

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Institut de géographie

Espace Louis-Agassiz 1

CH - 2001 Neuchâtel

MÉMOIRE DE MASTER
sous la direction du Prof.
Ola Söderström
Décembre 2016

Estelle Paratte

Justification et construction des politiques culturelles dans les petites villes *Le cas de La Chaux-de-Fonds*



Photo de titre : Estelle Paratte, Plage des Six Pompes 2016.

Adresse e-mail : paratte.estelle@gmail.com

REMERCIEMENTS

Ce travail de Master est le fruit de plus d'une année de recherche, de doutes et de réflexions sur le sujet des politiques culturelles. Ce travail est également issu de la rencontre, de la patience et du soutien des personnes rencontrées en cours de route.

Je tiens à remercier tout particulièrement mon directeur de mémoire, Dr. Ola Söderström, ainsi que Luc Tripet, ancien assistant, pour leur précieux conseils et leur disponibilité qui m'ont permis de mener à bien ce travail.

Je tiens à remercier Cyril Tissot, Délégué aux Affaires culturelles à La Chaux-de-Fonds, pour son soutien et ses conseils lors de ce travail. Je le remercie également d'avoir accepté d'expertiser ce mémoire.

Je tiens également à remercier ma maman, ma sœur et Jérémie pour leur soutien sans faille et leurs relectures avisées.

Je remercie également Damian Kulash et Tim Baker pour leur soutien si précieux dans les moments les plus difficiles.

Enfin, je remercie également chaleureusement les anciens Délégués aux affaires culturelles, ainsi que les anciens Conseillers communaux de La Chaux-de-Fonds, Daniela Agustoni, Jean-Martin Monsch, Claudine Stähli-Wolf, Jean-Pierre Veya et Hugues Wülser qui ont bien voulu me donner un peu de leur temps pour répondre à mes questions et sans qui ce travail n'aurait pas de corps.

RESUME

Depuis quelques dizaines d'années, la culture est perçue dans les milieux politique et scientifique comme un moyen d'attirer des revenus dans une ville et comme un outil de régénération urbaine. Les recherches à ce sujet sont cependant souvent axées sur les villes de taille importante. Elles ne mentionnent les petites villes que pour souligner leur retard et les freins à leur développement, qui sont généralement géographiques, démographiques et économiques mais aussi discursifs.

La Chaux-de-Fonds est une petite ville qui est potentiellement confrontée à ces problèmes. Elle semble toutefois avoir une offre culturelle assez riche. Le but de ce travail est de comprendre la manière dont est construite et justifiée la politique culturelle à La Chaux-de-Fonds depuis les années 1970, en prenant en considération les constats mentionnés ci-dessus. Un premier axe de recherche vise à comprendre quelle définition est apportée à la culture à La Chaux-de-Fonds. Le second permet de mieux comprendre la place accordée à la culture dans le cas de La Chaux-de-Fonds. Enfin, le troisième axe de recherche permet de définir quelles sont les tendances de justification employées par les autorités en charge de la culture pour défendre celle-ci.

Afin d'étudier les glissements historiques dans le discours et de les catégoriser, ce travail s'appuie sur la théorie de la justification, développée par Boltanski et Thévenot (1991). L'analyse se base sur l'étude des procès-verbaux du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, sur l'étude du budget alloué à la culture par la Ville, ainsi que sur six entretiens semi-directifs réalisés avec des anciens conseillers communaux et délégués aux affaires culturelles, ainsi que l'actuel délégué aux affaires culturelles de La Chaux-de-Fonds.

Les résultats soulignent que, si les politiques culturelles chaux-de-fonnières suivent une tendance générale à plus large échelle, ces politiques ne peuvent pas être résumées à celle-ci. D'autres logiques, propres à un contexte local, sont à prendre en considération, transformant localement certains inconvénients théoriques en des avantages.

Mots-clés : Politiques culturelles, petites villes, La Chaux-de-Fonds, culture, théorie de la justification

Table des matières

Première Partie : Introduction et problématique.....	1
1. Introduction	2
2. Problématique	4
2.1 Contexte de la recherche.....	4
2.1.1 Politiques culturelles et petites villes.....	4
2.1.2 Politiques culturelles en Suisse.....	7
2.1.2.1 Evolution depuis le début du siècle.....	8
2.1.2.2 Un financement inégal de la culture	8
2.1.3 La Chaux-de-Fonds : Petite ville en mauvaise posture ?	9
2.2 Cadre conceptuel.....	12
2.2.1 Théorie de la justification	12
2.2.1.1 Organisation et éléments clés	12
2.2.1.2 Grandeur au sein des mondes	13
2.2.1.3 Description des mondes	14
2.2.1.4 Le litige, le différend et le compromis.....	16
2.2.2 Culture et politiques culturelles	17
2.3 Question de recherche et sous-questions.....	19
Deuxième partie : Méthodologie.....	21
3. Méthodologie	22
3.1 Entretien exploratoire.....	22
3.2 Recherche documentaire et choix des sources.....	22
3.3 Analyse statistique des budgets	24
3.4 Entretiens semi-directifs	24
3.5 Analyse des résultats	25
3.6 Difficultés rencontrées et démarche autoréflexive.....	26
Troisième Partie : Analyse	28
4.1 Définition de la culture	29
4.1.1 La culture pour héritage.....	29
4.1.1.1 Un Théâtre avant l'hôpital : La culture définie par ses origines	30
4.1.1.2 Richesse de la culture et orientation politique	31
4.1.2 L'évolution de 1970 à aujourd'hui	33

4.1.2.1	Le tournant des années 1970	33
4.1.2.2	Les années 2000 et le début d'un marketing urbain plus affirmé	35
4.1.2.3	Synthèse de la définition de la culture	36
4.2	Place de la culture	37
4.2.1	La place de la culture face à la situation économique de la Ville	37
4.2.2	La place de la culture face aux facteurs géographiques	41
4.2.3	La place de la culture en lien avec la démographie de la ville	43
4.2.4	La place de la culture par rapport aux aspects sociaux	44
4.2.5	La place de la culture dans le milieu politique	45
4.2.6	Synthèse de la place de la culture au sein du monde civique	47
4.3	Justifications de la politique culturelle	49
4.3.1	Evolution dans les tendances de justification	49
4.3.1.1	Justifications dans les années 1970 : L'attractivité en réaction à la crise	49
4.3.1.2	Justifications de la culture dans les années 1980 et 1990 : Une prépondérance du monde civique	52
4.3.1.3	Justifications de la culture durant les années 2000 à 2010 : la renommée comme justification principale	53
4.3.2	Différences de justifications selon la nature du projet	56
4.3.3	Synthèse des justifications apportées à la politique culturelle	60
Quatrième partie : Conclusion		61
5.1	Synthèse des résultats	62
5.2	Remarques réflexives et pistes de recherche	65
Cinquième Partie : Bibliographie		67
Sixième Partie : Annexes		71

Table des figures

Figure 1 évolution de la population à la chaux-de-fonds source: urbanisme horloger 2007	11
Figure 2 Personnes interrogées	25
Figure 3 Pourcentage du budget total alloué à la culture	38
Figure 4 Budget alloué à la culture	39
Figure 5 Budget total de la Ville de La Chaux-de-Fonds	39
Figure 6 Répartition des justifications (%)	49
Figure 7 Répartition générale des justifications	50
Figure 8 Répartition des justification pour les réticences	51
Figure 9 Répartition des justification pour les structures appartenant déjà à la Ville	57
Figure 10 Répartition des justification pour les subvention et les nouveaux projets	58
Figure 11 Grille d'analyse des mondes. Première partie. Source : regisbarondeau.com	72
Figure 12 Grille d'analyse des mondes, deuxième partie. Source : regisbarondeau.com	73
Figure 13 Liste des procès-verbaux utilisés dans le travail et répartition par nature du projet pour la partie « Différences de justifications selon la nature du projet »	74
Figure 14 Grille de questions pour les entretiens	77

Première Partie

INTRODUCTION ET PROBLÉMATIQUE

1. INTRODUCTION

« Je pense que [la culture], c'est justement une part de l'identité principale de la ville. [...] La Chaux-de-Fonds a eu un théâtre avant d'avoir l'accès à l'eau courante et avant d'avoir un hôpital. Et ça, c'est quand même quelque chose d'incroyable ! Déjà que cette ville est une hérésie : Comment construire une ville à mille mètres d'altitude qui n'a pas de rivière apparente ? C'est une totale folie ! Et cette folie a subsisté parce qu'il y a des gens combattants, idéalistes qui se sont battus pour que cette ville existe, alors qu'il y a longtemps qu'elle aurait dû disparaître de la surface de la terre. » (Hugues Wülser, 28.09.2016)

Par ces quelques mots, Hugues Wülser met en exergue la particularité d'une ville qui, selon lui, a subsisté contre toute attente. En mettant l'accent sur la culture depuis le milieu du 19^{ème} siècle déjà et en disposant encore aujourd'hui d'une offre culturelle étonnamment riche, La Chaux-de-Fonds, dans cet extrait, va à l'encontre des principaux constats théoriques concernant les politiques culturelles dans les petites villes.

En effet, depuis les années 1980, les recherches montrent que la culture¹ est progressivement considérée comme un atout pour la compétitivité, l'attractivité, ainsi que pour la régénération urbaine (Allemand 2000, Ambrosino et Guillon 2014). On attribue à la culture la capacité de créer des retombées économiques, sociales ou urbaines (Ambrosino et Guillon 2014). Ces avantages ont tendance à favoriser le développement de la culture et constituent un argument fort en sa faveur. Cela permet qui plus est de justifier les dépenses faites dans la culture.

Cependant, les petites villes, lorsqu'il s'agit de développer une politique culturelle, peuvent se trouver confrontées à certains obstacles notamment économiques, démographiques et géographiques. Si les petites villes ne sont pas dénuées d'avantages pour le développement culturel (Lorentzen 2012), la littérature scientifique semble avoir tendance à souligner leurs désavantages et leur retard, plus qu'elle n'étudie la manière dont est comprise et exploitée la culture dans les petites villes (Carrier et Demaizière 2012).

La Chaux-de-Fonds est une petite ville en termes de population. Elle est périphérique et subit en outre fréquemment des soubresauts financiers. Ces paramètres en font un cas d'étude intéressant, car la Ville semble disposer malgré cela d'une offre culturelle relativement fournie (Cop 2006).

De ces constats émergent alors plusieurs questions : Comment la Ville de La Chaux-de-Fonds parvient-elle à intégrer ces tendances en matière de politique culturelle ? Comment construit-elle une politique culturelle qui soit adaptée à sa situation ? Comment La Chaux-de-Fonds

¹ Il convient de définir ici la culture comme elle est comprise généralement. Raymond Williams (1988 : 90) donne une triple définition de la culture. Celle-ci peut premièrement être comprise comme le processus de développement culturel, esthétique et spirituel qui a débuté au 18^{ème} siècle. Ensuite, la culture peut être entendue comme un style de vie particulier, qui peut concerner un peuple, un groupe, une personne, ou l'humanité en général. Enfin, la culture peut être comprise comme « the independent and abstract noun that describes the works and practices of intellectual and especially artistic activity » (Williams 1988 : 90). Cette troisième définition correspond à ce qui est le plus généralement entendu de nos jours par culture, et celle qui sera retenue pour ce travail. Elle comprend en général la musique, la littérature, la peinture, la sculpture, le théâtre et le cinéma (Williams 1988 : 90). Cette définition permet également de brosser une première caractérisation de ce que peut être l'objet d'une politique culturelle, puisque « a Ministry of Culture refers to these specific activities, sometimes with the addition of philosophy, scholarship, history » (Williams 1988 : 90). Afin d'alléger la partie contextuelle, la définition plus détaillée de la culture et sa relation à la politique culturelle seront explicitées dans une partie subséquente.

conçoit-elle la culture ? Mais aussi, comme s'interrogent les décorations de la Plage des Six Pompes en 2016, immortalisées sur ma page de titre : « Pourquoi financer la culture ? ».

Ces questions méritent une approche longitudinale. En effet, la culture et les politiques culturelles n'émergent pas de manière spontanée, mais sont en constante évolution. Il s'agit ici d'appréhender la situation sur une durée de cinquante ans environ, de 1970 à 2016, qui permet de prendre en considération la situation depuis la fin des Trente Glorieuses jusqu'à aujourd'hui.

Afin de répondre aux questions posées ci-dessus, je construis dans ce travail un cadre de compréhension des politiques culturelles et de la culture en m'appuyant sur la Théorie de la Justification, développée par Boltanski, Thévenot et Chiapello (1991 ; 1999). Cette théorie permet de définir une problématique en catégorisant les politiques culturelles et la culture dans un système de pensées, et d'analyser les résultats ensuite par le biais des registres d'argumentations qu'elle met en lumière. Ceci permet en outre la mise en exergue des glissements historiques et la catégorisation des discours passés et actuels, pour mieux comprendre les tensions entre des positions différentes.

Le premier chapitre de ce travail vise tout d'abord à mieux saisir le contexte de recherche. Il s'agit ici d'explorer plus en détail comment les politiques culturelles évoluent, de comprendre la manière dont la Suisse perçoit les politiques culturelles et enfin de relever l'intérêt de prendre La Chaux-de-Fonds comme terrain d'étude. Le premier chapitre décrit aussi plus en détail la théorie de la justification. Ceci permet de construire la question de recherche ainsi que les sous-questions auxquelles je tente de répondre par la suite.

Le deuxième chapitre permet de détailler la méthodologie utilisée pour récolter les informations et les analyser. Cette partie permet également de présenter les problèmes rencontrés lors de la recherche et la manière dont ceux-ci ont été résolus.

Dans le troisième chapitre, j'expose et commente les résultats obtenus lors de la recherche, le but étant de comprendre la manière dont la politique culturelle à La Chaux-de-Fonds a été construite et justifiée durant les cinquante dernières années.

2. PROBLEMATIQUE

2.1 CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Cette première partie vise à développer plus en détail les enjeux de la recherche. Une première section brosse un tableau général du sujet, en développant la manière dont on perçoit le rôle de la culture dans le monde politique ainsi que la sous-représentation des petites villes lorsqu'il est question de ce sujet. Une seconde partie explore plus en détail le système de financement sur lequel repose la Suisse. Celui-ci rend la situation inégale et pénalise les villes plus petites et ayant moins de moyens. Enfin, la dernière section contextuelle définit les raisons pour lesquelles La Chaux-de-Fonds est un cas d'étude intéressant, notamment à cause de ses potentiels désavantages géographiques, économiques et démographiques.

2.1.1 Politiques culturelles et petites villes

Depuis les années 1980, un courant à la fois politique et scientifique souligne les bienfaits de la mobilisation de la culture dans la gestion et le développement des villes. L'expansion croissante de la consommation culturelle ainsi que la « culturalisation » de l'économie font de celle-ci un domaine d'action clé pour les milieux urbains (Lorentzen et Van Heur 2012 : 2). Plusieurs auteurs mentionnent l'idée d'un « tournant culturel » des sociétés occidentales qui pourrait avoir influencé l'utilisation de la culture ; plus précisément :

« Les représentations de la société et l'énonciation de ses valeurs s'organiseraient désormais en fonction de la culture, [ceci] aurait pour effet de reléguer au second plan ou de recomposer d'autres sphères de valeurs. Ainsi assisterait-on au passage d'une société du travail à une société dite culturelle, non sans lien avec l'émergence d'une culture de consommation hétérogène, diversifiée et fragmentée. » (Ambrosino et Guillon 2014 : 6)

L'ampleur qu'a pris la culture se répercuterait ainsi sur une multitude de domaines et serait alors :

« investie d'un potentiel de développement local aux retombées multiples, qu'elles soient sociales (intégration et cohésion, qualité de vie, etc.), économiques (création d'emplois, stimulation du tourisme, retombées fiscales, etc.) ou urbaines (valorisation du patrimoine bâti, investissements dans des équipements culturels, réanimation d'espaces publics, etc.). » (Ibid. : 1)

Cette évolution dans la conception de la culture a une incidence sur le développement des politiques culturelles, ainsi que sur la gouvernance des villes. La culture s'est en effet étendue et greffée à bien d'autres domaines, la rendant difficilement distinguable des autres secteurs :

« En rappelant que s'il n'a jamais été nettement circonscrit, le territoire [des] politiques [culturelles] s'est largement étendu, cette prospective considère qu'il sera de plus en plus difficile de détacher les affaires culturelles de questions technologiques, diplomatiques, éducatives (entre autres) relevant d'autres administrations, voire d'autres entités politiques. » (Négrier et Teillet 2014 : 84)

C'est durant les années 1980-1990 que les villes ont commencé à s'imposer comme des entrepreneurs culturels, bien qu'elles aient déjà cherché à promouvoir la culture et les artistes locaux dans le but d'asseoir leur identité auparavant (Allemand 2000). La culture devient un atout économique « dans le contexte de mondialisation et de compétition

internationale, mais aussi d'essor du tourisme » (Allemand 2000). Elle est alors « mobilisée[e] pour atténuer les effets négatifs de la transition vers un régime économique « postindustriel » » (Ambrosino et Guillon 2014 : 2). Ce mouvement s'appuie principalement sur des investissements esthétiques dont le but « est moins de créer la richesse que d'en capter le plus possible » et de « [définir] une personnalité originale, un style, une identité simple et compréhensible immédiatement » (Ibid. : 2). On mise sur des projets de taille conséquente servant de vitrines aux villes.

À partir des années 1990, en plus des aspects de compétition et d'attraction, on attribue d'autres atouts à la culture, notamment celui d'être un bon outil de régénération urbaine (Ambrosino et Guillon 2014 : 3). On souligne alors

« the role that cultural activities can play in the requalification plans of cities or urban districts (Lorentzen et al., 2008), and in the outlining of actions of territorial marketing and for the attraction of tourists and new residents. » (Lazzeroni et al. 2012 : 453)

De ces constats émergent de nombreux travaux de recherche qui soulignent ces avantages ou questionnent ce développement de façon plus critique. Ceci conduit à la création d'un discours positif à la fois scientifique et politique concernant l'utilisation de la culture :

« Dans les milieux de la planification urbaine et des politiques culturelles, une mythologie s'est constituée autour de « success stories » de villes postindustrielles qui ont fondé leur renouveau sur la culture ; au rang desquelles Bilbao et Glasgow font figure de modèles internationalement célébrés. » (Hélie dans Ambrosino et Guillon 2014 : 3)

Ainsi, la culture est perçue comme un atout économique, ce qui permet de légitimer les dépenses qu'elle engendre. Il faut toutefois noter que l'impact de la culture sur l'économie et le développement local est difficile à avérer. Il est donc nécessaire de le relativiser. En effet, il est souvent ardu de quantifier les profits directs et surtout indirects provenant de la culture, car différencier « les atouts spécifiquement culturels des autres aménités présentes sur le territoire » (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 : 42) n'est pas toujours possible. Des critères d'évaluations sont cependant mis en place pour tenter d'évaluer au mieux comment les projets culturels influencent l'économie (Ibid. : 42). De plus, si la culture peut être un moyen de développer une ville ou une région, d'autres modèles sont bien entendu applicables.

De plus, ce sont souvent, les villes de taille relativement importante font l'objet des études, comme c'est le cas pour Bilbao ou Glasgow. Ceci pose problème, étant donné que les plus petites villes² sont rarement représentées et que leur taille implique des capacités et des défis

² La taille des villes est comprise ici en termes de relations aux autres villes. Ou, comme l'expliquent Bas Van Heur et Anne Lorentzen, « small cities [...] are what they are through the relations they have and develop » (Lorentzen et Van Heur 2001 : 4). Il ne s'agit pas ici de définir une taille exacte à partir de laquelle la ville est considérée comme petite ou moyenne, ni de les comprendre comme une « catégorie homogène et intangibles de villes » (Carrier et Demaizière 2012 : 137), car la situation diffère grandement en fonction de l'espace concerné. La taille de la population est de peu d'utilité à l'échelon mondial, car « une ville qui compte 20'000 habitants en Norvège ou au Portugal peut avoir des fonctions qui correspondraient à celles que l'on trouve habituellement dans des villes de plus de 100 000 habitants en Allemagne ou en France » (Carrier et Demaizière 2012 : 139). En Suisse, l'OFS (2014) classe les villes en fonction de l'espace à caractère urbain et liste les différentes villes en se basant sur des critères de densité, et des valeurs seuils absolues, à savoir le nombre d'habitants, le nombre d'emplois, ainsi que l'indicateur HEN, soit la somme des résidents permanents, des emplois et des nuitées hôtelières converties en équivalent-habitant. Ces critères permettent une classification des différents espaces, permettant ainsi de déterminer leur position dans la hiérarchie urbaine, allant schématiquement de la commune-centre d'agglomération à la commune rurale sans caractère urbain. Cette définition permet non seulement de comprendre la taille des villes mais aussi de prendre en considération le bassin de population qui fréquente ces villes. Si La Chaux-de-

différents (Weck et Beissweger 2014 : 2156). Les recherches soulignent souvent les défauts et les handicaps de ces villes, plus qu'elles ne cherchent à en étudier le développement, les mutations et les besoins (Carrier et Demazière 2012). Le problème provient notamment du fait que la recherche a souvent pour objectif de tirer des schémas généraux :

« A partir de l'étude des très grandes villes, le projet scientifique de nombreux chercheurs est de produire des schémas généraux de compréhension de l'urbanisation, applicables à l'ensemble des villes, aujourd'hui ou à terme. Ici, le risque est grand de voir les villes secondaires être considérées comme sans intérêt scientifique, car pas encore concernées par des tendances déjà à l'œuvre dans certaines parties des métropoles. [Ceci] empêche de dire quoi que ce soit sur les [petites] villes, sinon d'affirmer encore plus leur « fragilité », leur « retard », leurs « handicaps » face à la mondialisation et son corollaire territorial, la métropolisation. » (Ibid. : 139-140)

En outre, d'après les ouvrages scientifiques, les petites villes souffrent du manque d'économie d'agglomération (Van Heur 2012). Les grandes villes (ainsi que les agglomérations) ont en effet une plus grande capacité de conception, de production, de diffusion, mais aussi de réception des biens culturels (Van Heur 2012, Ambrosino et Guillon 2014) de par la quantité d'habitants et d'entreprises, formant un tissu économique et social plus dense. De plus les grandes villes disposent d'avantages géographiques lorsqu'il s'agit de développer un tissu culturel :

« La proximité géographique fluidifie et rend possible une organisation fondée sur un travail souvent précaire et flexible, où la confiance et l'interconnaissance sont des éléments déterminants pour le bon fonctionnement du système productif local (Scott, 2000). Elle permet un processus d'apprentissage et d'innovation endogène, issu du brassage permanent entre les entreprises et les travailleurs qui évoluent ensemble, échangent des idées et des savoir-faire, etc. » (Ambrosino et Guillon 2014 : 4)

Mais aussi, plus simplement, les plus petites villes ont souvent un budget culturel plus restreint, qui peut parfois être considéré comme facultatif ou moins important que d'autres centres de dépenses. Les autorités en charge des budgets d'une ville sont en effet soumises à « la tentation [...] de considérer la culture comme une 'variable d'ajustement' » (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 : 147), reléguant ainsi la culture au second plan.

D'un point de vue démographique, les petites villes doivent parfois faire face à des fuites de population vers de plus grandes villes, comme l'indiquent Sabine Weck et Sabine Beisswenger (2014) à propos de l'Allemagne. Ce sont principalement des personnes jeunes et hautement qualifiées qui participent à cet exode, ce qui augmente les risques de pauvreté et d'exclusion dans les petites villes et renforce le vieillissement de la population. Avec la possibilité de voir leur population s'amenuiser, on peut supposer que les petites villes courent encore plus le risque de ne pas atteindre la masse critique qui permettrait plus aisément de déployer une politique culturelle forte (Beissweger et Weck 2014).

Fonds, qui sera mon cas d'étude, est la treizième ville de Suisse et la troisième ville de Suisse Romande en termes d'habitants, elle se trouve avec Le Locle à la 27^{ème} position en tant qu'agglomération. En ne prenant en compte que la Suisse Romande, le duo se trouve en 5^{ème} position après Genève, Lausanne, Fribourg et Neuchâtel (OFS 2014). La Chaux-de-Fonds peut donc être considérée comme une relativement petite ville

Les petites villes se retrouvent ainsi confrontées à des problèmes pratiques, comme les problèmes géographiques, financiers et démographiques. Un désavantage discursif peut se manifester conjointement à ces problèmes d'ordre pratique (Van Heur 2012). Bien souvent, on ne fait pas valoir la capacité et les avantages qu'ont les petites villes dans le développement d'une politique culturelle. De plus, les recherches concernant les politiques culturelles, axées principalement sur les grandes villes, viennent accentuer ce discours pénalisant pour les petites villes. Ceci crée un discours normatif, qui restreint leur aptitude à appréhender la culture comme un outil opérationnalisable dans leur contexte, freinant potentiellement le développement culturel (Ibid.).

Ces obstacles ne montrent cependant qu'une seule face de la pièce. Les petites villes ont également la faculté, s'il s'agit d'une orientation souhaitée, de mettre en place une politique culturelle et disposent même de certains avantages qui peuvent les rendre plus attractives de manière générale. Les petites villes ont la capacité d'attirer des personnes de par leur taille à échelle humaine. Elles présentent une meilleure qualité de vie (moins polluées, moins peuplées, meilleure marchabilité, ...) et des avantages financiers (loyers plus bas, ...). Le contact entre les individus est plus aisé dans les petites villes, ce qui permet aux artistes des relations productives et de bonne qualité (Lorentzen 2012 : 67-69). L'économie basée sur la culture a de surcroît tendance à être moins géographiquement localisée que les économies industrielles ou de la connaissance, par exemple.

L'économie culturelle peut dès lors être produite et consommée dans n'importe quelle ville. Néanmoins, certaines conditions sont nécessaires à son développement. Il faut premièrement une certaine affluence pour stimuler la croissance. La ville doit également être suffisamment connectée et elle a pour cela besoin d'être intégrée dans des flux plus globaux de connaissances, d'informations, de personnes et d'argent (Ibid.: 67-69). Les petites villes sont d'ailleurs aussi à l'origine de projets intéressants :

« Aujourd'hui, ces villes sont aussi porteuses de projets innovants (accueil d'artistes en résidence, ouverture de friches et autres « nouveaux lieux » d'expérimentation artistique et culturelle...), elles cherchent souvent à « rayonner » au-delà des frontières communales, ce qui explique l'attractivité récente de ces territoires, tant pour les artistes que pour de nouvelles catégories d'habitants. » (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 : 10)

Qu'il s'agisse de problèmes d'ordre pratique ou d'ordre discursif, les autorités en charge de la culture sont confrontées à de nombreux freins au développement culturel dans les petites villes. Elles présentent toutefois certains atouts et la possibilité de développer une politique culturelle propre, mais peut-être plus éloignée des modèles basés sur l'étude de plus grandes villes.

2.1.2 Politiques culturelles en Suisse

Si la culture semble être investie d'un fort potentiel de développement économique aujourd'hui, elle a été appréhendée différemment selon les contextes et la période. Pierre-Michel Menger (2011) dessine une tendance d'évolution similaire à toute l'Europe. Celle-ci se caractérise premièrement par une culture monopolisée par les élites au début du XX^e siècle, puis par une progressive démocratisation de la culture pour arriver de nos jours à une culture perçue comme un outil de développement économique. La Suisse n'échappe pas à cette tendance, mais a, comme tous les autres pays, développé une politique culturelle propre à

ses particularités. Son système de fonctionnement a notamment donné lieu à un système de financement qui crée certaines inégalités dans le développement culturel en Suisse.

2.1.2.1 Evolution depuis le début du siècle

En Suisse, jusqu'au début des années 1970, la culture a tendance à être considérée comme appartenant au domaine privé. La Confédération, les cantons, ainsi que les communes finançaient la culture mais il ne s'agissait pas d'un « thème de débat dans le domaine public » (OFC 2012). Les lois relatives à la culture visaient jusqu'alors à « préserver les biens culturels hérités du passé » (Ibid.). Durant cette période allant de 1950 à 1970, la tendance est à la démocratisation culturelle³. La conception de la culture change au début des années 1970. Le Rapport Clottu est l'un des premiers documents qui amorce une réflexion sur le rôle des pouvoirs publics dans le domaine de la culture (Ibid.). Aux alentours des années 1980, on cherche plus à favoriser l'expression et la rencontre des individus au sein d'une communauté, à éduquer le citoyen, qui devient alors « dépositaire de sa propre culture » (Gillibert et al. 2011 : 457). Chacun doit pouvoir exprimer son opinion et ses besoins. Au terme de démocratisation culturelle, on oppose alors celui de démocratie culturelle⁴ (Ibid. : 457).

La visibilité de la culture s'accroît petit à petit et la perception de la culture évolue peu à peu dans les modalités que nous connaissons désormais. Elle est perçue comme un argument économique, permettant de justifier les investissements qu'on y fait (Ibid. 2011). Cette transformation dans la considération de la culture ne fait pas l'unanimité. Gillibert explique qu'il « semble actuellement que la politique culturelle dépende plus de sa capacité à rentabiliser qu'à fournir aux citoyens des outils de compréhension de leur démocratie et du monde » (Ibid. : 458). La culture en tant qu'atout économique doit être prise en compte avec réflexion :

« L'économicisation de la culture devient [...] un objet de débat lorsqu'il s'agit de savoir quelle part des ressources doit être affectée à soutenir la création, qui [...] implique la possibilité de travailler à perte et échappe de fait à tout critère de productivité, et quelle part doit être affectée à financer la valorisation de la création dans une optique de rentabilité commerciale » (ProHelvetia 2005 : 63).

Ainsi, la transformation de la culture en un outil économique n'est pas accueillie de façon favorable par tous, et pas uniquement pour des raisons financières, mais aussi parce d'autres valeurs sont attribuées à la culture.

2.1.2.2 Un financement inégal de la culture

Le financement de la culture représente une part importante des politiques culturelles et la Suisse a développé un système propre à son mode de fonctionnement. Deux éléments principaux de ce modèle de financement sont à souligner, car, s'ils présentent leurs avantages,

³ Il s'agit de rendre la culture accessible à tous. Lefebvre et Sibertin-Blanc expliquent que : « Derrière cet idéal constamment mis en avant par tous les responsables des politiques culturelles, on peut distinguer trois approches de la notion de démocratisation de la culture : fidélisation des publics – élargissement (auprès des publics « naturels »), diversification (modification de la structure sociale des publics). La tentation pour les institutions culturelles est de poursuivre seulement les deux premiers objectifs » (2006 : 240).

⁴ Cette fois, il ne s'agit plus seulement de partager l'enrichissement qu'offre la culture avec tous, mais de mettre en valeur la « nécessaire participation de tous, en tant qu'acteurs et participants critiques, à l'élaboration d'une culture comprise comme "ensemble des valeurs qui donnent aux humains leurs raisons d'être et d'agir" (Déclaration européenne sur les objectifs culturels, Berlin 1984). En ce sens, le débat sur la démocratie culturelle débouche sur les droits culturels et le multiculturalisme » (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 : 240).

ils sont aussi à l'origine de disparités dans le financement de la culture (Theler et Weckerle 2010 : 227). Le premier est le fédéralisme. Il implique que « les mesures décidées et mises en œuvre s'appliquent au niveau local ou au niveau régional, que l'on considère être le plus à proximité des aspirations et des besoins des artistes » (Ibid. : 227).

Le deuxième élément important dans le financement de la culture est la double subsidiarité qui, quant à elle,

« signifie, d'une part, que dans le cas de besoins financiers, les ressources publiques allouées à la culture sont fournies aux villes par les cantons, et aux cantons par le gouvernement fédéral [...]. Les subventions publiques ne sont attribuées qu'à la condition (voire à l'obligation) que le secteur privé ait préalablement apporté son soutien. » (Ibid. : 228)

Ce système permet aux financeurs d'être au plus près des artistes. En revanche, il se situe à l'origine de disparités entre les régions économiquement fortes et faibles (Gillabert et al. 2011). Ainsi, les fonds dédiés à la culture mais aussi les projets culturels ont tendance à se concentrer autour des plus gros pôles urbains et économiques suisses, à savoir Zurich, Bâle, Berne, Genève ainsi que Lausanne, qui, à elles seules, ont été bénéficiaires de 82% des fonds en 2002⁵ (Theler et Weckerle 2010 : 233). Les villes de Suisse ont donc une grande part de liberté, mais aussi de responsabilité en matière de politique et de développement culturels. Ce système inégal ne permet pas à toutes les villes d'opter pour des projets de la même ampleur, mais favorise aussi la concentration des artistes dans les villes à plus fort budget.

2.1.3 La Chaux-de-Fonds : Petite ville en mauvaise posture ?

En se basant sur ce qui a été mentionné précédemment, il est possible de supposer que La Chaux-de-Fonds n'apparaît pas dans une position idéale pour soutenir les milieux culturels. En effet, les situations démographique, économique et géographique d'une ville pourraient, selon ce qui a été dit précédemment, freiner son développement culturel. Ceci pourrait être le cas de La Chaux-de-Fonds, comme le résume Théo Huguenin-Élie⁶:

« Après la grande crise horlogère des années 70, la ville s'est rétablie, pour retomber dans une crise entre 2003 et 2006 avec d'importants déficits budgétaires. Ensuite, La Chaux-de-Fonds a souffert de son positionnement, de son incapacité à sortir de son statut de ville périphérique. C'est le moment où de grandes infrastructures locales (l'école d'ingénieurs, les Hautes Ecoles d'arts, les classes professionnelles du Conservatoire, etc.) ont été démantelées. Cette dynamique, qui affecte aussi l'hôpital, n'a pas cessé jusqu'au refus du Transrun ; un épisode dramatique pour la région. Il n'y a rien de tel que ce champ de tensions pour créer des crises institutionnelles comme celle que l'on connaît aujourd'hui. » (Théo Huguenin-Élie dans Jubin 2015)

Ce dernier mentionne les problèmes géographiques mais aussi économiques de la Ville. En effet, ni le canton ni la Ville ne sont dans des positions économiques fortes en comparaison à d'autres. Comme Huguenin-Élie le mentionne, la Ville connaît une période de croissance importante durant les Trente Glorieuses, grâce à la conjoncture favorable (Cop 2006 : 288). Elle fait par la suite face à une économie en dents de scie « qu'il faut sans doute considérer comme la [situation] normale » (Cop 2006 : 288). Les crises les plus importantes sont 1975-

⁵ Il n'y a plus de statistiques officielles sur les dépenses publiques dans le domaine de la culture depuis 2002.

⁶ Membre du conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

1976, 1982-1983, 1991-1994 (Ibid. : 288) et 2003-2006. La Chaux-de-Fonds fait d'ailleurs actuellement face à une dette de 16,8 millions de francs suisses (RTSInfo 2015).

D'autre part, la structure économique de la Ville est encore fortement axée sur les activités industrielles. En 2001, la proportion de ce secteur représentait encore 44% de l'emploi, principalement dans le domaine de l'horlogerie⁷ et de la mécanique de précision, contre environ 37% pour le canton de Neuchâtel et 27% pour la Suisse (Cop 2006 : 309).

D'un point de vue géographique, la Ville ne se situant pas sur le Plateau suisse, elle est moins facile d'accès, que ce soit en transports en commun ou en voiture, que d'autres villes. Sa situation géographique influence également son économie, premièrement par les coûts supplémentaires qu'elle occasionne :

« De par sa situation, La Chaux-de-Fonds se trouve confrontée à des frais de fonctionnement supérieurs à ceux des autres villes [...] en raison de la topographie et de l'éloignement. Quant à l'altitude, elle engendre régulièrement des frais supplémentaires à cause du déneigement et du surcroît de chauffage. » (Ibid : 298)

La position de la Ville procure aussi un manque d'attractivité, car elle a tendance à

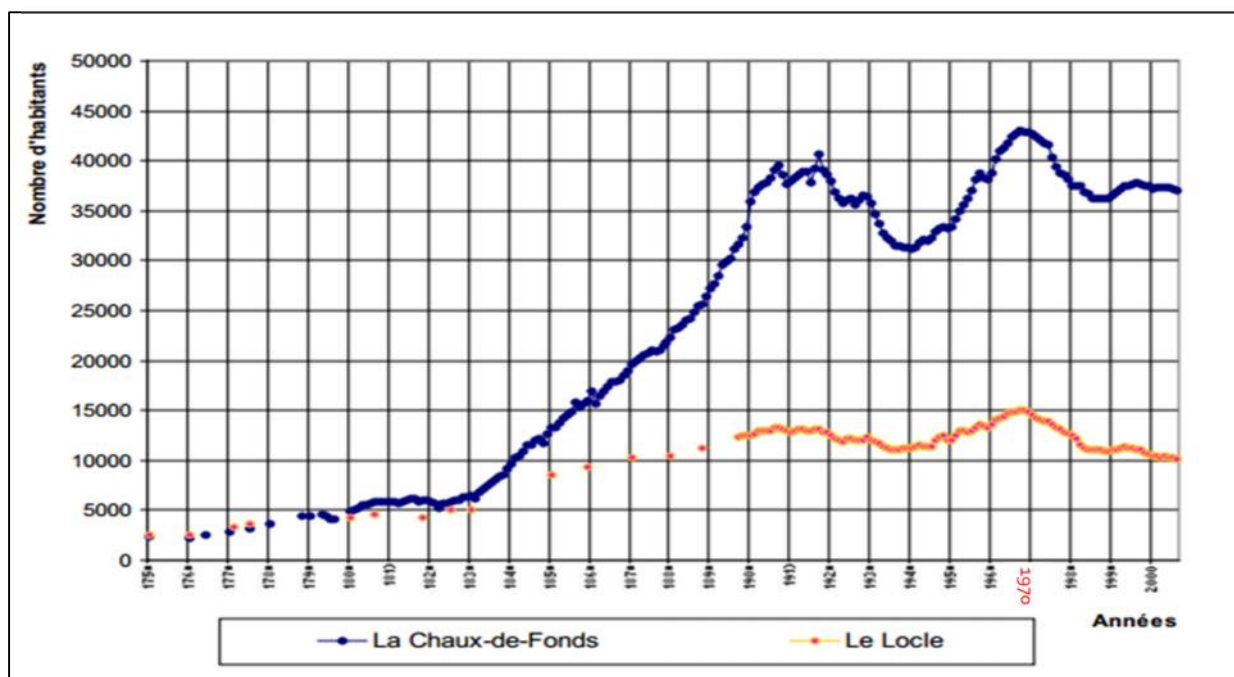
« décourager les industriels [...], mais aussi les entreprises du secteur tertiaire dont les organes de gestion et de direction, en particulier, optent volontiers pour les localités du « Plateau », où ils jouissent d'une situation plus favorable et d'un environnement plus prestigieux. » (Ibid : 299)

De par sa position géographique La Chaux-de-Fonds fait donc face à des dépenses supplémentaires ainsi qu'à un intérêt modéré de la part des entreprises.

Enfin, la taille de la population est relativement restreinte et stagnante (Figure 1). Sa population de 37'000 habitants environ n'a en effet pas augmenté depuis les années 1970. La fin des Trente Glorieuses a même fait décliner la population, comme l'illustre la figure ci-dessous. De plus, bien qu'étant la troisième plus grande ville de Suisse romande, elle ne constitue pas une agglomération de grande taille, comme expliqué précédemment.

7 Il faut préciser que l'horlogerie est un secteur très sensible à la conjoncture, ce qui rend l'économie de La Chaux-de-Fonds d'autant plus prône à une évolution en dents de scie (Cop 2006).

FIGURE 1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION À LA CHAUX-DE-FONDS SOURCE: URBANISME HORLOGER 2007



La Chaux-de-Fonds se trouve ainsi dans une situation dans laquelle il n'est pas facile de soutenir la culture, comme le confirme Cyril Tissot⁸. La Ville dispose malgré tout d'une offre assez riche, comprenant un vaste panel d'activités (Ibid. : 333). Si certains partis de droite seraient favorables à des coupes dans le budget alloué à la culture dans l'optique d'assainir les finances de la Ville (Musy 2015), le Service des Affaires Culturelles cherche par contre à encourager la culture et a proposé en février 2016 la toute première « ligne politique »⁹ officielle pour son département afin de fixer les objectifs et d'orienter la façon d'agir sur les besoins (08.03.2016).

On peut supposer que La Chaux-de-Fonds fait face à plusieurs défis et doit construire sa politique culturelle en fonction de ces entraves, qu'elles soient d'ordre pratique ou discursif. Ceci incite dès lors à s'interroger sur la manière dont la culture est appréhendée par la Ville, ainsi que sur la manière dont on parvient à la justifier, notamment son financement, dans un climat qui peut sembler peu enclin à son développement.

⁸ Délégué aux affaires culturelles de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Entretien exploratoire du 29.09.2015.

⁹ Rapport du Conseil communal relatif aux orientations du Service des Affaires culturelles au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds, (08.03.2016).

2.2 CADRE CONCEPTUEL

Pour trouver une réponse à aux interrogations développées ci-dessus, je vais m'appuyer sur la théorie de la justification, détaillée dans la première partie de ce chapitre¹⁰. Celle-ci permet de mettre en lumière la manière dont les autorités chaux-de-fonnières considèrent la culture et de comprendre les enjeux de leur politique culturelle dans un climat et un discours culturel qui peut paraître peu favorable. La seconde partie vise à développer ce qui est entendu par culture et par politique culturelle de façon plus détaillée, afin de pouvoir rattacher celles-ci à la théorie de la justification dans la partie « Question de recherche et sous-questions ».

2.2.1 Théorie de la justification

Lors d'une interview, Luc Boltanski définit la théorie de la justification, qu'il a développée en collaboration avec Laurent Thévenot (1991) puis complétée avec Eve Chiapello (1999), comme un

« système de codage, une méthode, pour analyser les disputes en conservant leur caractère d'incertitude et en donnant justice à l'extraordinaire inventivité développée par les personnes pour critiquer et pour se justifier. En considérant que cette inventivité n'était pas infinie, mais qu'elle devait puiser dans un répertoire commun. » (La Bande Passante 2010 : min. 40 :00, ma retranscription)

La justification consiste à décrire les ressources auxquelles les personnes peuvent avoir recours durant les disputes, considérant qu'une partie non négligeable des relations sociales consiste à se justifier ou à critiquer (Boltanski 1991). Cette théorie permet de déterminer quels sont les arguments considérés comme importants lors d'une confrontation (appelée épreuve par Boltanski et Thévenot (1991)). Ces arguments sont basés sur des principes supérieurs, reconnus de tous au sein d'une même société, et sont considérés comme garantissant le bien commun.

La théorie de la justification a aussi la particularité d'être, en plus d'une théorie, un véritable « programme de recherche » en ce qu'elle propose une grille d'analyse applicable à d'autres situations que celles étudiées par Boltanski et Thévenot (Jacquemain 2001 ; Barondeau 2015). Pour cette raison, la théorie de la justification sera employée comme un outil double : elle permettra d'abord de problématiser les politiques culturelle et la culture et sera ensuite utilisée comme une grille d'analyse lors de l'étude des résultats.

2.2.1.1 Organisation et éléments clés

Lors des épreuves de critique ou de justification, les individus procèdent à ce que Boltanski et Thévenot appellent la mise en équivalence. Lors de ce processus, les personnes, dans des situations de conflits singulières, rattachent leur situation à des causes plus larges, ce qui leur permet de renforcer leur position (Boltanski et Thévenot 1991). Les individus ont besoin d'avoir un référent sur lequel créer ladite équivalence. Ils se servent alors de principes supérieurs communs qui permettent « une convention constituant l'équivalence entre les êtres [qui] stabilise et généralise une forme de rapprochement [entre les arguments] » (Ibid. : 177). Il s'agit du « principe selon lequel sont jugés les actes, les choses et les personnes dans une cité donnée » (Boltanski et Chiapello 1999 : 163). Ces principes supérieurs communs sont

¹⁰ Je tiens à préciser qu'afin de construire ma partie théorique, je me suis également inspirée des articles de Barondeau (2005), Côté et Simard (2009) ainsi que de Jacquemain (2001). La structure de leurs travaux m'a en effet permis de mieux développer mon propre travail.

rarement mentionnés de manière frontale lors de conflits, mais sont plutôt suggérés dans le discours par la référence à la grandeur, expliquée ci-dessous, aux personnes ou aux objets relatifs au principe supérieur commun. Ce dernier permet de déterminer la qualification des arguments et des personnes lors d'une épreuve (Boltanski et Thévenot 1991 : 177).

Les principes supérieurs communs reposent sur « [des] répertoires sémantiques qui sont organisés en « modèles de cités » » (Côté et Simard 2009 : 347), eux-mêmes agencés en mondes. Les cités consistent en « un cadre de principes que tout registre de justification doit respecter pour qu'il soit acceptable, ou légitime » (Billaudot 2008 : 158). Les cités développées par Boltanski et Thévenot ont été basées sur l'étude d'ouvrages en philosophie politique et sont au nombre de six : la cité marchande, la cité de l'inspiration, la cité civique, la cité de l'opinion, la cité domestique et la cité industrielle. Boltanski et Chiapello (1999) y ont ajouté une septième, la cité par projet.

Les mondes, quant à eux, sont conçus dans l'idée que la justification publique est « appareillée », « étayée » par des êtres, soit des personnes et des objets (Jacquemain 2001 : 23). En effet, la justification ne s'effectue pas dans un univers uniquement constitué d'arguments, mais dans des situations concrètes. Boltanski et Thévenot cherchent en effet à

« élaborer une théorie de l'accord et du désaccord qui ne soit pas simplement une théorie des arguments confrontés à des principes, mais qui rende compte de l'affrontement avec des circonstances, avec une réalité, c'est-à-dire de l'engagement, dans une situation, d'êtres humains et d'objets. » (Boltanski et Thévenot 1991 : 163)

Il faut encore préciser que la théorie de la justification se base sur des situations qui surviennent à chaque fois qu'il y a la nécessité de se justifier : « ce sont les contraintes de la situation qui vont permettre de décrire et de comprendre les logiques argumentatives déployées par les acteurs » (Jacquemain 2001 : 4). Les acteurs impliqués dans ces situations ne sont donc pas rattachés à un système de justification particulier, mais jonglent en permanence entre ceux-ci. Par contre, les objets, ou les combinaisons d'objets (appelés dispositifs) sont quant à eux rattachés à un monde particulier. Les mondes sont plus ou moins fournis en objets. Ils sont et doivent être utilisés afin de lester le poids des personnes durant les épreuves mais aussi de faire aboutir la confrontation (Boltanski et Thévenot 1991 : 165).

2.2.1.2 Grandeur au sein des mondes

Les personnes, comme expliqué précédemment, peuvent naviguer entre les mondes. Elles disposent d'une importance particulière au sein de chacun de ceux-ci, ce qui leur donne plus ou moins de « poids » dans les confrontations. Il en va de même pour les objets, qui ont eux aussi plus ou moins de poids dans les disputes dans lesquelles ils sont utilisés. Cette importance est appelée grandeur. Elle consiste en ce qui « incarne fortement les valeurs de la cité » (Boltanski et Chiapello 1999 : 163). Chaque ordre de grandeur « correspond à une échelle du général au particulier » (Ibid. : 178), le général étant plus grand que le particulier. Les personnes qui sont considérées comme grandes sont donc celles qui parviennent le mieux à réaliser la mise en équivalence, et donc à monter en généralité, mais également ceux qui occupent une position plus générale au sein du monde. Luc Boltanski explique qu'une « classe dominante de personnes est un ensemble de gens qui, tout en se présentant comme des singuliers, parviennent par le fait de dispositifs à faire que tout se passe comme s'ils agissaient comme un seul homme » (Boltanski 2010 : min. 1 :07 :00, ma retranscription). Les grands sont donc les personnes qui parlent le moins au nom de leurs intérêts personnels et le plus au nom du bien supérieur commun (Boltanski et Thévenot 1991 : 51). Si cette position

présente des avantages, elle présente également des inconvénients pour la personne qui est dans l'état de grand. C'est ce que Boltanski et Thévenot appellent la formule d'investissement. Il s'agit « [d'une] condition majeure d'équilibre de la cité, puisqu'en liant l'accès à l'état de grand à un sacrifice, elle constitue une « économie de la grandeur » dans laquelle les bienfaits se trouvent « balancés » par des charges » (179). Les grands sont les garants du principe supérieur commun et servent de repère pour les actions des plus petits (Ibid. : 178).

L'état de petit est quant à lui

« caractérisé par l'autosatisfaction, [il est] souvent moins clair que [...] l'état de grand, soit parce que l'identification cesse d'être possible aux abords du « chaos », lorsque les êtres sont en passe de se 'dénaturer', soit que les désignations de la petitesse laissent transparaître des grandeurs d'autres natures rabaisées dans des figures de dénonciation. » (Ibid. : 181)

2.2.1.3 Description des mondes

Les mondes sont donc un agencement complexe d'objets et de personnes y ayant tous une certaine grandeur. Afin d'avoir une vision plus concrète de ce dont il s'agit, il convient de décrire les six mondes de Boltanski et Thévenot ainsi que la cité par projet de Boltanski et Chiapello. Il s'agira ici de définir l'organisation générale des mondes, une description plus détaillée se trouve en annexe.

- Le monde de l'inspiration est basé sur l'imagination, l'inspiration et la créativité. Le grand dans ce monde est celui qui parvient à se soustraire aux côtés matériels, à la mesure (et donc aux autres mondes) pour laisser parler son imagination. Les grands sont souvent « méprisés du monde, pauvres, dépendants, inutiles mais leur état misérable favorise précisément l'accès à la connaissance des figures vraiment harmonieuses du monde » (Boltanski et Thévenot 1991 : 201). Enfin, les grands « sont à la fois uniques et universels » (Ibid. : 202) en leur capacité à comprendre les autres dans leur singularité. Ce monde est très peu pourvu en objets permettant de renforcer les justifications, ce qui le rend relativement instable. Les petits sont quant à eux routiniers et conformistes, restent « « bloqués » dans la reproduction du déjà connu » (Ibid. : 206).
- Le monde domestique a pour principes supérieurs communs le respect de la hiérarchie, de la tradition et des générations (Ibid. : 207). Ce monde, basé sur la proximité entre les êtres, ne se déploie pas uniquement dans le cadre de la famille, mais concerne principalement les relations directes et personnelles. Les personnes se trouvent dans une chaîne de dépendance aux plus grands et la grandeur des personnes est qualifiée par la position qu'ils occupent dans cette hiérarchie. Les figures caractéristiques peuvent être les ascendants, le roi, ou encore le patron. Les grands sont aussi définis par les qualificatifs suivants : bienveillant, bien élevé, avisé, distingué, discret, digne de confiance, fidèle. Pour souligner leur position dans la hiérarchie, et donc leur grandeur, les personnes utilisent les objets d'apparat, tels que les bijoux, les vêtements, mais aussi les titres et le rang. Le petit est celui qui fait montre d'irrespect envers les traditions et les règles de conduite, mais il peut aussi s'agir d'un célibataire, d'un étranger, d'un animal, ou d'un inconnu.
- Dans le monde de l'opinion, le principe supérieur commun est l'opinion des autres, l'image. Dans ce monde, la grandeur d'une personne est basée sur l'importance que les autres lui accordent. Les grands sont réputés, ont du succès et sont des personnes publiques (Ibid. : 223-224). La popularité se fait aussi par le bouche à oreille et le

réseau ; plus les individus en parlent, plus la personne (ou l'objet) est populaire. Les objets de ce monde sont les marques, les noms, les outils de marketing et de publicité en tous genres. L'état de petit est quant à lui caractérisé par l'indifférence et la banalité. Les petits sont ceux qui ne sont pas ou plus reconnus, ou qui s'illusionnent sur leur propre grandeur (Ibid. : 227).

- Le monde civique repose sur la solidarité collective (principe supérieur commun). Il ne s'agit dès lors pas d'individus qui accèdent à la grandeur, « mais les personnes collectives [qu'ils] composent par leur réunion » (Ibid. : 231). Les grands sont capables de « subordonner leur volonté propre à la volonté générale » (Ibid. : 231) ; ce sont souvent des élus, des délégués ou des adhérents. Le but est d'assurer les droits (civiques) de tous et donc leur égalité. Les mots d'ordre sont le rassemblement, le regroupement et la participation à l'action collective. Les objets sont, dans ce cas, très nombreux. Il peut s'agir de lois, de décrets, mais aussi de matériel de propagande (tracts, slogans, etc.). Le petit est celui qui s'abandonne au particulier, à l'individualisme (Ibid. : 231).
- Le monde marchand, contrairement à ce que cette terminologie pourrait laisser penser, ne correspond pas strictement à la sphère économique. Il s'agit d'un monde dont le principe supérieur commun est la concurrence. Les actions sont « mues par les désirs des individus, qui les poussent à posséder les mêmes objets, les biens rares dont la propriété est aliénable » (Ibid. : 244). La compétition est alors considérée comme la forme idéale de relation sociale, car elle permet le bien commun. En effet, Jacquemain explique que « toute l'économie classique est fondée sur la célèbre image de la « main invisible » du marché qui transforme l'égoïsme de chacun en bien commun » (2001 :15). Les grands sont des hommes d'affaires, riches, et menant la grande vie ; ils utilisent, pour affirmer leur grandeur, des objets de luxe, des signes de richesse et des objets rares (Boltanski et Thévenot 1991 : 245). Contrairement au monde civique ou au monde domestique, les relations sont marquées par l'opportunisme et l'individualisme. Les petits sont pauvres et en situation d'échec (Boltanski et Thévenot 1991 : 245).
- Le monde industriel relève de « l'efficacité des êtres, leur performance, leur productivité, leur capacité à assurer une fonction normale » (Boltanski et Thévenot 1991 : 254). Les êtres et objets sont considérés comme grands s'ils sont « fonctionnels, opérationnels ou professionnels (lorsqu'il s'agit d'êtres humains) » (Ibid. : 254). Cela exprime leur capacité à s'intégrer de manière aisée et efficace dans le monde du travail. Les objets importants sont les plans, les variables, les facteurs, les objectifs, les ressources, les méthodes, etc. (Ibid. : 255-256). Les petits par contre, sont improductifs, inefficaces, ou inactifs.
- Le monde par projet repose quant à lui sur l'activité, les projets, et l'extension du réseau. L'activité « vise à générer des projets ou à s'intégrer à des projets initiés par d'autres » (Boltanski et Chiapello 1999 : 166). Ce nouveau monde trouve sa source dans « le facteur de contingence technologique d'un monde connecté par un réseau d'ordinateurs » (Barondeau 2005) où la collaboration à distance et en temps réel permet de développer des structures flexibles, horizontales et sans frontières. Les grands sont ceux qui parviennent à s'intégrer dans un projet, à faire preuve de suffisamment de flexibilité et à s'impliquer dans le projet. Ils utilisent pour cela tous les instruments de connexion, tels que les nouvelles technologies, les relations ou les alliances. L'état de petit est quant à lui représenté par « celui qui ne peut s'engager, qui n'est pas engageable dans un projet, ou qui se montre incapable de changer de

projet » mais aussi par l'incapacité à communiquer, l'intolérance, ou la rigidité (Boltanski et Chiapello 1999 : 179).

2.2.1.4 Le litige, le différend et le compromis

Boltanski et Thévenot décrivent deux types d'épreuve distincts ainsi que des formes de résolutions qui leurs sont propres. Premièrement, lorsqu'il y a un désaccord sur la grandeur des objets ou des personnes, il y a litige (Boltanski et Thévenot 1991 : 168). Celui-ci va permettre de réclamer l'ajustement des grandeurs, en contestant l'ordonnement actuel. Le litige se déroule en trois temps. Il s'agit de révéler les « dysharmonies entre les grandeurs des personnes et des êtres engagés, traduits en termes de 'défaillances' » (Ibid. : 169). On peut soit chercher à montrer que les objets ne sont pas à leur place, ou que les personnes ne « sont pas à la hauteur, qu'elles ne mettent pas en valeur les objets au mieux de leur grandeur et qu'elles n'ont donc pas effectué le sacrifice supposé par leur état de grand » (Ibid. : 170). Le litige amène ainsi une épreuve « dont on attend qu'elle close le désaccord en établissant une nouvelle disposition juste des personnes et d'objets mis en valeur » (Ibid. : 172). Le mode d'expression du jugement marque quant à lui la sanction de l'épreuve. Il se manifeste d'une façon qui est propre à chaque monde (Ibid. : 181). Les litiges ne se déroulent cependant pas dans un milieu exempt de facteurs contingents et peuvent être rattachés à d'autres mondes, dont il faut décider de l'importance et qui risquent de perturber l'épreuve en cours (Ibid. : 171).

Deuxièmement, le différend se produit lorsqu'un autre monde vient à être invoqué durant le conflit¹¹. Il est rendu possible par le fait que les personnes sont familières à plusieurs mondes et mobilisent différents mondes lors de différentes épreuves. Barondeau décrit un second type de différend de la façon suivante :

« la référence à d'autres mondes conteste le principe de l'épreuve. Dans ce cas, il s'agit de trouver un accord qui rend l'épreuve valide. On cherchera alors dans un premier mouvement à dénoncer les étrangers, à défaire le bien commun en le dénonçant comme bien particulier (p. 270), autrement dit, on remet en question le principe supérieur commun qui soutient l'épreuve. C'est cette opération de dévoilement des fausses grandeurs qu'engage le règlement du différend que les auteurs nomment critique (ibid, p. 275-276). Ensuite, dans un second mouvement on met en valeur un bien commun d'un autre monde. » (2005)

Le principe supérieur commun sur lequel s'appuie l'épreuve est remis en question. Le grand n'est pas uniquement accusé de ne pas consentir au sacrifice que sa situation impose, mais aussi de chercher son propre bonheur au lieu de veiller au bien de tous, comme il en incomberait de sa position. En faisant cela, le désaccord porte non seulement sur « la grandeur des êtres en présence, mais [aussi] sur l'identification même des êtres qui importent et des êtres sans importance » (Boltanski et Thévenot 1991 : 275-276). On ne cherche plus à rétablir l'équité entre les personnes et objets, mais à trouver le terrain sur lequel doit avoir lieu l'épreuve. La situation peut alors évoluer en faveur de différents mondes.

Pour le bien commun, il est nécessaire de dépasser l'épreuve et de trouver un compromis. Boltanski et Thévenot expliquent que lors d'un différend, il n'est pas nécessaire que les parties argumentant avec des mondes différents s'en défassent.

¹¹ La théorie de la justification établit un recueil des critiques d'un monde à un autre. C'est de ces critiques qu'émanent le différend (Boltanski et Thévenot :1991). Si les critiques ne sont pas détaillées ici, elles seront cependant prises en considération lors de l'analyse.

« Dans un compromis, on se met d'accord pour composer, c'est-à-dire pour suspendre le différend, sans qu'il ait été réglé par le recours à une épreuve dans un seul monde [...]. Des êtres qui importent dans différents mondes sont maintenus en présence sans que leur identification ne soit cause de dispute. Ainsi ne suffit-il pas pour identifier une situation de compromis d'y constater la présence d'objets disparates. Il faut encore que leur importance ait été relevée et qu'ils ne sont pas traités par les participants comme de simples 'machins' » (Ibid. : 338)

Le compromis est cependant fragile, car il n'est pas ancré sur un principe supérieur commun que les acteurs partagent (Ibid. : 339). Une façon de renforcer le compromis est de le doter d'une identité propre qui ferait que les éléments disparates qui le composent ne puissent plus lui être soustraits sans que cela ne le rende méconnaissable. Ceci est facilité par des êtres aux « propriétés équivoques », soit des êtres relevant, selon les acceptations, de plusieurs mondes (Ibid. : 340). Les compromis eux-mêmes peuvent être utilisés comme point d'appui à la critique, il s'agit alors d'une figure complexe. La critique, dans ce genre de cas, n'est cependant jamais réellement clarifiée, car il n'y a pas de principe supérieur commun unique auquel il est possible de se rattacher (Ibid. : 343).

La théorie de la justification permet donc de comprendre comment les individus justifient leurs actes et ce dans quoi ils s'engagent, en se basant sur des registres de justification, des mondes, qui permettent la coordination entre les individus (Billaudot 2006). La théorie de la justification permet en outre de définir des catégories d'arguments utilisées par les individus et d'en comprendre l'organisation lors d'épreuves et lors de la résolution des confrontations.

2.2.2 Culture et politiques culturelles

Ce sous-chapitre vise à décrire plus en détail certains aspects de la culture et des politiques culturelles nécessaires au développement des questions de recherche ainsi qu'à la mise en relation avec la théorie de la justification. Il s'agira dans cette partie de définir plus précisément ce qui est entendu par culture dans ce travail ainsi que de développer comment la culture est traduite par les politiques culturelles. L'objectif de mon travail étant de comprendre quelle place et quelle définition sont attribuées à la culture par La Chaux-de-Fonds, et donc de donner dans ma partie analytique une définition émique de la culture, je vais me contenter ici de fournir une brève définition de ce qui est entendu par le terme de culture. Comme décrit dans l'introduction, la culture est comprise ici comme l'ensemble des activités intellectuelles et en particulier artistiques (Williams 1988 : 90). La culture est devenue de nos jours une notion large et associée à beaucoup d'éléments différents, ce qui en fait une notion difficilement opérationnalisable (Loretzen et Van Heur 2001 : 3). C'est pour cette raison qu'elle peut être comprise comme étant « a 'stable signifier' characterized by 'shifting significant' » (Ibid. : 3). La culture est rattachée à différentes valeurs, intentions et significations quand bien même son nom, son concept, restent identiques. Ceci doit être pris en compte d'un point de vue spatial et d'un point de vue temporel : ce qui est compris par le terme de culture change ou évolue d'un endroit à l'autre et d'une période à l'autre (Williams 1988).

Les politiques culturelles sont influencées par différentes manières de comprendre la culture. Une ligne politique implique des choix, produisant des résultats distincts (Mulcahy 2006 : 320). Les choix dans les actions sont dans la plupart des cas soutenus « par des priorités et des objectifs spécifiques et bien formulés » (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 : 65). Les décisions varient en fonction du contexte (ressources, partenaires, dynamiques artistiques présentes

sur le territoire, ...) et varient « tant dans le type d'action (création, diffusion, éducation) que dans le champ d'intervention (lecture publique, art dramatique, arts plastiques, musique, danse, arts de la rue ou du cirque...) » (Ibid. : 65). Les valeurs qui animent les personnes en charge de la culture ont aussi leur rôle à jouer car « dans ses dimensions sociale et artistique, la politique culturelle reflète des sensibilités et un engagement porté par les femmes et les hommes élu(e)s » (Ibid. : 66). Dans cette optique-là, d'après Lefebvre et Sibertin-Blanc (2006 : 25-61) une politique culturelle consiste en les stratégies et activités qui visent à répondre à différents enjeux¹². Pour le cas de la Suisse, ProHelvetia indiquent que les buts des politiques culturelles sont « le soutien à l'art et aux artistes, l'aide à la diffusion de leurs œuvres, l'animation culturelle et les activités socioculturelles » (2005 : 25). Cependant, si les politiques culturelles influencent la culture, il est impossible de prédire entièrement ce que les projets financés auront comme impacts sur la culture (Mulcahy 2006 : 320). Les politiques culturelles ne traduisent donc qu'une partie de la culture. Il faut ainsi retenir que les notions de culture et de politique culturelle varient selon un contexte donné.

La théorie de la justification, si elle n'a pas été conçue en rapport avec les politiques culturelles et la culture, me paraît adaptée à l'objet de ma recherche¹³. Elle me permettra en effet de comprendre et de souligner la façon dont est justifiée la culture en mettant au jour les principes sous-jacents au discours, en vue de convaincre quelqu'un d'autre du bien-fondé de son action ou de sa position en matière de politiques culturelles (Côté et Simard 2009). Cette théorie me permettra en outre de comprendre comment s'est construite la politique culturelle de La Chaux-de-Fonds et plus précisément quel est le sens que les acteurs en charge de la culture à La Chaux-de-Fonds donnent à celle-ci. Enfin, cette approche permettra de comprendre quelle place est accordée à la culture dans la politique chaux-de-fonnière. Je propose d'utiliser la théorie de la justification sous ces trois angles, qui seront détaillés subséquemment dans mes trois sous-questions.

¹² Les deux auteurs en définissent cinq groupes importants. Il y a des enjeux artistiques (développer le sens esthétique et l'imaginaire de la population), des enjeux sociaux (éducation, épanouissement des habitants, soutien d'identité(s) collective(s), développement de la citoyenneté et intégration ...), des enjeux économiques et de développement local (augmentation des recettes, du nombre d'emplois, dynamisation de l'économie...), des enjeux territoriaux (renforcement d'une identité locale et de l'attractivité territoriale, travail sur l'aménagement urbain) et enfin des enjeux relatifs aux populations (élargissement des publics et implication des habitants). Les politiques culturelles sont donc en constante évolution en fonction de différents éléments contextuels.

¹³ Elle a de plus été utilisée par d'autres chercheurs, comme Héloïse Côté et Denis Simard (2009), qui ont entre autres cherché à cerner la définition apportée à la culture dans les textes officiels québécois.

2.3 QUESTION DE RECHERCHE ET SOUS-QUESTIONS

Si la culture est considérée comme un outil de développement économique intéressant depuis quelques années, cela n'a pas toujours été le cas. Sa vocation et sa définition ont évolué en fonction de différents facteurs en présence, selon une période et un espace donnés. Il s'agit donc de l'évolution de signifiants associés au terme de culture. (Lorentzen et Van Heur 2001). Les politiques culturelles découlent d'une vision particulière de la culture et d'une place qui lui est accordé. Ces deux éléments poussent les autorités à vouloir la soutenir de différentes manières et de façon plus ou moins appuyée. Dans ce travail, il sera question de comprendre la manière dont on peut construire et justifier une politique culturelle dans une ville de petite taille, potentiellement confrontée à des problèmes économiques, géographiques et démographiques mais aussi discursifs. Ainsi, il s'agira de définir comment les autorités en charge de la culture à La Chaux-de-Fonds ont développé une politique culturelle propre, forgée par les avantages mais aussi les désavantages de la Ville, ainsi que par leur perception de la culture. Le but est également de comprendre comment les tendances en matière de politique culturelles s'intègrent à la vision de la culture de cette ville.

Du fait que la culture et les politiques culturelles ne sont pas des notions temporellement stables, il est nécessaire d'ajouter une dimension longitudinale à la compréhension des politiques culturelles, afin d'y apporter plus de profondeur. J'ai donc choisi de couvrir la période de 1970 à aujourd'hui. Les années 1970 marque la fin des Trente Glorieuses et donc le début d'une situation économique plus instable pour la ville avec pour conséquence le départ d'une partie de la population. Cela permet de définir la succession de différentes articulations de la culture. Ainsi, ma question de recherche est la suivante :

Comment une petite ville telle que la Chaux-de-Fonds a-t-elle construit et justifié sa politique culturelle depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui ?

Cette question est subdivisée en trois sous-questions me permettant chacune d'explorer la question de recherche plus en détail :

SQ1 : Comment la définition de la culture évolue-t-elle ?

La façon dont est comprise la culture définit une façon de penser les politiques culturelles, et en fait donc un élément de compréhension majeur dans la manière dont est menée la politique culturelle de La Chaux-de-Fonds. Celle-ci évoluant au fil des signifiés qui y sont associés, elle peut être considérée, dans les termes de Boltanski et Thévenot, comme un compromis constamment réévalué dans la mesure où elle fait référence à plusieurs mondes difficilement dissociables de cette notion à un moment précis. Par exemple, la culture fait premièrement référence au monde de l'inspiration, car ce sont des questions liées à la mise en exergue de la créativité des individus. Mais elle peut aussi être associée au monde civique du fait qu'il s'agit d'une perspective commune à une société. Les questions de compétitions entre villes et d'attractivité, qui, elles aussi, dirigent les politiques culturelles, relèvent quant à elles du monde de l'opinion et du monde marchand, étant donné qu'il s'agit de se faire connaître et d'être concurrentiel. Il faudra donc déterminer ce qui est rattaché au terme de culture dans les compromis. Pour ce faire, je vais chercher à identifier sur quelles définitions de la culture les mondes s'appuient, et quels mondes sont mis en exergue. Ceci me permettra de déterminer quelles sont les signifiants, soit les valeurs, attributs et intentions que les autorités cherchent à attribuer à la culture.

SQ2 : Quelle place la culture occupe-t-elle dans la politique chaux-de-fonnière ?

Si la culture a une signification qui motive certains choix elle a aussi une certaine importance, ou, pour reprendre la terminologie de Boltanski et Thévenot, une grandeur au sein du monde civique. La culture peut donc être appréhendée comme un objet appartenant à ce dernier. Cela pousse à sa réévaluation en tant qu'objet, et lui fait gagner ou perdre en grandeur au sein du monde civique. La grandeur de la culture est réévaluée lorsqu'une épreuve survient, et évolue donc également dans le temps. Ceci peut aussi laisser à penser que la culture est plus ou moins soutenue selon la grandeur qu'on lui attribue. La recherche effectuée dans cette sous-question aura pour but de mettre en lumière la place qui est accordée à la culture au sein des autorités, notamment en fonction des paramètres géographiques démographiques et économiques qui influencent les capacités à soutenir la culture ainsi que sa compréhension. L'objectif est également de comprendre si d'autres facteurs entrent en considérations. Une façon aisée de mesurer partiellement la grandeur et la réévaluation de l'objet qu'est la culture peut se faire en examinant le budget qu'on lui accorde. Lefebvre et Sibertin-Banc expliquent que la place de la culture peut en effet être observée par le biais de la part du budget municipal qui lui est attribué :

« La connaissance des dépenses culturelles permet de situer la part de l'action culturelle dans le budget municipal et la manière dont les priorités locales se concrétisent dans des engagements budgétaires. Les activités culturelles ont évidemment un coût qui peut être élevé. » (2006 : 147)

Derrière les fonds débloqués se trouvent ainsi des intentions et des volontés de développer la culture. Celles-ci permettront de mettre en exergue la place que cette petite ville peut concrètement accorder à la culture. En plus de l'aspect économique, la prise en considération des situations démographique et géographique permettra de comprendre quelle place peut être attribuée à la culture dans une ville isolée et de petite taille.

SQ3 : Comment évoluent et en quoi consistent les justifications se trouvant derrière les décisions en matière de politique culturelle ?

Les autorités en charge du secteur culture doivent parvenir à justifier la nécessité de justifier ce secteur face à d'autres opinions politiques qui ne le considèrent pas forcément comme prioritaire. La soumission de dossiers culturels peut être comprise comme une épreuve. En effet, lors de la proposition d'un projet, les instigateurs doivent expliquer les raisons pour lesquelles le projet profitera au bien de la communauté. Il s'agira alors de mobiliser différents arguments, et donc différents mondes, pour justifier le projet. Les éventuels opposants devront justifier pourquoi, au contraire, ils doutent de la nécessité du projet car, comme l'expliquent Lefebvre et Sibertin-Blanc, « la culture fera toujours l'objet [...] de débats contradictoires, de choix dénoncés par une minorité, d'interrogations même sur la légitimité d'un budget culturel et de sa mise en œuvre. » (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 : 32). Les deux parties se trouvent dans une situation de conflit, qui peut relever d'un ou plusieurs mondes. La décision finale, quant à elle, est aussi une résolution de l'épreuve qui penche en faveur d'une série d'arguments et donc, encore une fois, d'un ou plusieurs mondes. Il sera ainsi possible de déterminer au fil du temps quels sont les enjeux invoqués, quel bien commun on cherche à promouvoir, pour soutenir la culture malgré le peu de ressources à disposition. En comprenant quel monde est mobilisé pour défendre un projet, il sera possible de définir quels enjeux motivent l'acceptation ou non de celui-ci. Ceci permettra ainsi de définir certaines tendances plus générales en matière de justification.

Deuxième partie

MÉTHODOLOGIE

3. METHODOLOGIE

Cette partie expose la démarche de recherche effectuée pour récolter les informations nécessaires pour répondre à ma question de recherche, ainsi que la méthode utilisée pour analyser les informations.

3.1 ENTRETIEN EXPLORATOIRE

Le 29 septembre 2015, j'ai réalisé un entretien exploratoire avec Cyril Tissot, actuellement Délégué aux affaires culturelles de La Chaux-de-Fonds. Ce type d'entretiens permet de « découvrir les aspects à prendre en considération et élargi[t] ou rectifi[e] le champ de lecture » (Quivy et Van Campenhout 2011 : 58). Il permet aussi de « trouver des idées d'hypothèses susceptibles de guider la suite du travail » (Ibid. : 2011 :59). Les entretiens exploratoires se déroulent souvent de manière assez libre, avec un petit nombre de questions assez ouvertes qui permettent à de nouveaux éléments saillants et à de nouvelles approches du sujet de voir le jour (Ibid. : 59). C'est grâce à cet entretien que j'ai pu affiner mon sujet de recherche et m'orienter sur le cas des petites villes et de la situation de La Chaux-de-Fonds, qui présente une situation financière particulièrement compliquée mais également une situation géographique et démographique particulière, comme expliqué ultérieurement.

3.2 RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET CHOIX DES SOURCES

Pour ce travail, deux types de recherches ont été effectuées. Dans un premier temps, il était nécessaire de développer et construire une partie contextuelle et une partie conceptuelle permettant de développer les enjeux représentés par les questions de recherche. Je me suis alors penchée sur la littérature scientifique concernant les politiques culturelles, concernant les petites villes, mais aussi les documents concernant La Chaux-de-Fonds. Si les deux premières catégories étaient bien documentées, j'ai rencontré plus de difficultés à trouver des sources fournies concernant La Chaux-de-Fonds. L'utilisation d'articles de presse pour compléter l'information m'a permis d'amener tous les éléments nécessaires à la mise en lumière de l'intérêt de l'objet d'étude.

Dans une deuxième phase, il a fallu trouver des sources me permettant de documenter les différentes questions de recherche. Etant donné que je couvrais des faits s'étant déroulés dans les années 1970, j'ai estimé judicieux de me pencher sur des sources de l'époque, en plus des entretiens. Ceci me permettait d'obtenir des opinions « du moment » en plus du souvenir des personnes qui ont vécu ces périodes. J'ai ainsi choisi de travailler sur les procès-verbaux du Conseil général, et plus précisément, sur les votations de crédits ou de subventions exceptionnels accordés à la culture¹⁴.

Ce choix découle du raisonnement suivant : Premièrement, j'avais besoin de discours complets dans lesquels on discutait de la nécessité de la culture et de son financement. Les procès-verbaux du Conseil général me permettaient d'obtenir l'avis de personnes issues de partis politiques et donc d'opinion différentes, qui développaient leur point de vue afin de se faire comprendre des autres. Dans un deuxième temps, lors de l'entretien exploratoire, Cyril Tissot, a mentionné une chronologie des objets culturels traités par le Conseil général de 1851 à 2014 qui figurait dans le Rapport du Conseil communal relatif aux orientations du service des Affaires culturelles au Conseil général (08.03.2016). Ceci m'a permis de réduire la fastidieuse

¹⁴ La liste des procès-verbaux employés se trouve en annexe.

tâche qu'est le dépouillement des archives, étant donné que ce travail avait déjà été réalisé. Il m'a suffi d'y ajouter les objets de 2015 et 2016. J'ai choisi de m'arrêter au rapport du 8 mars 2016 mentionné ci-dessus, car il s'agissait du dernier document voté au Conseil général lors du choix du corpus.

Depuis cette liste, il s'est avéré nécessaire de sélectionner un certain nombre d'objets afin de restreindre le nombre d'objets étudiés, étant donné qu'il y avait au total 151 entrées comprises dans la période étudiée. Après un premier survol des entrées, j'ai choisi de sélectionner uniquement les discussions qui avaient pour objet la demande de fonds pour l'achat, la rénovation ou la construction d'infrastructures culturelles ainsi que de l'octroi de subventions. J'ai eu l'impression durant le survol qu'il s'agissait des discussions les plus animées concernant les trois aspects de la politique culturelle que je cherchais à observer— les moments où le point de vue détaillé des interlocuteurs était le plus prégnant—étant donné qu'il s'agissait parfois de montants conséquents à accorder au secteur culturel. Ceci m'a en outre permis d'étudier des événements relativement semblables tout en conservant la diversité des infrastructures sur toute la durée de ma période. Afin d'étoffer le corpus et de pouvoir mieux répondre aux deux premières questions, j'y ai également ajouté deux discussions sur les politiques culturelles, datant de 1980¹⁵ et de 2016¹⁶. Ceci m'a permis d'avoir un aperçu supplémentaire des enjeux et valeurs qu'on cherche à attribuer à la culture.

Si ce choix m'a permis d'avoir une bonne vue d'ensemble de la situation, il faut aussi noter que le corpus est plus axé sur les infrastructures culturelles¹⁷ que sur les activités du service des Affaires culturelles¹⁸. Il est possible que cela donne plus de poids à certains arguments. Les entretiens effectués avec les Conseillers communaux et les Délégués aux affaires culturelles ont permis de pondérer les résultats obtenus à l'aide des procès-verbaux.

Il faut également noter que j'ai envisagé l'utilisation d'autres sources, ou de compléter celles utilisées, mais que plusieurs éléments m'ont poussée à y renoncer :

- J'ai premièrement envisagé l'utilisation des plans d'intentions par législature du Conseil communal afin de définir sur quels procès-verbaux j'allais me pencher. Ceci m'aurait permis d'orienter mes choix en fonction des enjeux culturels émanant directement du Conseil communal. Ces documents m'auraient également permis de comprendre plus aisément et frontalement quelle place et définition les autorités souhaitaient attribuer à la culture. Malheureusement, j'ai découvert après plusieurs semaines de recherche infructueuses que ces documents n'avaient pas tous été archivés, et que le seul département qui aurait pu être en leur possession refusait de les mettre à ma disposition. J'ai donc dû renoncer à cette option.
- Une autre option concernant le choix de document aurait été d'étudier la discussion des budgets de la Ville se déroulant à la fin de chaque année. Ceci m'aurait permis d'avoir un corpus plus restreint et plus régulier chronologiquement parlant que celui qui a été sélectionné. En parcourant plusieurs des procès-verbaux concernant les

¹⁵ Rapport d'information du Conseil Communal sur l'étude du développement culturel à La Chaux-de-Fonds, placée sous l'égide du Conseil de l'Europe (30.10.1980)

¹⁶ Rapport du Conseil Communal relatif aux orientations du service des Affaires culturelles (08.03.2016)

¹⁷ Dans ce travail, ce terme comprend les infrastructures constituant un service distinct, principalement les Musées d'histoire naturelle, d'horlogerie, des Beaux-Arts et d'Histoire, ainsi que la Bibliothèque de la Ville.

¹⁸ Ce service est notamment en charge des arts vivants, des activités socio-culturelles, des fêtes populaires, des arts visuels, des arts dans l'espace public (08.03.2016 : 17). Il s'agit donc principalement de la distribution de subventions.

budgets, j'ai cependant constaté que, la plupart du temps, les discussions concernant uniquement la culture étaient plus minces et abordées avec moins de profondeur que dans les discussions concernant des objets extraordinaires. J'ai donc opté pour la sécurité et pour le corpus mentionné ci-dessus.

3.3 ANALYSE STATISTIQUE DES BUDGETS

Afin de déterminer quelle est la grandeur de la culture dans le monde marchand à La Chaux-de-Fonds, je me suis penchée sur le budget qui lui a été alloué depuis les années 1970. La statistique descriptive représente, comme l'expliquent Quivy et Van Campenhoudt, « bien plus que de simples méthodes d'exposition des résultats. » (2011 : 203). Afin de compléter et d'apporter plus de distance à ces résultats, j'ai confronté ces chiffres aux budgets totaux de la Ville et j'ai procédé à des calculs très simples, soit des pourcentages du budget, que j'ai représenté en diagramme en barres. J'ai ensuite confronté ces résultats aux discours des élus provenant des procès-verbaux et des interviews, afin d'en déterminer certaines tendances.

Si je souhaitais au départ me pencher plus en détail sur certains aspects du budget, cela s'est avéré trop difficile et bien trop chronophage pour continuer d'exploiter cette piste en parallèle de l'étude des autres sources. En effet, je souhaitais explorer l'évolution de certains postes du budget, ainsi que me pencher plus en détail sur le budget du Service des affaires culturelles. Cela s'est révélé bien plus ardu que prévu, étant donné que la manière de réaliser les budgets a beaucoup varié tout au long de la période de recherche. Travailler sur ces budgets plus en détail aurait alors impliqué de travailler moins sur les autres données. J'ai préféré me concentrer sur une approche qualitative de mon travail, qui me permettait une compréhension plus étendue de la place de la culture.

3.4 ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Dans un troisième temps, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs avec des Délégués aux affaires culturelles et des Conseillers communaux de La Chaux-de-Fonds. Ceci m'a permis de détailler et de compléter certains éléments relevés par le biais des deux premières méthodes. Les entretiens permettent en effet d'obtenir « des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés » (Quivy et Van Campenhoudt 2011 :170) qui n'étaient pas nécessairement accessibles par le biais des archives. J'ai opté pour des entretiens semi-directifs car ils me permettent de cadrer l'entretien tout en laissant les interviewés aborder le sujet de la manière qui leur convient, en respectant leur propre cadre « de références : leur langage et leur catégories mentales » (Ibid. : 172).

Six entretiens semi-directifs allant d'une à trois heures ont été réalisés. La prise de contact a été très facile, seules deux personnes ne m'ont pas répondu. Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits. Personne n'a demandé à garder l'anonymat. J'ai choisi d'interviewer des personnes en charge de la culture, soit les Délégués aux affaires culturelles et les Conseiller communaux en charge du dicastère de la culture. Ce choix me semblait le plus adapté pour répondre à mes questions, car il s'agit des personnes qui sont le plus au courant des enjeux en question. Les interviewés sont les suivants :

FIGURE 2 PERSONNES INTERROGÉES

Date de l'entretien	Prénom, Nom	Fonction au sein des autorités chaux-de-fonnières	Période de mandat	Durée de l'entretien
21.09.2016	Cyril Tissot	Délégué aux Affaires culturelles	Depuis 2012	3h27
28.09.2016	Hugues Wülser	Délégué aux Affaires culturelles	1995 à 2007	1h13
29.09.2016	Daniela Agustoni	Déléguée aux Affaires culturelles	2007 à 2010	1h37
29.09.2016	Jean-Pierre Veya	Conseiller communal	2006 à 2016 ¹⁹	1h05
10.10.2016	Jean-Martin Monsch	Conseiller communal	1988 à 2000	1h24
12.10.2016	Claudine Stähli-Wolff	Conseillère communale	1995 à 2005	1h11

Ce panel présente des avantages et des inconvénients. Etant donné que ce sont des personnes qui ont travaillé au plus près du domaine, ce sont également les personnes qui sont le plus aptes à répondre en détail à mes questions. J'étais ainsi sûre d'obtenir des réponses détaillées. Cependant, il faut noter que les Conseillers communaux interviewés ont une orientation politique de gauche²⁰, ce qui peut créer un problème de représentativité des opinions. Les procès-verbaux permettent de contrebalancer ce déséquilibre, car tous les partis, dont ceux de droite, prennent la parole lors des séances du Conseil général.

3.5 ANALYSE DES RÉSULTATS

Après avoir abordé la méthode d'obtention des données, il est nécessaire de préciser celle utilisée lors de l'analyse. J'ai choisi de m'inspirer de la méthode du « codage thématique » d'Uwe Flick (2014). Je disposais déjà d'un moyen de coder les résultats, mais j'avais besoin d'une technique d'approche pour trier les données et les codifier de manière structurée. Cette méthode permet de séparer les parties des procès-verbaux et des entretiens intéressantes pour la recherche. En effet, « coding here is understood as representing the operations by which data are broken down, conceptualized, and put back together in new ways. It is the central process by which theories are built from data » (Flick 2006 : 296). La manière de codifier les données dépend principalement du chercheur et de ses questions de recherche. Etant donné que mes trois questions de départ utilisaient la théorie de la justification de manière différentes, j'ai également dû procéder de trois façons lors de la codification. Il est nécessaire de noter que j'ai analysé les résultats par décennie, puis j'ai regroupé les décennies qui me semblaient démontrer une tendance similaire. Si cela a peut-être occulté certains

¹⁹ Ces années correspondent aux années passées au Conseil communal. Les interviewés ne se sont pas tous occupés de la culture durant l'entier de leur mandat.

²⁰ Il m'est possible de confirmer l'orientation politique des Conseillers communaux. Je n'ai cependant pas connaissance de l'orientation politique des Délégués aux affaires culturelles.

résultats et constitue un découpage artificiel, cela m'a permis de structurer mon travail et de comparer certaines tendances à la théorie²¹.

Pour la première question de recherche, j'ai d'abord été confrontée à l'absence de définition précise de la culture dans les procès-verbaux. J'ai été contrainte de me tourner vers les entretiens pour tâcher de définir les éléments clés, les récurrences, permettant d'obtenir une définition de la culture propre à La Chaux-de-Fonds. En d'autres termes, il s'agissait de comprendre quels éléments les interviewés mettaient en avant lorsqu'on leur demandait de définir la culture à La Chaux-de-Fonds. Suite à cela, j'ai trié les extraits d'entretien en fonction des différents mondes issus de la théorie de la justification. Puis, afin d'obtenir plus d'informations sur la manière dont la culture était perçue durant les années précédentes, j'ai étoffé et contrebalancé les résultats obtenus lors des entretiens avec les procès-verbaux.

Pour la seconde question de recherche, j'ai sélectionné des passages qui traitaient de la grandeur de la culture en fonction des questions économiques, démographiques et géographiques, tout en restant ouverte à l'apparition d'autres catégories. Il s'agissait par la suite de mettre en lumière la manière dont les extraits soulignaient la grandeur ou la petitesse de la culture au sein du monde civique, afin de comprendre s'il était possible d'y détecter une tendance dans la manière de concevoir la culture à une époque particulière.

Enfin, pour la troisième question de recherche, j'ai commencé par sélectionner tous les passages qui comprenaient un argument en faveur d'un projet, ainsi que les réticences face à un projet ou leur rejet. Il s'agissait dans cette partie de bien distinguer les arguments directement reliés au projet des nombreuses digressions qui sont faites dans les procès-verbaux. Par la suite, j'ai codé ces extraits en fonction des mondes décrits par Boltanski et Thévenot. Si plusieurs mondes étaient rattachés à un extrait, je les prenais tous en compte. Suite à cette codification, j'ai pu comptabiliser chaque fois qu'il était fait mention d'un monde, afin de pouvoir réaliser des proportions de celles-ci. Je les ai faites en pourcentages, afin qu'elles soient plus aisément comparables. Cependant, certaines catégories, comme il sera précisé dans la partie analytique, sont plus représentatives que d'autres, étant donné que certaines décennies ne contenaient que très peu de procès-verbaux, comme c'est le cas pour les années 1970, où il n'y a que trois entrées.

3.6 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET DÉMARCHE AUTORÉFLEXIVE

Lors du travail de terrain, j'ai rencontré deux problèmes principaux auxquels il a fallu trouver une solution satisfaisante. La première difficulté s'est manifestée lors du codage des procès-verbaux. J'ai alors découvert que la définition de la culture était difficilement perceptible dans ceux-ci. J'ai alors dû construire une définition en fonction de ce qui a été dit lors des entretiens. Certains facteurs influençant la place de la culture ne ressortaient pas non plus dans les procès-verbaux. C'était notamment le cas des aspects géographiques, pour lesquels j'ai dû me baser uniquement sur les interviews. Les entretiens m'ont ainsi permis de contourner ces deux obstacles mais impliquent aussi que les résultats de ces deux parties émanent d'une perception actuelle de la situation, et ne donnent ainsi que peu de renseignement sur le début de la période étudiée.

²¹ J'ai considéré l'idée de travailler par tranches de 5 ans dans le but d'affiner les résultats, mais les résultats me paraissaient peu représentatifs au vu du peu de procès-verbaux compris dans certaines tranches.

Une seconde question qui s'est posée lorsque j'ai commencé mon travail de Master est la distance avec mon objet d'étude. En effet, ayant suivi toutes mes classes à La Chaux-de-Fonds depuis le degré secondaire, c'est une Ville que je connais bien. Il s'agissait donc de réfléchir au biais que cela pouvait impliquer dans la recherche. Toutefois, après m'être immergée un peu plus dans le sujet, j'ai pu constater que je n'étais que peu familière avec le milieu politique chaux-de-fonnier. Bien que je fusse familière des acteurs culturels²² chaux-de-fonniers, mes connaissances étaient trop superficielles pour réellement influencer ma recherche.

²² Dans ce travail, « acteurs culturels » sera employé comme l'hyperonyme de tous les individus, infrastructures et associations impliqués dans le secteur culturel, qu'il s'agisse de musées, ou d'artistes bénéficiant de subventions, par exemple.

Troisième Partie

ANALYSE

4. ANALYSE

L'analyse se divise en trois chapitres reprenant chacun une question de recherche. Elle se base sur les entretiens effectués lors du terrain ainsi que sur les procès-verbaux du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Certains extraits sont cités pour illustrer et supporter l'analyse. Le premier chapitre a pour but de comprendre quelle définition est apportée à la culture par les autorités en charge de la culture. Le second s'attelle à mettre en lumière la place occupée par la culture à La Chaux-de-Fonds au fil du temps. Enfin, le troisième explore les différents registres de justification utilisés pour soutenir la politique culturelle chaux-de-fonnière.

4.1 DÉFINITION DE LA CULTURE

Ce premier chapitre a pour but de répondre à la première question de recherche : « Comment la définition de la culture évolue-t-elle ? ». Comme expliqué dans la partie théorique, la définition de la culture est variable. Elle est constituée de différents signifiants (Lorentzen et Van Heur 2001) qui évoluent au fil du temps et du contexte, et qu'il s'agit de mettre en exergue. Ce chapitre exploite pour cela les différents mondes mobilisés par les individus pour construire leur définition personnelle, afin d'en produire une définition plus large.

L'objectif est de comprendre les valeurs et les intentions attribuées à la culture par les autorités. Précisons qu'il ne s'agit pas d'en tirer une définition unique, mais de mettre en lumière quels attributs, ou signifiants, ressortent des entretiens et des procès-verbaux. La création et le soutien d'infrastructures culturelles sont également pris en considération.

Pour répondre à la première question de recherche, ce chapitre se divise en deux parties²³. La première partie met en lumière la manière dont le passé culturel de La Chaux-de-Fonds est représenté, tel un « mythe fondateur », et est utilisé dans la définition de la culture durant la période étudiée. Ce passé permet en effet de légitimer une fonction et un fonctionnement de la culture qui sont caractéristiques à la Ville.

La seconde partie concerne l'évolution de la culture depuis les années 1970. Cette partie exploite les discours recueillis dans les procès-verbaux du Conseil général uniquement. Elle met ainsi en exergue la manière dont le discours en matière de politiques culturelles à l'échelle de la Suisse influence la fonction attribuée à la culture à La Chaux-de-Fonds, mais également comment elle s'en distingue.

4.1.1 La culture pour héritage

Un premier angle d'approche de la définition de la culture est l'ancrage de certains signifiants de la culture dans la tradition, et donc dans un passé antérieur à la période étudiée. Cette notion de tradition est un des principes supérieurs communs du monde domestique (Boltanski et Thévenot 1991 : 207). D'après Boltanski et Thévenot, la tradition permet de reconnaître et d'affirmer la grandeur d'un individu ou d'un objet—ici la culture—en l'ancrant dans le passé. Ainsi, les attributs donnés à la culture sont reconnus et validés par la continuité que lui procure

²³ Les procès-verbaux ne donnent pas ou très peu d'indices quant à la définition de la culture. Je me suis ainsi premièrement basée sur ce qui a été dit lors des entretiens pour parvenir à construire une définition de la culture. Celle-ci est donc inévitablement teintée des discussions actuelles.

la tradition, de par le fait qu'ils sont « campé[s] dans la tradition, c'est-à-dire correct[s] » (Boltanski et Thévenot 1991 : 208). En d'autres termes, l'utilisation dans le discours d'un référent, d'un idéal, provenant du passé permet de légitimer et d'expliquer une manière de faire ou de penser.

Deux traditions différentes sont ainsi étudiées. La première est basée sur l'histoire économique de la Ville qui a influencé le développement d'une culture ayant pour dessein d'être accessible à tous. La seconde se concentre sur l'orientation politique majoritairement à gauche de la Ville, qui a favorisé la richesse culturelle à La Chaux-de-Fonds et fortement influencé la volonté de la développer²⁴.

4.1.1.1 Un Théâtre avant l'hôpital : La culture définie par ses origines

En 1837, La Chaux-de-Fonds ne dispose ni d'un hôpital, ni de l'eau courante. Cette même année, le Théâtre de la Ville voit le jour. Dans les procès-verbaux et les interviews, la construction du Théâtre est souvent mentionnée pour souligner le caractère organique de la culture au sein de la Ville :

« Le développement de la culture a sûrement commencé au moment où les Chaux-de-Fonnières se sont payés un théâtre au lieu de faire venir l'eau courante. Ça va avec la Ville et l'horlogerie. Tout a été fait autour de cela. La salle de musique, ça a été pareil. Mais ça a fait partie de la manière dont la Ville est née. C'est une jeune ville. Elle est née avec cela, avec le désir d'avoir des spectacles, de la musique, de la peinture. » (Claudine Stähli-Wolf, 12.10.2016)²⁵

La volonté de voir se développer la créativité et, par là même, la culture trouve son origine dans la genèse de la Ville. Ceci, d'après plusieurs élus, est caractéristique de la Ville et de son identité ; ainsi, la culture est inhérente à la Ville et à ses habitants. Présentée de la sorte, les interviewés ainsi que les élus dans les procès-verbaux confèrent à la culture un aspect « vital », qui persiste aujourd'hui.

Ce sentiment de nécessité est également lié à la naissance de la Ville. Pour survivre, les Chaux-de-Fonnières ont dû faire preuve d'inventivité, qu'il s'agisse du domaine créatif ou des autres domaines de la vie. Cette créativité a donc perduré comme une sorte d'héritage, qui se retrouve dans la volonté de soutenir la culture :

« C'est une ville par rapport à son nombre d'habitants, par rapport à son potentiel financier et sa situation géographique aussi, qui a toujours dû créer. Les gens d'ici, s'ils n'inventent pas, ils sont foutus. [...] C'est le même développement au niveau de la culture qu'au niveau des entreprises. [...] Je pense que les gens ont commencé à faire des montres parce qu'il fallait vraiment trouver quelque chose. Ils étaient curieux, ils étaient méticuleux, c'était des travailleurs, et après, il y a ce génie créatif et inventif, qu'on retrouve dans la culture, au niveau de certains peintres, au niveau des arts de la scène. Beaucoup au niveau de la musique et au niveau de la mise en place plus tard d'institutions comme Bikini Test. C'est chaque fois des inventions, des créations absolument incroyables où le politique, pour moi, a su entendre et a su répondre avec les moyens qu'il avait au développement de tout cela. » (Daniela Agustoni, 29.09.2016)

²⁴ Il faut encore noter qu'il ne s'agit pas de considérer les faits présentés ici comme absolument véridiques (ils ne seront pas vérifiés dans ce travail), mais comme des référents sur lesquels les individus s'appuient pour construire leur définition de la culture.

²⁵ Les citations des sources se feront de la manière suivante dans cette partie : Projets dont les procès-verbaux font l'objet : (Date : Page) ; Intervenants des procès-verbaux : (Nom, parti, date : page) ; Interviewés : (Nom : date).

Cette volonté est également rattachée au système économique de La Chaux-de-Fonds—axé sur l'horlogerie—les deux sont « indissociables, car ils [l'ont] tous deux modelée » (Hugues Wülser, ECO, 28.09.1989 : 1300). Le développement de l'horlogerie ainsi que l'arrivée de riches patrons ont créé un terrain économique et social particulier :

« Cela faisait partie de l'ambiance de La Chaux-de-Fonds. Il faut revenir un peu plus loin [que la période étudiée], mais c'est important pour l'état d'esprit. La Chaux-de-Fonds était une petite ville, qui s'est développée grâce à l'horlogerie, et l'horlogerie s'est développée considérablement grâce aux Israélites qui se sont installés ici et qui ont développé des entreprises horlogères [...]. Les patrons d'entreprises, même dans une boîte de 120 ouvriers, connaissaient pratiquement tous leurs ouvriers. Ils passaient dans les bureaux, les ateliers, ils parlaient avec eux, et ils avaient envie qu'ils soient bien dans l'entreprise. » (Jean-Martin Monsch, 10.10.2016)

D'après les interviewés, cette atmosphère crée un terrain favorable au développement de la culture pour deux motifs. Premièrement, les patrons horlogers étaient amenés à beaucoup voyager et souhaitaient rapporter à La Chaux-de-Fonds ce qu'ils voyaient ailleurs. Le but était entre autres de faire un « Petit Paris » de La Chaux-de-Fonds, disposant de « toutes les institutions prestigieuses qu'il faut, les grands orchestres, les grands solistes, ... » (Claudine Stähli-Wolf, 12.10.2016).

Deuxièmement, l'élite, par sa proximité avec les employés et par le fait que la Ville était « socialement mélangée » (Claudine Stähli-Wolf, 12.10.2016), encourageait l'accès à la culture pour tous. Elle ne pensait pas que la culture devait rester aux mains des plus riches uniquement :

« Les patrons [...] avaient quand même le souci que leurs ouvriers, que leurs employés, puissent comprendre ce qu'était le monde, aussi bien les beaux-arts que la musique. » (Hugues Wülser, 28.09.2016)

« [Les employés] avaient du travail, ils étaient payés, mais il fallait qu'ils puissent aussi un peu s'ouvrir au monde. La culture étant un des éléments importants. » (Jean-Martin Monsch, 10.10.2016)

Selon ces deux exemples, les patrons avaient une attitude plus philanthrope qu'ailleurs. Ils souhaitaient partager la culture et la rendre accessible à leurs employés, afin de les ouvrir au monde. Ces valeurs altruistes et de partage constituent le second signifiant lié au passé économique de la Ville.

En résumé, par cet ancrage dans le monde domestique, les personnes interrogées dégagent des signifiants qui permettent de distinguer La Chaux-de-Fonds des autres villes. En soulignant le « mythe fondateur » du théâtre avant l'hôpital, ils parviennent à montrer que la culture est un élément vital pour la Ville. La référence au mécénat philanthrope permet de surcroît de souligner la volonté de fournir une culture qui n'est pas discriminante et qui différencie, d'après les interviewés, la manière de penser la culture de celle des autres Villes. Ceci crée un terrain particulier pour la culture, qui est propre à La Chaux-de-Fonds.

4.1.1.2 Richesse de la culture et orientation politique

La culture à La Chaux-de-Fonds est également définie par son abondance. En effet, les interviewés considèrent que l'offre culturelle est conséquente proportionnellement à la taille de la Ville. C'est pourquoi la richesse culturelle fait partie de la définition de la culture. Cela

est mis en lien avec l'orientation politique de la Ville lors des entretiens. Depuis le début du 20^{ème} siècle, La Chaux-de-Fonds a une orientation politique majoritairement à gauche. Tout comme le passé économique de la Ville, cela a influencé la définition dans la mesure où la culture a pu se développer de manière plus prolifique.

Il ressort des entretiens que, en plus d'avoir une majorité politique à gauche depuis plusieurs décennies, les partis de droite semblent également plus conciliants et plus favorables à la culture que dans d'autres villes²⁶. En effet, la droite est généralement considérée comme « plus axée sur les économies, sur le fait que les gens doivent être auto-suffisants, alors que la gauche a toujours été pour aider plus, pour s'ouvrir plus [et ainsi] plus ouverte à la culture que la droite » (Jean-Martin Monsch, 10.10.2016). Le cas de La Chaux-de-Fonds semble se distinguer en ce que la gauche et la droite ne sont pas opposées l'une à l'autre, mais s'allient pour défendre certains projets, contrairement à d'autres villes où « le clivage gauche-droite s'est toujours manifesté [et où] si la gauche proposait un projet, la droite l'attaquait » (Hugues Wülser, 28.09.2016).

Il faut cependant pondérer la situation et souligner que, durant la période étudiée, la droite reste plus réticente à certains projets que la gauche, notamment en ce qui concerne ceux considérés comme moins « classiques ». En effet, le Théâtre Populaire Romand²⁷ (à ses débuts), ou Bikini Test²⁸, ont parfois eu à subir des réactions moins enthousiastes que des structures plus « classiques » comme le Théâtre de la Ville ou la Salle de Musique²⁹.

D'après les personnes interrogées, l'orientation politique de la Ville a également tendance à encourager des valeurs « humanistes, de solidarité, d'humanité, de relation entre les gens » (Hugues Wülser, 28.09.2016). Ces valeurs sont associées à la culture. Jean-Martin Monsch les rattache aussi à politique de gauche. Ce dernier explique que la gauche influence la culture et inversement, comme cet exemple concernant son éducation au lycée l'illustre :

« Les enseignants que j'ai eu ont toujours été très à gauche, on le savait. Ils ne s'en cachaient pas, mais ne cherchaient pas non plus à directement influencer leurs étudiants. Mais on pouvait être un peu influencé. [L'éducation, la littérature] c'est déjà de la culture. » (Jean-Martin Monsch, 10.10.2016)

²⁶ Cela a un peu changé avec l'arrivée de l'Union Démocratique du Centre (UDC) au Conseil général, qui est souvent plus radicale dans sa manière de penser d'après les interviewés.

²⁷ Le TPR est une troupe de théâtre passablement controversée à La Chaux-de-Fonds. Elle a été fondée en 1961 par Charles Joris, qui se voit décerner l'Anneau Reinhardt en 1975 (28.10.1975). La troupe a tendance à être politiquement orientée à gauche. Or, celle-ci est également soutenue par les autorités politiques de la Ville. Cela pose problème à certains élus et notamment ceux de droite, d'après les interviewés. De plus, le TPR connaît des problèmes financiers durant les années 1980, ce qui pousse les partis de droite à lancer des motions pour cesser leur subventionnement, car le théâtre n'est pas rentable. Ceci mène à des débats importants au sein du Conseil général. Le débat semble s'atténuer avec le temps et le TPR finit par s'associer au Théâtre de la Ville en 2001, alors qu'ils étaient considérés comme antagonistes auparavant (Jean-Martin Monsch, 10.10.2016)

²⁸ Il s'agit d'une salle de musiques actuelles. Les organisateurs cherchent auparavant d'autres lieux qui sont toujours confrontés aux problèmes de nuisances sonores. Cependant, les premières demandes concernant une discothèque remontent à 1984 mais le projet ne sera accepté qu'en 1990, suite à la proposition de réaliser cette salle aux Anciens Moulins, qui permettent d'éviter de déranger les voisins. Les réticences au projet sont présentes : Peur d'une structure qui pourrait pervertir les jeunes de par la proximité à l'alcool (20.10.1984), besoin de faire accepter le projet au reste de la population (20.10.1984), ... Le projet est cependant reconnu comme un besoin de la population, et notamment des jeunes, dont on craint l'exode vers d'autres villes qui auraient de telles infrastructures. (29.10.1984).

²⁹ Le projet de rénovation du Musée d'histoire a cependant été très mouvementé. Le parti UDC s'y est vivement opposé (29.03.2010).

La culture et la gauche semblent ainsi se trouver dans un cycle d'influences mutuelles à La Chaux-de-Fonds. Le monde civique joue un rôle non négligeable dans le développement de la culture à La Chaux-de-Fonds. En se montrant très conciliants et prêts à collaborer les uns avec les autres, les différents conseillers atteignent l'état de grand, dans la mesure où ils « renoncent au particulier » (Boltanski et Thévenot 1991 : 237) pour traduire au mieux les aspirations de la population. Les différents acteurs perçoivent l'orientation politique de la Ville comme un avantage important, car celle-ci permet et justifie le riche développement de la culture. On peut également rattacher ces valeurs au monde civique, dans la mesure où celles-ci visent à « unifier, rompre l'isolement » des gens [et à] concentrer la force collective [...] autour d'objectifs communs » (Boltanski et Thévenot 1991 : 232).

La référence au passé permet donc aux interviewés de définir la culture en soulignant son caractère vital et riche, propre à La Chaux-de-Fonds. Certaines valeurs lui sont associées, sociales d'une part, telles que l'ouverture de la culture à tous les habitants de la Ville, et humanistes d'autre part, héritées de la gauche.

Il est nécessaire de noter que ce passé est également représentatif de la place attribuée à la culture qui sera développée dans la partie subséquente. En effet, la nature inhérente de la culture, ainsi que sa richesse et la volonté de la développer sont des motifs invoqués pour défendre l'importance de la culture. Il faut donc souligner l'interdépendance des deux phénomènes ; la manière dont la compréhension de la culture influence la place de la culture, et la manière dont la place accordée à la culture influence sa compréhension par les autorités.

4.1.2 L'évolution de 1970 à aujourd'hui

Les politiques culturelles contribuent à une perception changeante de la culture au fil du temps. Il s'agit dans cette partie de comprendre comment cette logique influence la définition du contenu et de la vocation de la culture. En se basant sur la théorie de la justification, deux articulations majeures durant la période étudiée se distinguent. La première apparaît dès les années 1970 et jusqu'à la fin des années 1990, et la seconde des années 2000 jusqu'à aujourd'hui. La première période relie la culture au monde civique, tandis que la seconde la met en lien avec les mondes marchands et de l'opinion.

4.1.2.1 Le tournant des années 1970

Les années 1970 voient le passage de la démocratisation de la culture « héritée de l'élite » (Augsburger, Directeur des Affaires culturelles, 30.10.1980) à la reconnaissance progressive de la pluralité de la culture.

La création du Musée International d'Horlogerie en 1971 est un exemple de démocratisation de la culture :

« Il existe dans [la commission du MIH] un esprit, un vent nouveau, une conception de la vie d'un musée qui nous réjouit, parce que précisément, une telle maison ne doit surtout pas être fermée et mise seulement à disposition de quelques initiés ; mais être un élément actif, dynamique de la vie locale. » (Maurice Payot, président du Conseil communal 16.06.1971 : 1451)

On tente avec cette infrastructure de donner accès à une collection, auparavant réservée à quelques privilégiés, à un plus grand nombre de personnes. Le but est de faire accéder la population à la culture dite « classique » qui ne lui était pas forcément destiné auparavant.

Cette volonté d'inclure la population est un premier élément du monde civique (Boltanski et Thévenot 1991 : 239).

En 1980, dans le rapport concernant l'état de la culture (30.10.1980), cette dernière est présentée de façon différente. A la notion de démocratisation culturelle se substitue celle de démocratie culturelle, qui s'instaure progressivement durant les années 1970, d'après le rapport. Le but n'est alors plus d'inclure tout le monde à un type de culture élitaire, mais bien d'intégrer plusieurs types d'activités à la notion de culture :

« A l'encontre [des démarches de démocratisation de la culture], nous souscrivons à la notion de démocratie culturelle qui consiste à respecter le pluralisme des cultures. Il existe en fait des clivages sociaux, économiques, qui correspondent également à des expressions culturelles différenciées. Il convient dès lors de ne pas émettre de jugement de valeur, de ne pas établir de hiérarchie, mais de reconnaître et de prendre en compte chacune des expressions. Cette façon de considérer les choses conduit à répartir l'enveloppe des subventions aux types d'activités les plus diverses et pas seulement aux institutions reconnues. » (Hyppenmeyer, socialistes, 30.10.1980 : 128)

Ce regard nouveau, qui persiste durant les années 1990, continue dans la lignée civique mentionnée précédemment, en cherchant, mais d'une manière différente, à « intégrer » et « rassembler » (Boltanski et Thévenot 1991 : 237) le maximum d'individus dans la culture.

Cette modification dans la conception de la culture mène aussi au soutien plus marqué de « démarches civiles » (Claudine Stähli-Wolf, 12.10.2016), parallèles à la culture plus classique ; les exemples les plus probants sont le Théâtre ABC, le Théâtre Populaire Romand (TPR), mais également la demande de créer des salles pour les sociétés locales. Cela pousse également à reconnaître de nouvelles structures, comme Bikini Test, en tant que besoins auxquels les autorités doivent répondre :

« La ville a largement répondu présente pour des crédits importants concernant la culture dite classique : Musée des beaux-arts, Temple Allemand, Salle de musique. Tous ces lieux sont intéressants et indispensables ; ils participent à la vie culturelle et à la bonne renommée de notre cité. Un besoin de salles alternatives a été ressenti il y a plusieurs années déjà. » (Charles Faivre ECO 28.11.1990 : 2762)

Ainsi, le monde civique est prédominant dans les années 1970 à 1990. On a le souci d'intégrer la majorité à la culture en reconnaissant premièrement un droit d'accès à la culture classique, puis celui de reconnaître la multiplicité de la culture. On retrouve ici le principe supérieur commun du monde civique : la prééminence de la collectivité, dans la mesure où il ne s'agit plus d'une culture faite par l'élite pour l'élite, mais où il est question de satisfaire les besoins de la population³⁰.

³⁰ Ce premier changement est peut-être lié l'évolution qui s'opère dans la structure économique de la Ville. La fin des Trente Glorieuses ainsi que la première crise horlogère assènent successivement des coups importants à l'économie chaux-de-fonnière, du fait que celle-ci est basée en grande partie sur l'horlogerie. Les différentes entreprises horlogères—qui étaient « des industries familiales aisées, ou qui avaient à la fois de l'intérêt pour la chose culturelle et à la fois une certaine définition de ce qu'est la responsabilité sociale quand on a un petit peu de moyens » (Jean-Pierre Veya, 29.09.2016) —se voient dans l'incapacité de conserver leur entreprise telle quelle, et la revendent à de grands groupes horlogers. S'ensuit alors la raréfaction de la bourgeoisie industrielle, qui jusque-là « soutenait encore largement les institutions culturelles » (Jean-Pierre Veya, 29.09.2016). Suite à cela, les institutions culturelles sont progressivement communalisées, car elles ne parviennent plus à obtenir suffisamment de subventionnements uniquement par le biais du secteur privé : « petit à petit, ces financements se sont très clairement retirés de la vie culturelle » (Jean-Pierre Veya, 29.09.2016). Il est possible, selon moi, que cette modification du financement ait aussi mené à une modification de la façon de penser la culture. Les autorités

4.1.2.2 Les années 2000 et le début d'un marketing urbain plus affirmé

Le but principal des politiques culturelles était, jusque dans les années 1990, d'intégrer davantage de domaines dans la compréhension de la culture. Durant les deux décennies qui suivent, deux autres mondes viennent s'ajouter au monde civique. Le monde marchand et le monde de l'opinion vont alors former un compromis dans le marketing urbain. Ce terme regroupe en effet des questions de notoriété qui se couplent à des questions de rentabilité.

La question de la rentabilité de la culture entre en ligne de compte suite à une réflexion sur de nouveaux principes de gouvernance. Ceux-ci sont alimentés par différentes recherches, et par des débats et rencontres sur le thème du développement de la Ville. Il en ressort une « volonté de mieux utiliser les capacités propres à construire l'image de la Ville, à la promouvoir et à réunir, au sein d'actions concertées, des partenariats efficaces entre divers secteurs (économique, touristique, culturel, etc.) » (27.11.2001 : 1781). Ceci démontre bien la tournure managériale que prend la Ville dans sa gestion. La culture est intégrée à ce nouveau mouvement.

Cette nouvelle visée se ressent dans les discours concernant les subventions et l'organisation des infrastructures. Il y a premièrement une tentative « douce » de réduire les coûts, par l'optimisation du fonctionnement et de la collaboration des institutions, mais aussi, et cela est plus contesté³¹, par la diminution ou la suppression de certaines subventions, soit l'arrêt du subventionnement en arrosoir. Cette nouvelle vision de la culture est débattue et parfois contrecarrée, mais elle pousse néanmoins à remettre en question le rôle que la culture a eu jusqu'alors :

« Cette vision prospective n'est pas sans conséquences sur les faits liés au domaine culturel. Une nécessité que ce domaine participe pleinement à l'arsenal des moyens que le développement régional n'est pas contestable. Mais il faut alors aussi reconsidérer le rôle que les activités culturelles doivent jouer dans cette construction de l'image, rôle identitaire spécifique (comment notre ville met en valeur ce qui la constitue comme modèle unique) et rôle d'attractivité pour la région mais aussi pour l'ensemble de la Suisse voire pour l'étranger. » (27.11.2001 :1781)

De cette nouvelle vision naissent plusieurs événements plus conséquents avec des budgets tels qu'ils sont votés au Conseil général³². Ceux-ci sont liés majoritairement au patrimoine horloger³³ ou artistique : Journées Horlogères, Année Art Nouveau (2005-2006), Le Corbusier 2012, entre autres. Cela passe aussi par la création de nouvelles infrastructures, comme l'Espace de l'urbanisme horloger, et par un accent particulier mis sur la rénovation du Musée d'Histoire, afin qu'il puisse détailler davantage l'histoire de la Ville.

Durant cette période, la tendance principale est d'inclure la culture dans un nouveau système de marketing. Celle-ci est perçue au travers de nouveaux prismes, celui de la rentabilité,

communales ont en effet d'autres obligations que le secteur privé, notamment en termes d'égalité entre les citoyens. Cela a donc également pu mener à la volonté de développer l'accès de la population à la culture.

³¹ Le débat entourant le marketing urbain sera détaillé dans le troisième chapitre de l'analyse.

³² Si d'autres événements ont probablement eu lieu durant les décennies précédentes, ils n'ont pas été votés au Conseil général. J'en ai donc déduit que les budgets étaient moins importants que pour les événements les plus récents. Il m'est cependant impossible de le vérifier en me référant au budget, car ils n'y sont pas inscrits et doivent donc se trouver dans la catégorie « divers » qui n'est pas détaillée.

³³ La question du patrimoine arrive en force durant cette période.

attribuable au monde marchand, et à celui de la renommée de la Ville, liée, elle, au monde de l'opinion.

4.1.2.3 Synthèse de la définition de la culture

Ce chapitre a permis de délimiter quelques éléments d'une définition de la culture propre à La Chaux-de-Fonds. Premièrement, la mise en lumière du monde domestique, et plus précisément de la tradition, permet de souligner certains signifiants. La culture est définie par une tradition rattachée au développement économique de la Ville. Le caractère philanthrope des patrons ainsi que la construction précoce d'un théâtre sont deux premiers aspects qui soulignent le caractère organique de la culture. La richesse de l'offre ainsi qu'un jeu de valeurs humanistes sont quant à eux liés à l'orientation politique de la Ville majoritairement à gauche.

Deuxièmement, on peut observer une évolution dans la vocation attribuée à la culture depuis les années 1970. Si on lui a tout d'abord conféré une visée rattachée au monde civique, qui semble persister dans le temps, on lui a ensuite voué la capacité de contribuer à l'amélioration de l'image de la Ville, en développant ainsi des aspects de grandeur issus du monde de l'opinion, comme la renommée, et du monde marchand, telle que la rentabilité.

Considérant cela, il est possible de souligner le fait que La Chaux-de-Fonds est attentive aux tendances générales en matière de politiques culturelles qui façonnent la compréhension de la culture. Par contre, il en ressort aussi que certains aspects locaux influencent également la manière dont est perçue la culture. Certains signifiants, propres à la Ville, comme ceux étudiés dans la première partie de ce chapitre, constituent un discours plus persistant. Ceux-ci sont peut-être une des raisons pour laquelle le frein discursif dont il est question dans la partie théorique n'a que peu d'effet sur sa manière de se positionner. En effet, ces signifiants permettent de créer un discours soulignant la volonté de la Ville de développer la culture, son besoin de celle-ci, et ce pour des raisons qui viennent s'ajouter à la rentabilité et à l'attractivité.

Cette partie empiète sur les parties qui vont suivre. En effet, comme mentionné plus haut, les signifiants issus de la tradition sont également un des motifs pour lesquels la culture a une place importante dans la Ville. De la même manière, l'évolution de la conception de la culture influence la manière de justifier celle-ci, ce qui sera développé plus en détail dans le troisième chapitre de l'analyse. Ce constat permet de garder à l'esprit que ces trois paramètres d'étude, caractérisés par mes trois sous-questions de recherches et traités par conséquent distinctement, sont en réalité fortement interdépendants.

4.2 PLACE DE LA CULTURE

Ce chapitre vise à répondre à la deuxième question de mon travail, à savoir : « Quelle place la culture occupe-t-elle ? ». En reprenant la terminologie de Boltanski et Thévenot (1991), il s'agit de discuter de la grandeur accordée à la culture par les autorités au sein du monde civique, en sachant qu'il existe potentiellement plusieurs entraves au développement de celle-ci. J'ai choisi de traiter cette question en fonction des paramètres économiques, démographiques et géographiques de la Ville. Si ces pistes se montrent concluantes, il s'avère nécessaire d'y ajouter les aspects politiques et sociaux, car ils permettent d'apporter une meilleure compréhension du phénomène.

4.2.1 La place de la culture face à la situation économique de la Ville

La comparaison du budget culturel au budget total de la Ville de La Chaux-de-Fonds permet d'obtenir une première impression quant à la grandeur de la culture. Trois diagrammes en barres permettent de représenter la situation économique de la Ville et son rapport à la culture. Le premier décrit la proportion du budget total de la Ville alloué à la culture en pourcents (Figure 3), le second représente le budget culturel (Figure 4) et le dernier montre l'évolution du budget total de La Chaux-de-Fonds (Figure 5). Les deuxième et troisième graphiques apportent une compréhension plus complète du premier.

Durant les périodes de crise, le budget alloué à la culture (Figure 4) n'est pas réduit de façon drastique³⁴. Au contraire, de manière générale, celui-ci augmente légèrement, pour diminuer sensiblement à la fin des crises. Ceci peut être indicatif de la volonté des autorités de « maintenir les acquis » (Jean-Martin Monsch, Directeur des Affaires culturelles, 16.02.1993 : 647) durant les périodes économiquement difficiles. En effet, les acteurs culturels sont touchés par la crise, car le soutien du mécénat diminue durant ces périodes. Il se peut alors que les autorités cherchent à compenser ces pertes en augmentant leur part de financement. Cela va de pair avec la prise en considération de la fragilité financière des institutions culturelles. Il est en effet difficile de supprimer ou de réduire trop drastiquement le budget culturel sans que cela n'ait de conséquences :

« Notre groupe est d'avis que le Conseil communal a eu raison de renoncer à des mesures d'économie linéaires qui ne tiennent pas compte de la spécificité de l'activité culturelle et de son importance pour l'équilibre général de notre région. Une telle option aurait perdu de vue le fait que la plupart des agents culturels sont par nature de constitution très fragile et qu'ils ne peuvent compter uniquement sur le prix des billets pour équilibrer leur budget. [...] [Supprimer les subventions de certains agents culturels] serait, comme le souligne justement ce rapport, souvent le prélude à une disparition définitive. » (Blaise Oesch, Socialistes, 16.02.1993 : 632)

Les institutions culturelles dépendent en grande partie des subventions parce qu'elles ne peuvent que rarement s'autofinancer. Certains élus argumentent donc qu'il ne suffirait pas de réinjecter de l'argent dans une activité culturelle lorsque la situation financière de la Ville s'améliore pour que celle-ci renaisse de ses cendres, contrairement à d'autres subventions publiques³⁵.

³⁴ Pour rappel, les crises ont eu lieu en 1975-1976, 1982-1983, 1991-1994 (Cop 2006 : 288) et 2003-2006.

³⁵ C'est le cas par exemple des subventions pour les abonnements de bus des écoliers. Cette subvention peut être supprimée puis réinstaurée sans que cela n'ait de conséquence (Jean-Pierre Veya, 29.09.2016).

De plus, le maintien du soutien à la culture est aussi perçu par certains élus comme une forme de résistance face à la crise et un moyen d'améliorer le quotidien :

« En période de crise, La Chaux-de-Fonds n'a jusqu'à ce jour jamais baissé les bras, et le Conseil communal estime que ce n'est pas aujourd'hui le moment de commencer. Nous avons beaucoup à défendre, nous nous devons de montrer l'exemple, vous avec nous, face à la population pour dire que nous voulons vivre, et le moins mal possible, que nous voulons passer ce mauvais cap pour retrouver plus tard ce que nous avons autrefois. » (Jean-Martin Monsch, Directeur des Affaires culturelles, 16.02.1993 : 647)

Ce discours met en évidence la conception de la culture comme un objet du monde civique décrit dans la partie « Introduction et Problématique ». Si les autorités n'ont pas la volonté ou la capacité d'augmenter le soutien, elles reconnaissent que la culture fait partie des besoins de la population.

FIGURE 3 POURCENTAGE DU BUDGET TOTAL ALLOUÉ À LA CULTURE

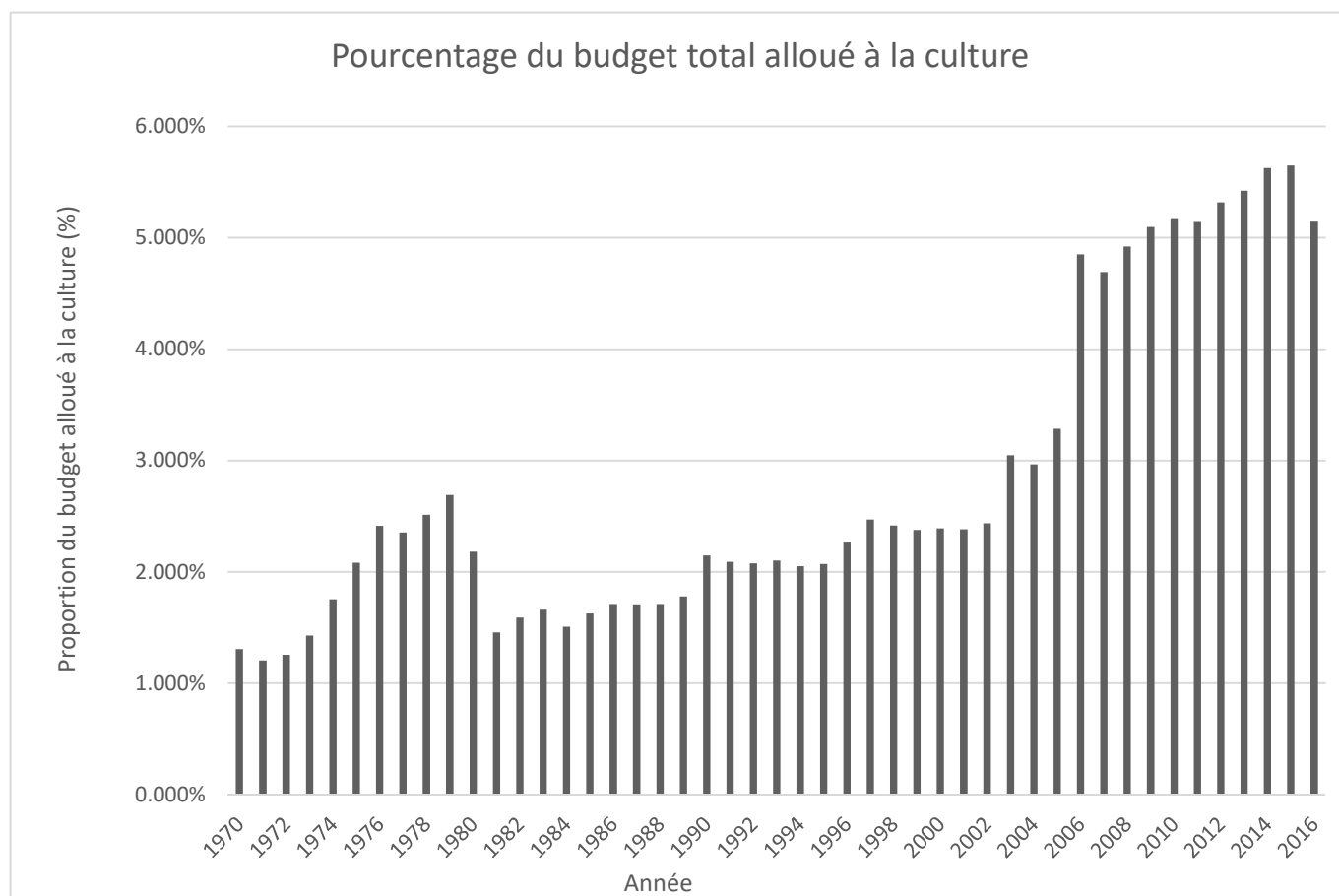


FIGURE 4 BUDGET ALLOUÉ À LA CULTURE

Budget alloué à la culture

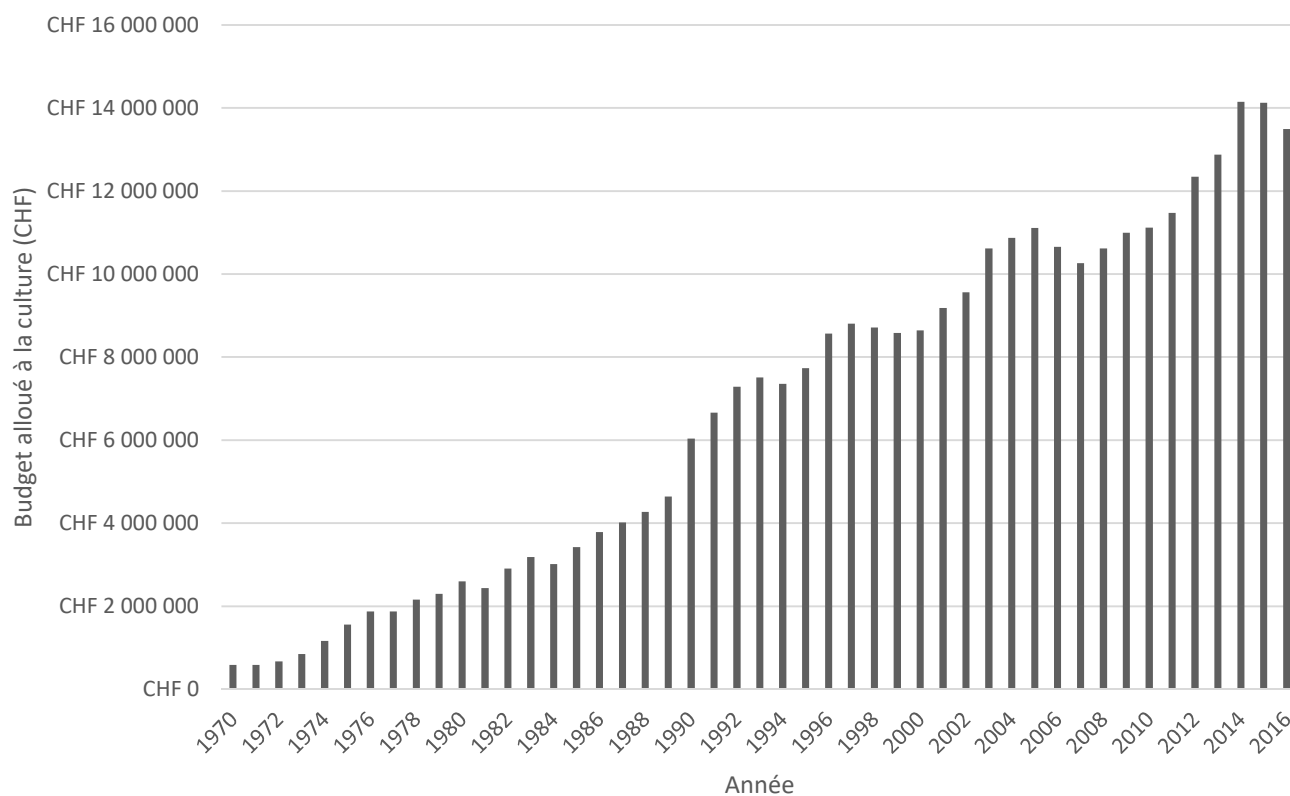
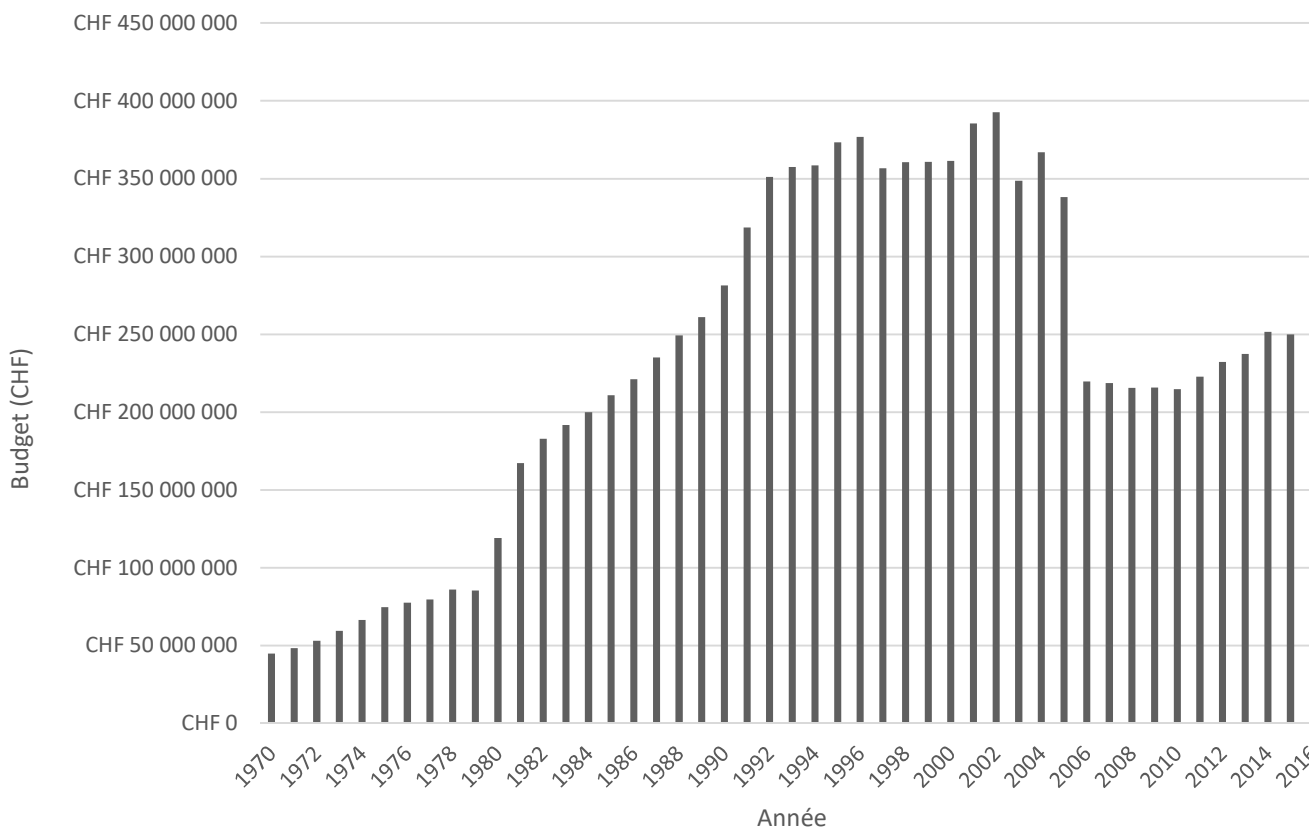


FIGURE 5 BUDGET TOTAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Budget total de la Ville de La Chaux-de-Fonds



Entre 2005 et 2006, la proportion du budget alloué à la culture augmente de manière importante (Figure 3). Ceci est lié à une baisse dans le budget total (Figure 5) qui provient de la création d'un hôpital multisite. Les frais de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds ne sont donc plus à la charge de la Ville (Budget 2006 : 2). Au vu de ces chiffres, il est difficile de déduire d'une progression de l'enveloppe ajoutée à la culture. Il est par contre possible de supposer que la proportion du budget continue légèrement d'augmenter, en se basant sur les années 2003 à 2005 (Figure 3). Si cela peut être corrélé à la progression du marketing urbain qui encouragerait alors les dépenses dans la culture, même en période difficile, il ne m'est pas possible de l'affirmer. En effet, les mêmes motifs, à savoir la préservation des acquis culturels ainsi que la volonté de préserver la qualité de vie des citoyens, sont mobilisés durant ces années-ci :

« Notre Ville est parvenue jusqu'ici à soutenir les acteurs de la culture, malgré les difficultés passées ou présentes. Il est maintenant de notre responsabilité de poursuivre, autant que faire se peut, dans cette voie. Notre détermination devra être à la hauteur de l'enjeu et pour y parvenir, il s'agira d'y mettre de l'énergie, de faire preuve d'imagination, d'innovation. Même avec des moyens financiers limités, il faut maintenir l'existant et favoriser l'émergence de nouveaux talents. Le jeu en vaut vraiment la chandelle. Par respect pour nos institutions et ceux qui les ont créées, pour nous, citoyens d'aujourd'hui et pour nos enfants, citoyens de demain. » (Monique Erard, Verts 08.03.2016 : 3744)

Enfin, seule l'année 2016 marque une baisse proportionnelle du budget culturel. Jean-Pierre Veya perçoit cette crise comme plus conséquente que celle de 2003-2006. Si le premier résultat de cette crise laisse à penser qu'un changement s'opère dans la manière de considérer le budget culturel, il n'y a encore pas suffisamment de recul pour déterminer si cela est réellement le cas.

Les autorités se montrent peu enclines à réduire trop drastiquement les fonds alloués à la culture. Toutefois, durant toute la période étudiée, cette dernière n'est cependant pas considérée comme une priorité absolue ; d'autres impératifs passent en premier en période de crise :

« Nous partageons l'idée que si l'aide aux personnes victimes de la crise doit être la priorité des priorités, et cela est politique. Il n'en demeure pas moins que la culture, même, et surtout en période difficile, doit être le signe de cette volonté qui a caractérisé et qui doit caractériser encore cette ville, à savoir nous n'abandonnerons pas, nous continuerons de créer, de découvrir, d'échanger, bref, nous voulons qu'une vie de l'esprit existe ici, et cela est aussi politique. » (Francis Stähli, POP-US, 16.02.1993 : 637)

Cet exemple souligne le fait que les choix des dépenses sont des faits politiques et démontre que l'investissement dans la culture est également un choix.

Néanmoins, tous les élus ne partagent pas le même avis. Certains critiquent le statut particulier attribué à la culture, principalement des partis de droite, et ce, tout au long de la période étudiée :

« J'entends déjà ceux qui ont pris l'habitude d'automatiquement s'écoëurer de nos propos, hâtivement jugés triviaux, voire populistes ou nauséabonds, par le simple fait que nous considérons la culture comme un domaine de l'activité publique parmi d'autres, et qu'à ce titre, nous estimons que la culture doit participer à mesure égale aux efforts d'économie d'une collectivité communale en grande difficulté. [...] Plus que jamais, la rigueur que nous devons à nos concitoyens ne doit pas connaître de domaine d'exception. » (Marc Arlettaz, UDC 08.03.2016 : 3750)

Si ce type de commentaires est observable de 1970 à aujourd'hui, cela ne semble généralement pas empêcher l'aboutissement des projets.

Il convient maintenant de se pencher sur les périodes hors des crises, où l'on plaide souvent pour un soutien plus conséquent de la culture :

« Notre ville a une bonne réputation sur le plan culturel, mais il est des réputations qui peuvent se perdre si l'on n'est pas attentif à certaines problématiques. S'agissant de notre budget culturel, nous sommes dans la moyenne suisse, c'est-à-dire 2,7%. Mais c'est une moyenne dans laquelle interviennent nombre de petites communes dont le budget avoisine dans les cas les meilleurs le 1%. Nos 2,7% sont-ils suffisants pour une ville comme la nôtre et sa région, en fonction de sa tradition et de ses ambitions, nous ne le croyons pas !

Nous demandons donc plus d'audace s'agissant à la fois de la définition de l'action culturelle et des moyens qu'il faudra y engager. Car ici aussi, faire à moitié équivaldra à ne plus faire grand-chose. » (Francis Stähli, POP-US, 27.04.1995 : 2486)

Lorsque la situation économique est favorable, et tant qu'elle le reste, les autorités manifestent leur volonté de développer la culture au-delà du simple maintien des acquis. Ces périodes fastes peuvent être mises à profit pour développer le domaine culturel. Cela se ressent de 1985 à 1990 (Figure 3), juste avant la crise, mais aussi durant la période de 2012 à 2014, où la situation financière était plus prospère. En effet, durant ces deux périodes, la courbe a tendance à marquer une progression qui ne redescend pas.

En comparant l'évolution du budget attribué à la culture et les discours qui y sont rattachés, on constate que les tendances en matière de politiques culturelles n'influencent pas le budget culturel de manière significative. En outre, ce budget semble peu impacté par les crises, ce qui peut être lié à la volonté des autorités de préserver les acquis et d'assurer une bonne qualité de vie pour les habitants. En période plus clémente toutefois, le soutien se fait de manière plus ouverte.

La Chaux-de-Fonds accorde donc une grandeur non négligeable à la culture, dans la mesure où les autorités s'appliquent à éviter de la pénaliser en temps de crise, et qu'on cherche à la développer avec plus d'intensité lors de périodes fastes. Par conséquent, la culture n'est pas considérée comme une variable d'ajustement (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 : 147) lors des périodes difficiles. Elle est considérée comme nécessaire en tout temps.

4.2.2 La place de la culture face aux facteurs géographiques

Comme mentionné dans le cadre théorique, La Chaux-de-Fonds se trouve en périphérie des autres villes ; y accéder est relativement difficile. Il est possible d'identifier deux discours distincts, relatifs au lien entre le développement de la culture et la situation géographique de la Ville³⁶.

Premièrement, les Chaux-de-Fonniers, avant la période étudiée déjà, éprouvent le besoin de développer la culture à La Chaux-de-Fonds, car il est difficile de se rendre dans d'autres villes pour bénéficier de leurs infrastructures. Ceci s'est partiellement amélioré depuis la construction du tunnel de la Vue des Alpes en 1994. Auparavant, il fallait emprunter le col

³⁶ Cette partie est basée uniquement sur les interviews, parce qu'il n'y avait pas de données concernant ce sujet dans les procès-verbaux.

éponyme pour atteindre le Moyen-Pays. Les hivers souvent rigoureux rendaient, et rendent parfois encore, une course en dehors de la Ville contraignante :

« Je ne pense pas qu'on aurait construit un théâtre et une salle de musique s'il n'y avait pas eu le Col de la Vue des Alpes, et l'hiver. Donc, de fait, à partir du moment où il y a une ville ici, elle devient une région en soi. Surtout à certaines périodes de l'année parce que, jusque dans les années 90, on ne va pas juste comme ça dans la prochaine grande ville. On voyage énormément depuis La Chaux-de-Fonds. Je pense que c'est, du fait de l'industrie qui est ici, une des régions d'où on part le plus souvent et le plus loin, Bienne pareil. Mais pour aller loin ! Après, pour aller juste à côté, non, la vie doit s'organiser ici. » (Cyril Tissot, 21.09.2016)

La situation géographique et climatique de la Ville a donc poussé celle-ci à créer une offre sur place, car accéder à des infrastructures culturelles ailleurs s'avère compliqué. Le développement d'une vie culturelle sur place devient ainsi nécessaire pour satisfaire la population, mais également pour la conserver. Même si la mobilité des personnes s'est accrue, ce raisonnement semble toujours être d'actualité d'après la plupart des interviewés.

Durant la période étudiée et auparavant, La Chaux-de-Fonds est un pôle régional, comme le mentionne Cyril Tissot. L'offre culturelle que propose La Chaux-de-Fonds n'est donc pas uniquement importante pour la Ville, mais aussi pour les régions avoisinantes telles que le Jura Bernois et les Franches-Montagnes.

Deuxièmement, la Ville a besoin d'une offre culturelle attractive pour préserver son existence, car elle permet d'offrir un cadre de vie agréable. Or, elle est également confrontée à plus d'inconvénients que d'autres pour attirer des gens, du fait de sa position géographique, comme le souligne Hugues Wülser lors de notre entretien :

« Dans la modernité, c'est vrai que notre situation géographique ne nous aide pas, parce qu'il faut vraiment faire l'effort de venir. Même si les hivers sont très beaux, les automnes sont très beaux, il y a du soleil quand il n'y en a pas ailleurs, c'est quand même un effort et puis ce n'est pas une ville qui a des arguments historiques à faire valoir, il faut s'intéresser à l'industrie, au 19^{ème} et au 20^{ème} siècle, parce qu'il n'y a pas de Moyen-Age, y'a rien dans cette ville. » (Hugues Wülser, 28.09.2016)

Les efforts nécessaires pour mettre en place une offre culturelle ainsi que la difficulté à attirer des touristes provenant d'autres régions pourraient donc freiner le développement de la culture. Cela n'est cependant pas le cas. Au contraire, la Ville cherche à proposer une offre culturelle malgré tout, ce qui démontre une volonté politique de développer la culture, déjà mentionnée précédemment, malgré les efforts plus importants à investir.

En conclusion, la culture n'est que très peu pénalisée par la situation géographique de la Ville. Au contraire, sa position périphérique s'avère avoir été un moteur pour le développement culturel, lorsque la mobilité des habitants était encore restreinte. Des aménagements ont dû voir le jour afin d'offrir aux habitants de la Ville et des alentours une qualité de vie décente, particulièrement durant l'hiver. Même si la situation s'est améliorée, le besoin de fournir une offre culturelle reste important, notamment parce que La Chaux-de-Fonds est un pôle régional en matière de culture.

Enfin, la culture découle de la volonté de la population et des élus, qui choisissent de développer une offre culturelle riche, même si cela est plus complexe et plus onéreux qu'ailleurs. On peut alors constater que la situation géographique de la Ville augmente la grandeur de la culture au sein du monde civique par nécessité ainsi que par choix politique.

4.2.3 La place de la culture en lien avec la démographie de la ville

La taille de la population n'influence pas le discours concernant place de la culture de manière uniforme au fil du temps. Il n'est que rarement fait mention de la démographie, encore moins avant les années 2000.

Avant le passage au nouveau millénaire, la taille de la population est mentionnée dans le but de soutenir le besoin d'avoir une offre culturelle : une ville de cette ampleur a besoin d'infrastructures culturelles. C'est le cas notamment avec Bikini Test, pour lequel on plaide, parmi d'autres arguments, le besoin d'équiper la Ville avec tout ce dont elle a besoin : « Il paraît évident que pour une Ville de sa taille, La Chaux-de-Fonds se doit de combler une lacune » (Charles Faivre, ECO, 28.11.1990 : 2762). Bikini Test permet de combler cette lacune, en fournissant une salle pour les musiques actuelles. Il faut également noter que cet argument est utilisé en période économique relativement stable pour La Chaux-de-Fonds. Il se peut que trois ans après, quand l'achat et la rénovation des Anciens Moulins, les futurs locaux de Bikini Test, sont votés au Conseil général, cet argument n'aurait pas été valable. Il s'agit peut-être d'un « argument de beau temps » (Cyril Tissot, 21.09.2016)³⁷.

Le discours évolue durant les années 2000. La taille de la population et les besoins de cette dernière ne sont plus présents. En contrepartie, la richesse de l'offre culturelle par rapport à la petite taille de la Ville est mise en exergue :

« La culture au sens large, c'est ce qui fait l'identité d'une ville [...]. C'est ce qui fait La Chaux-de-Fonds, et que La Chaux-de-Fonds n'est pas Neuchâtel, Angoulême ou Jacksonville. Il y a aux Etats-Unis par exemple d'innombrables villes de 40'000 à 120'000 habitants qui n'ont ni musée, ni théâtre, ni centre culturel ou débat. Ces villes n'ont pas d'âme, rien n'identifie leurs concitoyens à leur lieu de vie, à part le travail. » (Claude-André Moser, PLR 08.03.2016 : 3748)

Dans cet extrait, d'autres villes de taille similaire sont prises en considération pour faire ressortir les avantages que procurent la culture à la Ville. La culture est considérée comme une plus-value intéressante, car elle permet de renforcer l'identité chaux-de-fonnière, notamment dans une stratégie de mondialisation urbaine.

Il faut enfin souligner que les interviewés relativisent le fait que La Chaux-de-Fonds soit la troisième plus grande ville de Suisse Romande. Même s'ils reconnaissent la richesse de l'offre culturelle de La Chaux-de-Fonds, c'est pour eux une petite ville :

« Il y a des grandes villes, et des petites villes. On est la moins petite, c'est plutôt cela. Mais par rapport à la taille de la population, nous faisons beaucoup de choses, quand même. » (Jean-Martin Monsch, 10.10.2016)

Les projets sont en effet réalisés selon les moyens financiers, proportionnellement à la taille de la Ville (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006), mais aussi selon le bassin de population potentiel. De trop gros projets ne pourraient pas avoir lieu à La Chaux-de-Fonds, car les pertes financières seraient trop importantes :

« Prenez la salle de théâtre de l'Heure Bleue, qui a six cent places, je crois. Elle ne permet pas d'avoir de grands spectacles très chers, parce que, même en remplissant cinq fois, vous

³⁷ J'ai cherché à définir si cela était le cas, mais je n'ai malheureusement pas trouvé de données suffisamment probantes pour l'affirmer.

perdez cinq fois de l'argent. Il y a un minimum qui n'est pas atteignable. C'est la taille de cette ville qui ne permet pas ça. » (Hugues Wülser, 28.09.2016)

Toutefois, la taille de la Ville permet aussi à certains élus plus réfractaires à certains projets de les remettre dans leur contexte. Pour eux, l'offre culturelle est très grande, voire trop grande, par rapport à la population :

« La culture avance et les pistes culturelles évoluent avec le public. L'offre est grande, très grande. La solution actuelle handicape la véritable nouveauté. Il est grand temps de comprendre que notre offre culturelle ne peut pas être celle d'une ville de 200'000 à 300'000 habitants, comme aiment le rappeler certains. » (Marc-André Oltramare, NPL 08.03.2016 : 3754)

La situation démographique de La Chaux-de-Fonds est premièrement utilisée comme un argument pour souligner ou inférer l'importance de la culture proportionnellement à la taille de la Ville. Si la taille de la Ville était considérée comme suffisamment importante pour encourager le développement culturel dans le passé, cela est relativisé aujourd'hui. Les autorités considèrent cependant la richesse de l'offre proportionnellement à sa taille comme un avantage permettant d'améliorer l'identité de la Ville. Dans ce cas, la culture, en étant confrontée au monde économique, c'est-à-dire à la rentabilité, peut être considérée comme grande.

4.2.4 La place de la culture par rapport aux aspects sociaux

La place qu'accordent les autorités à la culture est également en lien avec l'opinion qu'elles en ont ainsi qu'avec l'attachement de la population. Dans les procès-verbaux, le caractère indispensable de la culture est souvent souligné. Cette importance n'est pas rattachée à certains « effets d'aubaine », mais « c'est d'abord en soi-même que la culture fait sens » (08.03.2016 : 3676). Elle est en premier lieu considérée comme un élément favorisant l'épanouissement de l'individu ainsi qu'une solution visant à lui fournir un certain équilibre :

« La dimension culturelle de la vie sociale est fondamentale. Il serait tout de même erroné d'attendre de la culture qu'elle compense tous les ennuis et les frustrations que l'homme rencontre dans la vie quotidienne. Culture veut dire aussi jeu, mise en forme, richesse des forces créatrices dans le jaillissement de l'inspiration et du désir de changement. Mais toujours, elle est faculté de donner un sens à la vie des êtres humains. L'art et la culture sont des guides sans égal vers une compréhension approfondie de l'homme et de la nature. Elle est d'autant plus fondamentale dans un monde où s'accélère la croissance et où le pouvoir de l'argent est si déterminant et si pervers. » (Charles Faivre, ECO 16.02.1993 : 637)

La culture est donc perçue comme un contrepoids face à la pression économique croissante, et un moyen d'ouvrir les esprits. La plupart des partis politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, partagent cette conception.

L'importance de la culture se détermine également par la place que lui accorde la population, comme Daniela Agustoni le mentionne. Pour cette raison, il est nécessaire de la soutenir :

« Il y a la valeur affective, et les gens de La Chaux-de-Fonds sont attachés à leurs institutions culturelles ou à leurs artistes, ou à leurs compagnies. Donc politiquement, si vous êtes celui qui dit : « Ça va la tête ? On ne va pas donner à Musica Théâtre, on ne va pas donner à l'ABC, et on ne va pas donner au Club 44 », mais ça va gueuler ! » (Daniela Agustoni, 29.09.2016)

Il importe donc que les autorités soutiennent la culture pour la simple raison que la population y est attachée et qu'elle contribue au bien-être de cette dernière. Il est intéressant de constater que ces deux opinions ne sont jamais contredites dans les procès-verbaux, ce qui peut laisser supposer que tous partagent cet avis. Ces facteurs sociaux confèrent une grandeur plus importante à la culture.

4.2.5 La place de la culture dans le milieu politique

La dernière partie de ce chapitre aborde le débat de la place que doit occuper la culture par rapport aux autres secteurs dont les autorités sont en charge. Le soutien aux arts vivants est un excellent exemple de l'évolution de la place accordée à la culture³⁸. Les discussions partent du questionnement sur la nécessité d'avoir une place concrète pour la culture dans la Ville, à des questions plus subtiles de positionnement de la culture par rapport aux autres secteurs dont La Chaux-de-Fonds est en charge.

Durant les années 1970 à 1980, le débat porte notamment sur la mise en place d'un Service des affaires culturelles, qui aurait pour but principal de gérer les subventions attribuées aux arts vivants. Lors de la discussion concernant le rapport d'étude concernant le développement culturel à La Chaux-de-Fonds (31.10.1980), on attribue une nouvelle place à la culture en reconnaissant que, à eux seuls, les développements économiques et technologiques ne suffisent pas. Il est nécessaire de développer la culture dans le but d'assurer « à la collectivité et aux individus un développement équilibré » (30.10.1980 : 126). Une partie des autorités considèrent qu'il y a un besoin à combler et que la culture « semble occuper une place trop modeste dans la liste des priorités » (30.10.1980 : 126). Il convient donc que les autorités s'en chargent.

Cependant, la place qu'on souhaite laisser à la culture n'est pas consensuelle. Si la plupart des élus reconnaissent la nécessité de créer un organe ayant pour but de mieux fédérer les décisions culturelles, le débat émerge quant à la nécessité d'engager un délégué aux affaires culturelles. Bien que cette idée soit finalement acceptée à 21 voix contre 12³⁹, le débat reste vif. L'embauche d'un délégué n'est pas considérée comme une priorité et risque d'être trop onéreuse :

« Créer un organe culturel nous paraît répondre aussi à un besoin réel. Mais vouloir mettre sur pied un service spécialisé en procédant à l'engagement d'un délégué aux affaires culturelles ne nous paraît pas judicieux et souhaitable au stade actuel. Sans compter qu'à terme, on risque de se retrouver avec un service communal de plus. A l'engagement d'un délégué culturel suivra celui d'une secrétaire, voire d'un suppléant, que sais-je encore ? » (G. Jeanbourquin PPN/lib. 30.10.1980 : 134)

Cette citation transcrit la volonté de ne pas engager trop d'argent dans ce domaine, du moins pour l'instant. Le secteur culturel semble ne pas être encore considéré par tous comme ayant sa place dans le cahier des charges des autorités communales. Dans cet autre exemple, un conseiller fait remarquer que le sujet de la culture est trop souvent abordé lors des séances :

« Le groupe refusera cette motion, non pas pour elle-même, mais parce qu'il nous semble que nous traitons ce problème-là de manière un peu débridée. Il n'y a pas une séance ou de

³⁸ Les débats ne sont pas aussi vifs concernant d'autres domaines de la culture. Cela est probablement lié au fait que les autorités ont le devoir de soutenir les infrastructures culturelles qu'elles possèdent.

³⁹ En comparaison aux autres rapports, il s'agit d'un de ceux ayant essuyé le plus de rejets.

commission à laquelle nous ne parlons pas de l'animation culturelle, de la promotion de telle ou telle activité. » (Daniel Vogel, radicaux, 27.01.1983 : 2012)

On observe un certain rejet de la culture d'une partie des élus. Le fait même que de nouveaux projets sont votés indique néanmoins que l'intérêt pour celle-ci est bien présent. Il faut également garder en tête que l'introduction avec autant d'ampleur de la culture dans le cahier des charges des autorités est relativement récente, étant donné que cette tâche relevait jusqu'alors de l'intérêt privé (OFC 2012). Ceci peut expliquer les réticences à accorder plus de place à la culture.

Progressivement, le débat change. Le besoin de soutenir la culture de manière plus importante et de fédérer ce soutien en employant un Délégué aux affaires culturelles est reconnu. Cependant, de nos jours, le besoin de justifier les subventions attribuées à la culture se fait toujours sentir, comme on peut le lire dans le rapport relatif aux orientations du Service des affaires culturelles (08.03.2016) :

« La culture a besoin du soutien des pouvoirs publics. Un large soutien de la politique culturelle jette les bases d'une création culturelle vivante et d'une offre séduisante qui contribue à l'attrait et à la qualité de vie urbaine et constitue un impact économique important. » (08.03.2016 : 3722)

Le besoin d'expliquer en quoi il est nécessaire de subventionner la culture est toujours d'actualité. Ceci est d'autant plus vrai qu'un certain rapport de force entre les dicastères de la Ville se fait sentir :

« J'ai de la peine à comprendre pourquoi le budget des routes—ce n'est rien d'autre que des subventions—pourquoi ça augmente, et que l'enveloppe destinée à la culture, elle, n'augmente pas. Le coût de la vie augmente pour tout le monde. » (Daniela Agustoni, 29.09.2016)

Il semble y avoir un certain sentiment d'injustice par rapport au financement de la culture en rapport à d'autres domaines, qui ont moins besoin de justifier leur financement.

La place de la culture au sein des autorités paraît ainsi être un élément qui, même s'il a pris une certaine place—ou, dans les termes de Boltanski et Thévenot, gagné en grandeur au fil des disputes—reste soumis au besoin d'une défense, d'une justification importante pour conserver cette place. Daniela Agustoni souligne également ce peu de changement dans les discours relatifs à la culture dans le milieu politique :

« [Il y a une] inertie [à cause de] tous les gens qui se mêlent de comment ça doit se passer mais qui n'y connaissent rien. J'ai été très surprise de voir que le discours que je devais tenir concernant la culture dix ou quinze ans auparavant pour soutenir Sinopia, avait finalement du côté des collectivités publiques peu évolué. J'étais un peu surprise car j'avais l'impression que ça avait fait un bond, mais pas du tout ! Simplement parce que le politique se renouvelle tout le temps et que les gens ne sont pas forcément au courant, alors que, quand vous êtes dans le monde culturel, [oui]. »⁴⁰ (Daniela Agustoni, 29.09.2016)

⁴⁰ Ces propos sont relatifs à son travail avec Sinopia dans les années 1990, puis à son poste de déléguée aux affaires culturelles dans les années 2000.

Le besoin de défendre l'utilité de la culture n'a que très peu changé en une dizaine d'années. Cette inertie est liée au peu de connaissances du milieu de certaines personnes impliquées en politique, qui ralentissent alors l'évolution de la conception de la culture.

4.2.6 Synthèse de la place de la culture au sein du monde civique

Ce chapitre permet de comprendre quelle place une ville de petite taille comme La Chaux-de-Fonds peut accorder à la culture et quelles en sont les logiques sous-jacentes. Les paramètres présentés influencent la grandeur de la culture au sein du monde civique de façons différentes. S'ils ne permettent pas de tracer une évolution bien définie de la place de la culture, ils montrent toutefois que, de manière générale, les autorités attribuent à cette place une certaine importance. Dans le discours, ces différents facteurs peuvent également servir à diminuer la grandeur de la culture dans certains cas. La place de la culture est donc, comme supposé dans la question de départ, réévaluée en permanence. S'il est difficile de savoir si elle sort grandie des épreuves, elle est dans la plupart des cas considérée comme importante, quand bien même d'autres impératifs la surpassent.

La situation économique de la Ville place la culture dans une position spécifique. En effet, les autorités comprennent la fragilité financière des structures culturelles et cherchent à éviter leur disparition durant les périodes de crise. Durant les périodes plus fastes, la volonté de développer la culture est plus soutenue et perceptible dans le budget.

Le mécanisme semble être inverse en ce qui concerne les facteurs géographiques. Si l'implantation de la culture dans la Ville paraît nécessaire durant la période où les voies d'accès ne permettent pas un désenclavement aisé de la Ville, particulièrement en hiver, la situation semble s'être améliorée après la construction du Tunnel de la Vue des Alpes. Il serait donc possible que le besoin de disposer d'infrastructures locales se fait moins sentir, de par l'augmentation de la mobilité. Cela ne s'avère cependant pas être le cas ; le besoin d'une scène culturelle est toujours présent. Même si le soutien d'une offre culturelle est plus compliqué et moins rentable dans une région enclavée telle que La Chaux-de-Fonds, ce soutien reste nécessaire.

L'influence de la démographie sur la grandeur de la culture est plus difficile à jauger. Si la taille de la population a été considérée comme un facteur qui prouve le besoin d'une offre culturelle étendue dans le passé, cela n'est plus tout à fait le cas de nos jours. Les partisans et les opposants à une offre culturelle bien développée s'accordent à dire que l'offre est riche par rapport au nombre d'habitants mais brandissent les deux faces d'une même médaille pour exposer leur point de vue. D'un côté, la richesse de l'offre par rapport à la taille de la population est toujours considérée comme un atout, car cette richesse permet d'étoffer la carte de visite de La Chaux-de-Fonds. D'un autre côté, la taille de la Ville est utilisée pour souligner qu'il n'est pas nécessaire d'encourager plus intensivement le développement culturel.

L'attachement à la culture est un élément qui peut être relié aux facteurs économiques et géographiques. L'attachement des habitants à la culture permet aussi d'expliquer en partie le soutien financier qui ne diminue pas, le fait que la culture est toujours soutenue au niveau local et qu'on ne se rend pas nécessairement ailleurs pour consommer la culture.

Depuis 1970, la culture a aussi gagné en grandeur au sein de l'administration, notamment en ce qui concerne les arts vivants. D'un débat sur le besoin d'un service des Affaires culturelles, les discours sont passés à la position de la culture par rapport à d'autres secteurs. La nécessité

d'un soutien à la culture est reconnue et le débat porte désormais davantage sur le rapport aux autres départements gérés par la Ville.

En se basant sur cela, il est possible de déduire que la culture n'est pas considérée comme une variable d'ajustement par les autorités (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 : 147). Comme le soulignait la théorie présentée précédemment, le fait de considérer la culture comme un outil de régénération urbain augmente l'importance de la culture dans les milieux urbains (Ambrosino et Guillon 2014). Dans le cas de La Chaux-de-Fonds bien d'autres dynamiques, souvent interdépendantes, influencent et ont influencé l'importance de la culture. La Ville décide donc de développer la culture en fonction des paramètres présentés, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement considérés comme des entraves. Les désavantages soulignés pour les petites villes en matière de politique culturelle ne correspondent donc que partiellement au cas présent.

4.3 JUSTIFICATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Ce troisième chapitre d'analyse a pour objectif de mettre en lumière les différents registres de justifications utilisés par les autorités pour appuyer ou rejeter des projets culturels dans le but de répondre à la question : « Comment évoluent et en quoi consistent les justifications se trouvant derrière les décisions en matière de politique culturelle ? » Les dépenses faites dans la culture font souvent l'objet de débats (Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006) et il est nécessaire d'appuyer les projets et les décisions par un jeu d'arguments. Ceci permet d'en déduire des tendances d'argumentation qui varient au fil du temps et de comprendre les logiques de raisonnements derrière les choix opérés par la Ville. Ainsi, dans le cas de La Chaux-de-Fonds, les registres mobilisés varient au fil du temps, comme expliqué dans la partie « Définition de la culture », mais également en fonction de la nature du projet voté.

4.3.1 Evolution dans les tendances de justification

La première partie aborde les justifications, sans distinguer la nature des projets. Cela permet de détecter une tendance générale et de discuter certaines variations, notamment dans le monde de la renommée, ainsi que dans les mondes industriel et civique. En observant la Figure 7, ces trois mondes se démarquent particulièrement des autres mondes de par leur plus grande proportion. Les autres mondes sont proportionnellement plus modestes et/ou varient moins. Certains mondes ne seront abordés que dans la seconde partie.

Pour présenter mes résultats, j'ai choisi de me concentrer sur les tendances d'évolution, plutôt que d'étudier chaque monde de manière détaillée. C'est pour cette raison que les mondes ne sont exploités plus profondément que lorsqu'ils permettent d'apporter des pistes d'explication.

4.3.1.1 Justifications dans les années 1970 : L'attractivité en réaction à la crise

Durant les années 1970, les deux mondes le plus souvent utilisés pour soutenir un projet sont le monde industriel et le monde de l'opinion⁴¹. Deux projets principaux sont présentés au Conseil général : la construction du Musée International d'Horlogerie (MIH) et l'octroi d'une subvention au Théâtre Populaire Romand (TPR).

La construction du MIH donne des pistes quant à la relation au monde de l'opinion :

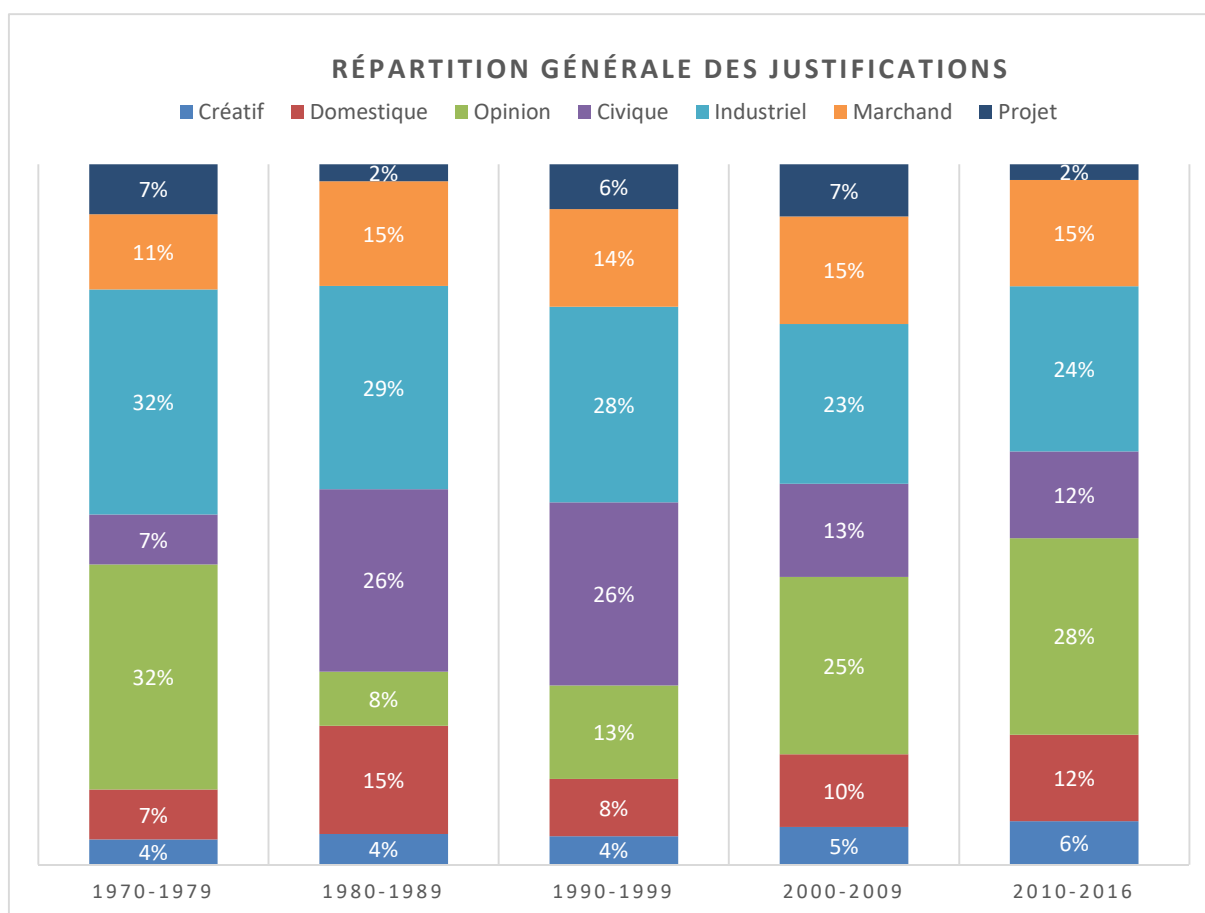
« Nous voici en présence d'un projet sortant de l'ordinaire, obéissant non pas à la nécessité qui nous régit habituellement, mais à des impératifs supérieurs. En outre, il est d'un prix relativement élevé. Mais nous estimons que ce n'est pas sous cet angle, ni même sous celui des restrictions de crédit, qu'il faut considérer le problème. [...] Une cité est d'autant plus attractive qu'elle offre ce qu'on ne trouve pas ailleurs. Le musée que l'on nous propose n'aura d'équivalent nulle part en Suisse, en Europe, et dans le monde. Il est à sa place chez nous, puisque la justification de La Chaux-de-Fonds c'est l'horlogerie. [...] Lui offrir une image permanente du métier, c'est reconnaître le visage de ses habitants d'hier, d'aujourd'hui et de demain, mettre en valeur des richesses qui au fond dorment, [...] et en attirer d'autres qu'un cadre approprié tentera. Enfin, amener des gens d'un peu partout à penser que pour connaître l'horlogerie, il faut venir à La Chaux-de-Fonds, comme pour les beaux-arts on va

⁴¹ Il faut prendre note du fait que seuls trois objets relatifs à la culture ont été votés au Conseil général durant cette décennie, les résultats ne sont donc pas représentatifs de cette période, mais permettent de mettre certains éléments en lumière. Un total de 826 entrées a été retenu pour les justifications en faveur de projets culturels (dont 299 concernent les structures appartenant déjà à la ville et 527 entrées les subventions et nouveaux projets). En contrepartie, je n'ai recensé que 144 réticences, ce qui rend ces résultats moins représentatifs.

au Louvre, à Florence ou au British Museum. » (Edgar Tripet, Socialistes, 16.06.1971 : 1448-1449)

Durant cette période de récession, la Ville a besoin d'attirer les richesses et la population. Les autorités cherchent à positionner La Chaux-de-Fonds et ainsi à lui offrir une « carte de visite » (Maurice Payot, président du Conseil communal 16.06.1971 : 1452). L'argument est que le musée permettra d'améliorer l'image de la Ville, en se distinguant des autres villes par ce qu'on ne trouve pas ailleurs. La logique de la culture comme outil d'attractivité est déjà présente à l'époque, comme le démontre cette intervention. Dans le cas du musée, des formes de marketing culturel sont observables, dans le sens où la culture est utilisée dans un dessein plus large qu'uniquement la culture pour elle-même (Ambrosino et Guillon 2014). Il faut également noter, dans cet exemple, que l'inquiétude quant aux aspects financiers (monde marchand) est mise de côté lorsqu'il s'agit de financer un projet qui en « vaut la peine ».

FIGURE 7 RÉPARTITION GÉNÉRALE DES JUSTIFICATIONS



Les mêmes logiques ressortent dans le cas du TPR :

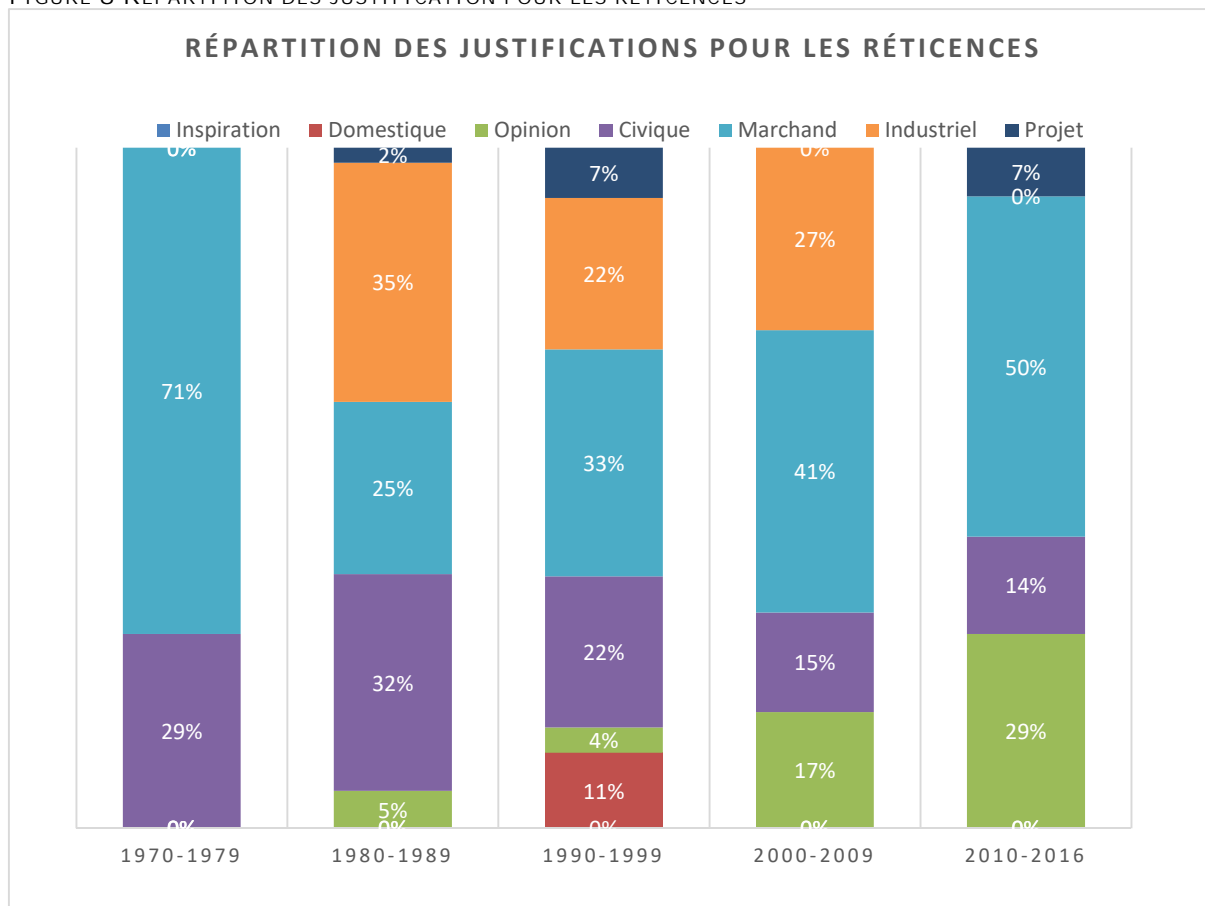
« Le 21 juin dernier, Charles Joris, animateur et directeur du Théâtre Populaire Romand, recevait la plus haute distinction du Théâtre suisse : l'anneau Reinhardt. Le moment est venu, semble-t-il, de donner des moyens de travail valables à une troupe qui porte la renommée de notre ville au-delà des frontières cantonales, voire nationales. » (28.10.1975 : 1473)

Les autorités cherchent à associer la renommée d'une troupe de théâtre dont le talent a été reconnu. Dans ce cas, il est question encore une fois de développer l'image de la Ville en soutenant cette infrastructure.

Le monde industriel est aussi très représenté durant cette décennie et toutes les suivantes. Celui-ci « repose sur l'efficacité des êtres [et des objets], leur performance, leur productivité, leur capacité à assurer une fonction normale » (Boltanski et Thévenot 1991 : 254). Or, le rôle même des autorités communales est de veiller au bon fonctionnement de la Ville. Pour ce faire, elles doivent s'assurer de l'efficacité des infrastructures, mais aussi des projets qui sont présentés au Conseil Général. Comme l'indique Edgar Tripet dans la citation ci-dessus, les autorités agissent très souvent par nécessité durant cette période. La logique principale qui persiste au fil des décennies vise à assurer le meilleur fonctionnement possible à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil général se préoccupe de questions du monde industriel mais aussi du monde marchand « parce qu'il faut gérer une ville » (Daniela Agustoni, 29.09.2016). On cherche à subventionner le TPR et à lui trouver des locaux, par exemple, repose sur le fait que « le TPR ne peut pas travailler efficacement » (Jean Steiger, POP 28.10.1975 : 1476) dans les conditions où il se trouve.

Les réticences (Figure 8) sont quant à elles issues du monde marchand et du monde civique principalement. Les premières concernent les questions d'argent. Les élus cherchent à diminuer les dépenses inutiles : L'accent est mis sur les aspects bancals du projet. Les éléments d'un projet qui semblent inadéquats sont alors soulignés. Ceci permet de justifier la position de rejet d'un projet.

FIGURE 8 RÉPARTITION DES JUSTIFICATION POUR LES RÉTICENCES



Ce qui est avancé ici concernant les années 1970 ne correspond pas à ce qui a été développé dans la partie « Politique culturelle en Suisse ». Un des premiers facteurs explicatifs est le fait que seuls trois projets étaient disponibles pour cette période, ce qui diminue la représentativité. Cependant, ces résultats soulignent un aspect intéressant de la logique des élus chaux-de-fonniers : La culture est considérée comme une potentielle solution pour relever la Ville après la crise. La logique d'attractivité est donc déjà présente, mais la volonté est de créer un cadre accueillant et attractif pour d'éventuelles entreprises et les touristes.

4.3.1.2 Justifications de la culture dans les années 1980 et 1990 : Une prépondérance du monde civique

Les résultats pour les années 1980 et 1990 témoignent d'une augmentation d'arguments provenant du monde civique. Cela peut être corrélé avec la parution du dossier concernant les politiques culturelles (30.10.1980) qui démontre la volonté de développer une culture plus englobante afin de correspondre à la majorité.

On alimente également les motivations avec l'idée d'ouverture de la culture à tous et non pas uniquement à une élite :

« Nous voulons un musée vivant, ouvert sur la région et sur l'extérieur, un musée qui ne soit pas réservé à une élite de gauche ou de droite, un musée qui informe, interpelle, un musée ouvert aux jeunes et aux moins jeunes [...], un musée respectueux du passé, et ouvert à la création contemporaine, un musée dont les Chaux-de-Fonniers se sentiront en quelque sorte copropriétaires, sans pour autant que cela entraîne des concessions au niveau de la qualité. » (Alain Tissot, socialiste, 28.09.1989 : 1292)

L'exemple du le Musée des Beaux-Arts illustre le rejet du petit dans le monde civique, soit, dans ce cas, une culture destinée à une minorité (Boltanski et Thévenot 1991 : 240). Au contraire, le souhait représenté par cette idée de copropriété est d'unifier, de rassembler la population. De plus, la culture doit être « considérée dans son sens le plus large » (ibid.), ce qui exprime la volonté d'englober toute la population, et non pas favoriser une culture populaire ou une culture de l'élite.

Il est nécessaire de souligner que l'argument d'attractivité (monde de l'opinion) ressort également durant cette période, même s'il n'est pas prépondérant :

« Il nous apparaît essentiel que, dans une période difficile, l'attractivité de notre cité ne diminue pas. De même, il est tout aussi important que l'animation positive amenée par les diverses sociétés locales, ensembles musicaux, chorégraphiques, théâtraux d'ici, expriment avec d'autant plus de force qu'il y a des tentations à céder à la morosité, les potentiels de vie, de liens, d'inventivité et de création que recèlent notre ville et, plus largement, notre région. » (16.02.1993 : 603)

L'attractivité n'est ici pas clairement liée aux avantages économiques, comme le tourisme par exemple, mais plutôt à des enjeux sociaux, à savoir de conserver une certaine qualité de vie pour les habitants. Les risques d'exode sont aussi pris en considération, comme c'est le cas lors de la création de Bikini Test :

« A défaut, il y a risque que les jeunes populations, qui représente l'avenir de notre Ville, ne trouvant pas sur place un climat de compréhension, soient tentées de quitter la région et de s'établir ailleurs » (28.11.1990 :2745)

Il s'agit d'éviter les fuites de population et surtout de la jeunesse, un défi de taille pour les petites villes (Beissweger et Weck 2014). Les autorités chaux-de-fonnières en sont conscientes et utilisent donc cet enjeu comme un argument en faveur du projet.

Durant ces deux décennies, les arguments issus du monde marchand concernent uniquement le coût des projets. La question de la rentabilité n'apparaît pas. Au contraire, cette dernière est parfois considéré comme une « menace », dans la mesure où on craint d'empiéter sur d'autres objectifs en souhaitant la rentabilité :

« Cependant, en examinant le plan financier, il nous vient une inquiétude. Les frais engagés impliquent de rentabiliser les bâtiments. Or, à son origine, le projet contenait l'idée de créer un lieu de travail convivial et culturel. Nous regretterions beaucoup que cette dimension disparaisse du projet pour des raisons de rentabilité et nous souhaitons que la coopérative n'oublie pas cet esprit convivial. » (Frédérique Steiner-Béguin, POP-US, 20.06.1989 : 1115)

En ce qui concerne les réticences, on voit ici s'ajouter une proportion importante de réticences associées au monde industriel⁴². Celles-ci peuvent s'expliquer de deux manières : soit les projets sont considérés comme ayant un problème de fonctionnement qu'il faut chercher à résoudre pour les optimiser, soit les élus estiment que le projet n'est pas nécessaire pour que La Chaux-de-Fonds ait un fonctionnement optimal.

Bien que les moyens de justifications suivent principalement les tendances de l'époque en matière de politique culturelle, ils mobilisent également d'autres mondes.

4.3.1.3 Justifications de la culture durant les années 2000 à 2010 : la renommée comme justification principale

La modification des registres de justification entre les deux décennies précédentes et les années 2000 et 2010 est évidente. Outre le monde industriel, la majorité des justifications provient désormais du monde de l'opinion. On peut observer une évolution dans la nature des réticences. Celles rattachées au monde de l'opinion ainsi qu'au monde marchand prennent de l'importance.

Les arguments pour appuyer un projet sont désormais plus fortement liés à des questions d'attractivité. La rénovation du Musée d'Histoire est un exemple probant pour expliciter ce changement dans la justification. Pour appuyer le rapport, l'accent est mis sur le besoin de rendre le musée plus intéressant : l'exposition permanente « est devenue peu attractive aux yeux du public, comme en témoignent les statistiques de la fréquentation » (29.03.2010 : 1898) et le bâtiment nécessite une rénovation. Le projet est soutenu par certains partis, qui estiment que le Musée, de par la renommée qu'il peut apporter à la Ville, mérite une remise en état :

« Une ville telle que la nôtre doit avoir des choses à offrir à sa population. Nous avons le devoir de préserver nos institutions culturelles et de leur permettre de remplir leur mission dans des conditions descentes et légales, ce qui n'est pas le cas pour le Musée d'histoire dans l'état actuel des choses. Il est certain que le Musée d'histoire rayonnera dans notre ville et bien au-delà de notre région, de par son lien très fort à notre patrimoine qui est, je le répète, inscrit à l'UNESCO. Faisons-lui honneur en acceptant ce crédit ! » (Julie John, Verts, 29.10.2010 :1933)

⁴² Les autres réticences restent d'actualité.

Le patrimoine, qui appartient au monde domestique, se trouve désormais lié aux questions de renommée. Dans ce cas, il est rattaché à la création d'une identité attractive, ce qui est moins le cas auparavant⁴³. D'ailleurs, l'organisation d'événements ainsi que l'inscription au patrimoine UNESCO sont en partie développées dans le but de créer plus d'attractivité pour la Ville. C'est le cas de l'Année Art Nouveau, par exemple :

« L'organisation d'une Année Art nouveau doit répondre à plusieurs objectifs ; mieux connaître et préserver le patrimoine de cette époque, faire reconnaître la ville de La Chaux-de-Fonds comme centre de création Art Nouveau unique en Suisse, valoriser l'image de la ville et générer une dynamisation du secteur touristique. [...] La Ville de La Chaux-de-Fonds et ses partenaires bénéficieront d'une importante couverture promotionnelle et médiatique ; de plus, le secteur privé, notamment touristique, devrait bénéficier de retombées significatives. » (20.05.2003 : 3372)

Les buts sont clairement affiliés au monde de l'opinion : il s'agit d'augmenter la visibilité de la Ville et d'améliorer son image afin d'accroître sa notoriété. Ainsi, les bénéfices financiers, liés au monde marchand, sont aussi directement rattachés au monde de l'opinion, ce qui est moins le cas durant deux décennies précédentes.

Un autre changement majeur est l'apparition marquée de réticences par rapport à la notoriété, notamment dans le cas de la réfection du Théâtre de la Ville :

« [Ce projet], une fois réalisé, renforcera l'image de marque de notre ville. Comme dirait le Tourisme neuchâtelois « On pourra mieux se vendre ». Je déteste ce type de langage, mais actuellement c'est le « trend » et nous n'y échappons pas, surtout pas à « Watch Valley » ! » (Alain Tissot, Socialistes, 28.09.2000 : 367)

Tous n'adoptent pas la volonté d'intégrer la Ville et son offre culturelle à un label. Une raison à cela est le sentiment que l'offre culturelle ne peut pas être traitée comme un objet purement économique. Ceci est décrit plus en détail par les interviewés :

« Une chose qui me frappe, et qui m'a fortement touché à l'époque où j'étais aux affaires culturelles, c'est que, de quelque chose d'humaniste, on a glissé à une espèce d'économisation de la culture, où tout doit rapporter. Et là, il y a un gros souci de visions. Il y a des visions qui se heurtent. Il y a simplement des missions que la culture ne peut pas remplir. La culture ne sera jamais rentable. » (Daniela Agustoni, 29.09.2016)

La première réticence à cette nouvelle manière de considérer la culture est donc l'incompatibilité entre culture et rentabilité, pourtant souvent utilisée comme argument. Cette réserve est liée à la crainte de voir la rentabilité primer sur la qualité, surtout à la Chaux-de-Fonds, de par sa situation géographique :

« Si on fait [du travail de piètre qualité], déjà, on va tromper les gens une fois. On les fait monter une fois à La Chaux-de-Fonds sur un événement culturel qui est creux, ils ne vont pas remonter une seconde fois. Si on a de la qualité comme on a pu le faire avec l'Année Art Nouveau ou avec le Corbusier 2012, les gens viennent et parfois ils reviennent. Et s'il y a des retombées économiques tant mieux, mais ça n'est pas le but premier. Ce n'est pas le but premier d'une démarche culturelle. » (Jean-Pierre Veya, 29.09.2016)

⁴³ La volonté de préserver certains bâtiments anciens est toutefois observable durant les décennies précédentes mais pas pour ces raisons. Les motifs invoqués pour leur conservation concernent plus la beauté du bâtiment, ou l'importance historique pour les générations futures.

Il est ainsi nécessaire de s'assurer de ne pas soutenir des projets peu aboutis ou de les « survendre ». La même crainte que dans les décennies précédentes persiste, à savoir celle de favoriser la rentabilité au détriment du contenu. La seconde réticence est fortement liée à la première. En effet, pour les interviewés, la culture ne cherche pas à créer du revenu, car ses visées sont humanistes avant tout.

Les réticences à l'égard du monde de l'opinion sont également présentes dans les procès-verbaux, mais sous un autre aspect. Lors des séances du Conseil général, on s'inquiète plutôt du fait que les projets proposés ne seront pas aussi attractifs que leurs auteurs le laissent entendre. Cela est alors connecté à la question du manque de rentabilité des projets.

Si la partie « Politique culturelle en Suisse » (2.1.2) indique que les tendances en matière de politiques culturelles influencent la définition de la culture, il est possible de constater ici que les arguments issus du monde de la renommée, bien qu'ils soient plus présents, se voient davantage remis en question. En outre, la popularité est plutôt considérée comme un argument, un « effet d'aubaine » (08.03.2016 : 3676), qu'une définition de la culture en soi :

« C'est un argument très porteur aujourd'hui. Ça marche. En termes de budget culturel d'une collectivité, oui, c'est un des arguments qui entrent en ligne de compte parce qu'on a remarqué que c'est aussi ce qu'on demande maintenant à la culture. Donc « lequel de nos musées approchera la Ville de La Chaux-de-Fonds de Bilbao ? », et ça, j'y pense aussi pour la salle de musique par exemple. On doit venir à La Chaux-de-Fonds pour cela. La valorisation du patrimoine le Corbusier, oui, très clairement, on est dans du marketing, pas seulement, mais aussi. En proportion, on va dire un peu plus pour le Corbusier que pour une production de théâtre d'une compagnie excellente à l'ABC. Là, on se dit s'ils arrivent à déplacer un ou deux programmateurs romands, on est déjà très contents mais après c'est eux qui iront jouer ailleurs et que ce soit une compagnie de La Chaux-de-Fonds, ça ne va pas changer grand-chose. Après, dans Plonk et Replonk, on est aussi dans le marketing. Mais oui, je suis très gêné parce que... Je suis pas du tout convaincu par le marketing. » (Cyril Tissot, 21.09.2016)

Cet exemple démontre bien le paradoxe au sein du discours des autorités communales entre le besoin de parler de la culture en termes de rentabilité, et le malaise que cela occasionne. Ceci est d'autant plus frappant que les discours concernant les aspects civiques de la culture, bien qu'ils soient qualifiés d'utopiques parfois (Hugues Wülser, 28.09.2016), ne sont pas remis en question de manière aussi vive.

Selon les interviewés, la culture ne doit pas seulement être assimilée à la rentabilité, mais doit maintenir son attachement au monde civique et aux devoirs qui en incombent. Si le monde civique est un argument moins utilisé qu'auparavant, il reste un élément important pour les personnes interviewées, qui estiment que la culture a un rôle social plus que financier.

L'étude de ces trois périodes démontre une évolution qui suit les tendances en matière de politiques culturelles en Suisse. L'étude des justifications utilisées permet cependant de nuancer cette évolution, afin de préciser la définition de la culture présentée dans le chapitre « Définition de la Culture »

S'il est possible d'observer entre 1980 et 2010 une évolution confirmant l'évolution de la culture en Suisse, il est nécessaire de pondérer celle-ci. Tout d'abord, les discours des années 1970 nous montrent que des questions d'attractivité de la Ville étaient déjà bel et bien présentes à l'époque. Les années 1980 et 1990 sont quant à elles plus marquées par des arguments du monde civique, même si la question de la rentabilité est présente. Enfin, il est possible de constater que le marketing, s'il est vastement utilisé durant les années 2000-2010,

est simultanément considéré comme une menace à la qualité et aux valeurs qui devraient prédominer dans la culture.

Les réticences qui sont majoritairement issues du monde industriel et marchand démontrent une volonté d'utiliser l'argent de la population à bon escient. Le monde de l'opinion qui s'y additionne par la suite est également caractéristique de ce phénomène : les autorités cherchent à éviter de dépenser trop par rapport à l'attractivité réelle d'un projet.

4.3.2 Différences de justifications selon la nature du projet

Dans les projets culturels, il est possible d'observer des différences d'argumentation entre, d'une part, les projets concernant des structures déjà en place⁴⁴ et, d'autre part, les nouveaux projets et les subventions. Les justifications varient de façon sensible entre les deux situations. Tandis que les premières sont appuyées majoritairement par des justifications provenant du monde industriel, les secondes suivent une évolution plus semblable à ce qui a été décrit dans la partie « Evolution dans les tendances de justification ». Cette partie vise à discuter ces observations plus en détail, et notamment à étudier les mondes qui n'apparaissent pas ou peu dans la partie précédente, comme le monde de l'inspiration et la cité par projet⁴⁵.

Force est de constater que ce sont les bâtiments déjà en place qui sont le plus souvent en lien avec le monde industriel et le monde domestique (Figure 9), et ce, tout au long de la période étudiée. Lorsque des bâtiments comme le Théâtre de la Ville ou la Bibliothèque ont besoin d'être rénovés, il incombe aux autorités de se prononcer sur le projet et de participer aux frais. L'argument de la nécessité de réparer ou rénover prend alors tout son sens, comme c'est le cas pour le Théâtre de la Ville en 2000, par exemple :

« Si la restauration du Théâtre de la ville s'avérait être une nécessité, la visite du bâtiment nous a convaincus qu'elle était indispensable. » (Philippe Lagger, ECO, 28.09.2000)

En outre, la Ville a la charge de vérifier que les projets soient bien réalisés. Les projets de rénovation étant généralement assez onéreux, la Ville doit être d'autant plus attentive aux coûts et ainsi présenter un projet efficace. Il faut en outre prouver la nécessité d'investir une certaine somme par le fait en démontrant que le projet est bel et bien nécessaire, et que la rénovation ne peut pas attendre. La question de la fonctionnalité est un argument majeur lorsqu'il s'agit d'appuyer ce genre de rapports, mais il l'est également pour les rapports de l'autre type. Le monde industriel est d'ailleurs le plus facile à mobiliser, car il est moins aisé de le contredire, d'après les interviewés.

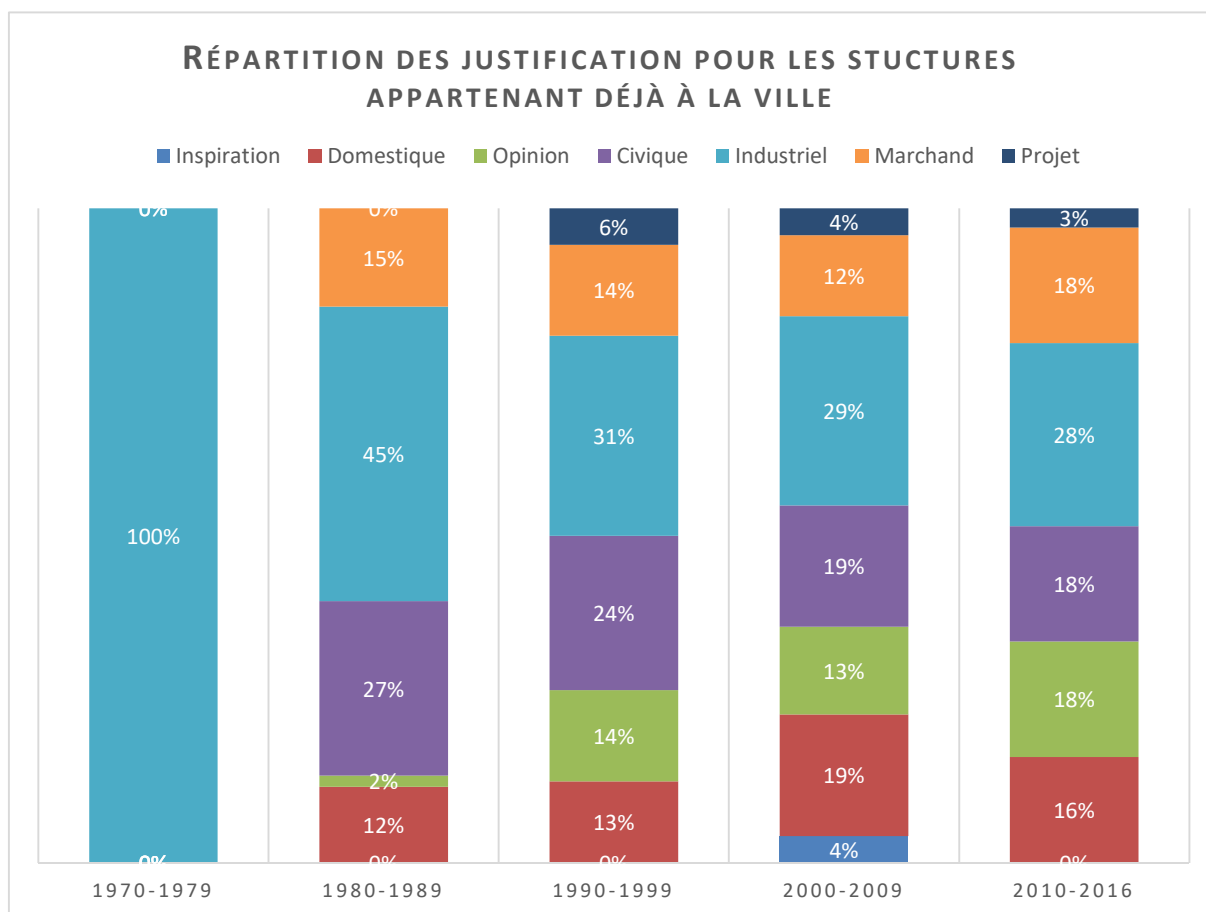
« Alors c'est vrai que c'est plus facile de dire qu'il faudrait rénover le Théâtre sinon le toit va tomber etc. Sur les infrastructures, c'est plus facile, mais cependant on n'a pas réussi pour les infrastructures culturelles à les rénover ou les entretenir à un rythme qui serait normal. Quand on commence à entretenir c'est vraiment qu'on a plus le choix quasiment, quand on fait des grands travaux. Sur la structure aussi, c'est un sujet qu'on entend souvent. » (Jean-Pierre Veya, 29.09.2016)

⁴⁴ Dans ce genre de cas, le projet concerne des rénovations matérielles ou la partie culturelle à proprement parler : Muséographie, programme culturel, etc. Une liste des projets et leur répartition se trouve en annexe.

⁴⁵ Pour des raisons de représentativité, il n'est pas possible de séparer les réticences de la même manière. En effet, celles-ci sont trop peu nombreuses pour procéder à cet exercice.

La présence du monde domestique, utilisé de manière plus importante ici, est liée au fait que, bien souvent, les bâtiments à la charge de la Ville sont des monuments historiques. Les autorités utilisent alors cet argument pour appuyer les dossiers concernant ces bâtiments. Le Théâtre, dont il est question au-dessus, est sujet à ce genre de justification : « Du reste, ce bâtiment étant classé de « valeur nationale », nous estimons avoir pour obligation de le conserver. » (Dominique Stocco, radicaux, 28.09.2000). Le fait que l'édifice soit classé ou considéré comme ayant une importance historique est ainsi un argument pour le préserver.

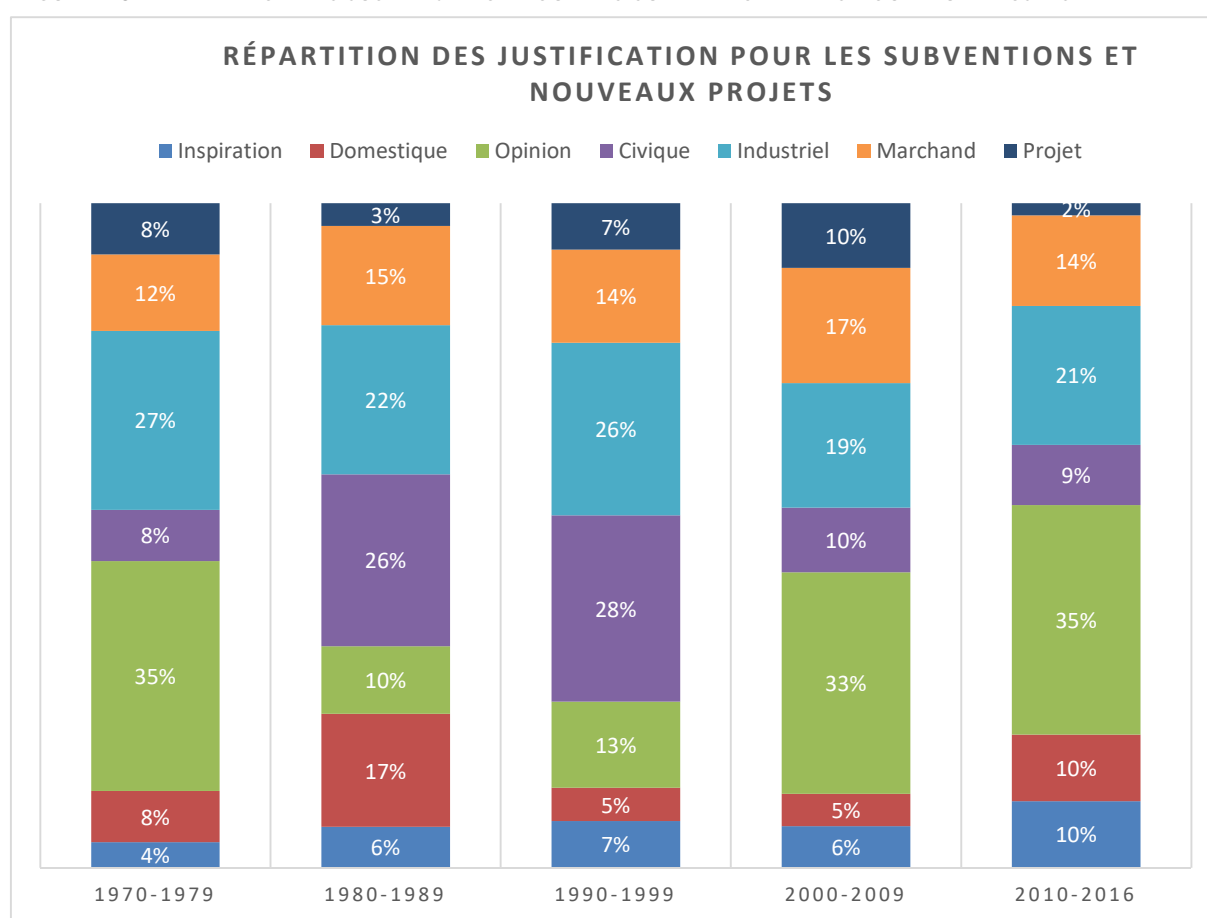
FIGURE 9 RÉPARTITION DES JUSTIFICATION POUR LES STRUCTURES APPARTENANT DÉJÀ À LA VILLE



Les nouvelles structures suivent une évolution différente, correspondant plus à ce qui a été développé dans la partie précédente (Figure 10). Pour appuyer ces projets, il faut avancer les arguments qui motivent l'investissement et souligner ce que ledit projet va amener de plus à la Ville. On peut donc supposer que les nouveaux projets sont élaborés en fonction de ces influences et c'est pour cette raison que ces justifications sont employées.

La renommée joue un rôle plus marqué que dans les projets concernant des structures déjà en place. La question de l'intérêt du public pour un projet est prise en considération lors de son élaboration et devient un argument lors de sa présentation. En créant ou en finançant de nouvelles structures culturelles, les autorités cherchent à compléter l'offre pour la population, et ainsi répondre au mieux à ses besoins. C'est de là que découle la présence plus marquée du monde civique.

FIGURE 10 RÉPARTITION DES JUSTIFICATION POUR LES SUBVENTION ET LES NOUVEAUX PROJETS



Le monde de l'inspiration et la cité par projet apparaissent plus dans ce deuxième cas de figure. Il est nécessaire de souligner avant d'étudier la situation plus en détail que, de manière générale, la créativité n'apparaît que très peu. Les interviews ont permis en partie d'expliquer ce résultat :

« En fait si j'y réfléchis, ça ne m'étonne pas, quand vous me dites que ce n'est pas l'argument premier qui vient quand on défend un budget ou un projet. Je ne pense pas que c'est parce que c'est implicite et que tout le monde est d'accord avec cela. Je ne pense pas que c'est le cas. Je pense que, quand on s'adresse notamment à un parlement ou à la population, en cas de referendum, de parler de créativité, on est par nature sur quelque chose de très

immatériel. C'est créatif, pas créatif, qu'est-ce que ça apporte ? C'est quelque chose qu'on a beaucoup de peine à objectiver. Une structure, ok, les normes d'hygrométries ne sont pas respectées, on ne veut plus nous prêter de tableaux, ... On est sur du pur rationnel [...] Alors, je pense qu'il y a une difficulté à argumenter devant un parlement ou une population sur l'aspect "on va dépenser X centaines de milliers pour la créativité", je pense que c'est beaucoup plus difficile à argumenter. Je pense que c'est une des raisons. Et puis il y a une deuxième raison : c'est que, là aussi, à La Chaux-de Fonds, l'initiative aussi au sens de la créativité dans un nouveau domaine, que ce soit dans la musique ou dans n'importe quel domaine artistique, l'initiative ne vient quasiment jamais des pouvoirs publics. Elle vient de la vie de la ville, des gens qui sont passionnés de ça et qui s'intéressent à ça, qui ont envie d'en faire quelque chose. » (Jean-Pierre Veya, 29.09.2016)

Utiliser des arguments provenant du monde de l'inspiration s'avère compliqué, car ceux-ci ne sont pas considérés comme entièrement valides par les autorités. Cela correspond à la critique du monde civique envers le monde inspiré dans la théorie de la justification. Le monde de l'inspiration « échappe à la mesure, surtout dans ses formes industrielles » (Boltanski et Thévenot 1991 : 201). Le monde de l'inspiration s'appuie sur des éléments provenant de l'esprit de l'individu, et par cela, ne se rattache que difficilement au collectif. De plus, ce monde comporte très peu d'objets permettant de donner du poids à ses arguments (Boltanski et Thévenot 1991), ce qui rend ces derniers d'autant plus délicats à utiliser. Il est ainsi difficile de mobiliser le monde de l'inspiration au sein d'une dispute ancrée dans le monde civique. Qui plus est, le côté créatif de la culture est un sujet relativement délicat pour les autorités. En effet, les aspects issus du monde de l'inspiration sont plutôt du ressort des acteurs culturels ; il importe aux autorités de ne pas s'impliquer dans les choix créatifs :

« Ce n'est pas le rôle d'une ville de juger du contenu culturel, on ne fait pas de la censure ! On n'est pas là pour faire de la censure ! On n'a rien à dire sur le contenu. On a à voir si le projet tient debout, est financé, et est fait en fonction de la population qui le paie, ce projet. Si ces critères-là sont remplis, ça ne m'intéresse pas de savoir si c'est fasciste, communiste, pornographique, ... ça n'est pas mon problème et ça ne me regarde pas ! » (Hugues Wülser, 28.09.2016)

Il y a également conflit entre le monde marchand et le monde inspiré. Dans le monde marchand, il s'agit de faire preuve de sang-froid et de réprimer ses émotions pour éviter de « faire n'importe quoi » (Boltanski et Thévenot 1991 : 320), alors que le monde inspiré prend en compte les émotions. Les arguments provenant du monde de l'inspiration sont utilisés pour soutenir de nouveaux projets, et surtout des subventions. Comme le souligne Cyril Tissot, pour ce type de situations, la créativité semble être plus appropriée.

Enfin, la cité par projet est le registre d'arguments le plus compliqué à expliquer. Pour rappel, dans la cité par projet, l'individu « vise à générer des projets ou à s'intégrer à des projets initiés par d'autre » (Boltanski et Chiapello 1999 : 166). La manière dont ce monde est utilisé ne se dessine pas en une tendance claire car, si la volonté de s'intégrer à un projet est parfois présente, il est difficile de dire qu'il s'agit vraiment d'un motif d'approbation. La cité par projet est pourtant plus représentée dans les nouveaux projets et les subventions. En effet, lorsqu'il est question de subventions, ce n'est pas l'association avec une entité en soi qui est mobilisée, mais ce que ladite association va apporter comme bénéfice.

Les justifications apportées pour soutenir les projets de rénovations ou les nouveaux projets et les subventions varient de manière importante. En plus d'une question de tendances, il faut prendre en considération la nature du projet pour expliquer ces différences d'arguments. Si les projets de rénovation sont principalement axés sur des questions pratiques, les nouveaux

projets et les subventions suivent plus les tendances actuelles. Dans ce deuxième cas, nous trouvons en outre des proportions plus importantes du monde de l'inspiration et du monde par projet.

4.3.3 Synthèse des justifications apportées à la politique culturelle

Les différentes parties de ce chapitre permettent de démontrer comment la culture est justifiée au fil du temps et, dans une moindre mesure, en fonction de la nature des projets. La première partie permet de comprendre et de souligner l'influence d'un discours plus large sur la culture lors des décisions. Les logiques de justification dépassent les influences, car de multiples facteurs entrent en considération lorsqu'il faut statuer sur un projet, notamment des questions financières et pratiques.

La seconde partie permet de faire une distinction de traitement entre les projets de rénovation et les nouveaux projets et subventions. D'une part, les rénovations et mises à niveau dépendent de logiques de raisonnement plus axées sur le patrimoine et des aspects techniques. D'autre part, les nouveaux projets et les subventions sont majoritairement régis par des questions de tendances en matière de politiques culturelles et par des questions de popularité.

Ce chapitre permet de comprendre que les tendances en matière de politiques culturelles ont bel et bien une influence sur la manière de justifier la culture. Ce discours permet notamment d'appuyer de nouveaux projets, mais il est aussi controversé. C'est surtout le cas de la tendance rattachée au marketing urbain, car cet aspect n'est pas considéré comme l'enjeu ultime du développement d'une offre culturelle.

De plus, bien d'autres justifications entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de présenter un projet, et les arguments découlant des tendances en matière de politique culturelle ne suffiraient probablement pas à eux-seuls à faire accepter un projet au conseil communal. Un projet doit également répondre à des critères issus du monde industriel et marchand, soit ceux qui sont le plus souvent mentionnés dans les réticences, pour être accepté.

Quatrième partie

CONCLUSION

5. CONCLUSION ET PISTES DE RECHERCHE

Le but de ce travail est de comprendre comment la culture et les politiques culturelles sont appréhendées dans une petite ville comme La Chaux-de-Fonds depuis les années 1970 et de répondre ainsi à ma question de recherche :

« Comment une petite ville telle que la Chaux-de-Fonds a-t-elle construit et justifié sa politique culturelle depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui ? »

Cette question se décline en trois sous-questions. La première sous-question permet de mettre en lumière une définition de la culture. La seconde permet de comprendre la place de la culture, et notamment de comprendre comment les potentiels obstacles mentionnés dans les ouvrages théoriques (Ambrosino et Guillon 2014 ; Lefebvre et Sibertin-Blanc 2006 ; Lorentzen 2012 ; Van Heur 2012) agissent sur le développement de la culture dans cette ville. Enfin, la troisième sous-question vise à définir quelles sont les tendances de justification à La Chaux-de-Fonds et quels enjeux elles impliquent.

Mon travail se base sur l'analyse des procès-verbaux du Conseil général, ce qui m'a permis de comprendre quelles logiques régissent les politiques depuis les années 1970. Outre le caractère complet des documents, ceux-ci me permettent surtout de pouvoir approcher le sujet de manière longitudinale. Les entretiens semi-directifs m'ont permis d'obtenir un tableau plus complet du développement culturel à La Chaux-de-Fonds. Finalement, j'ai utilisé le budget alloué à la culture pour comprendre la manière dont les hauts et les bas de l'économie influencent la prise en considération de la culture.

Afin d'analyser toutes ces données, je me suis appuyée sur la théorie de la justification qui permet d'étudier les évolutions historiques et catégoriser le discours chaux-de-fonnier sur la politique culturelle. Grâce à cette théorie, il est possible de mieux comprendre comment s'articulent les processus de décisions et de débats.

5.1 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Il s'agit maintenant de synthétiser les résultats obtenus dans la partie « Analyse » et de proposer des pistes de recherche qui permettraient de compléter ce travail de Master. La première partie de l'analyse met en exergue les principaux éléments mobilisés pour définir la culture par les autorités en charge de la culture à La Chaux-de-Fonds. Ceci permet une meilleure compréhension de la manière dont elles appréhendent la culture. On observe premièrement que les acteurs en charge de la culture exploitent un passé antérieur à la période étudiée dans ce travail pour en tirer des éléments qui expliquent une manière d'être de la culture propre à la Ville. Le fait que le Théâtre ait vu le jour avant l'hôpital à La Chaux-de-Fonds est un des premiers éléments qui ressort pour expliquer la manière dont est comprise et vécue la culture dans la ville. Cet événement rattaché au passé économique et social de la Ville souligne le terrain favorable pour le développement culturel présent à La Chaux-de-Fonds. Ceci démontre l'aspect organique de la culture, ainsi qu'une volonté de promouvoir une culture non-discriminante. La vision de la culture à La Chaux-de-Fonds est aussi liée à l'histoire politique de la Ville. La Chaux-de-Fonds est une ville de gauche depuis le début du 20^{ème} siècle. Par ce biais, les interviewés expliquent la richesse atypique de la culture ainsi que la transmission de valeurs de gauche. L'utilisation de ces éléments provenant du passé permet de justifier une tradition de soutien à la culture ainsi qu'un consensus politique

autour de la culture, qui prend racine bien avant la période d'étude. Ceci permet également de souligner le besoin de soutenir la culture dans les périodes plus difficiles.

Concernant la période d'étude, il est possible de constater que, en plus d'influencer les politiques culturelles, la culture est imprégnée des discours en matière de politiques culturelles observables à l'échelle de la Suisse. Ainsi, la culture est comprise au travers des prismes de la démocratisation de la culture, puis de la démocratie culturelle. Enfin, au début des années 2000 des questions de marketing urbain viennent s'y ajouter.

La Chaux-de-Fonds construit donc une définition de la culture intégrant à la fois des aspects propres à la Ville et des tendances plus générales. Cette définition permet de comprendre la place de celle-ci, car elle souligne l'importance qu'a la culture pour la Ville. Elle influence également la justification de la politique culturelle, étant donné que les éléments utilisés pour définir la culture durant la période étudiée sont également utilisés en tant qu'arguments pour défendre le soutien à la culture.

La seconde partie de l'analyse met en lumière la place que les autorités chaux-de-fonnières accordent à la culture, en fonction des facteurs économique, démographiques, géographiques, politiques et sociaux. Le facteur économique démontre que la culture n'est pas appréhendée comme une variable d'ajustement par la Ville. En effet, si les situations de crises impliquent de privilégier d'autres secteurs du domaine public, la culture n'est pas sacrifiée pour autant. Il s'agit au contraire de préserver les acquis dans la mesure du possible, car les autorités gardent à l'esprit que la situation financière des acteurs culturels est fragile.

Les facteurs démographiques montrent quant à eux que l'offre culturelle est pensée en fonction d'un bassin de population. Si la taille de la population était perçue comme suffisante pour enrichir l'offre culturelle auparavant, elle n'est désormais plus considérée ainsi. Malgré cela, les autorités restent conscientes de la richesse de l'offre aujourd'hui, ce qui constitue un atout pour la promotion de la Ville à préserver.

En ce qui concerne la situation géographique, l'éloignement de la Ville des autres cités suisses a encouragé le développement culturel avant la période étudiée, ce qui explique également la richesse de l'offre culturelle. De nos jours, la volonté d'encourager la culture reste une nécessité ainsi qu'une volonté de la part de la Ville. De plus, le fait que la Ville soit un pôle régional fait que le soutien à la culture dispose toujours d'une certaine importance.

Deux autres logiques influencent la place de la culture à La Chaux-de-Fonds. Premièrement, la place que les autorités souhaitent donner à la culture joue un rôle prépondérant. Il est possible de constater que, sur ce plan, la culture a gagné en importance. Malgré cela, il est toujours nécessaire de justifier la place de la culture aujourd'hui. Deuxièmement, l'attachement des Chaux-de-Fonnières au milieu culturel local est un facteur important dans les décisions. En outre, la culture est considérée comme garantissant l'épanouissement de l'individu, qui est un élément parallèle et perçu comme aussi important que le développement économique.

Enfin, la dernière partie de l'analyse permet de comprendre quels arguments sont invoqués pour défendre la culture. Il en ressort que les enjeux qui motivent l'acceptation ou les réticences face à un projet sont bien plus divers que les tendances en matière de politiques culturelles mentionnées dans la problématique. Celles-ci jouent cependant un rôle, notamment pour la défense de nouveaux projets et des subventions. On voit alors certains arguments évoluer au fil du temps, telles que les questions de la démocratie culturelle et de

la démocratisation de la culture dans les années 1980-1990. Puis émergent des questions relatives au marketing culturel dans les années 2000-2010. Ce dernier paradigme est plus fortement remis en question que ses prédécesseurs. Les doutes quant à la popularité de certains projets se font également plus durement sentir.

En résumé, La Chaux-de-Fonds a construit sa politique culturelle durant les cinquante dernières années en se basant sur une définition de la culture qui comprend des signifiants propres à la Ville, mais également sur une définition influencée par les tendances plus globales en matière de politiques culturelles. La Chaux-de-Fonds accorde également une certaine place à la culture, mais ce n'est pas forcément la rentabilité qui lui confère son importance. En effet, d'autres logiques, telles que l'histoire de la ville, des aspects sociaux, le soutien des autorités politiques ou encore la situation géographique, lui attribuent aussi son importance. Les justifications d'un projet permettent de comprendre que bien d'autres enjeux que les tendances en matière de politiques culturelles sont prises en considération lors de la décision d'un projet. On peut donc en conclure que la culture et les politiques culturelles ne se laissent pas résumer par des tendances générales développées dans la littérature, mais sont influencées par de multiples facteurs propres au milieu concerné, ici la ville de La Chaux-de-Fonds, par le biais desquelles elles se construisent.

5.2 REMARQUES RÉFLEXIVES ET PISTES DE RECHERCHE

D'un point de vue méthodologique, le traitement des budgets a été plus compliquée et chronophage que prévu. Si l'étude de ceux-ci de manière très basique m'a permis de dégager certains éléments utiles à la compréhension de mon sujet, il serait possible d'approfondir ce domaine. En effet, il serait intéressant de se pencher plus en détail sur l'évolution des budgets et plus précisément des postes du budget. Ceci permettrait de comprendre comment s'articule la place de la culture, mais également la place des acteurs chaux-de-fonniers. Ceci nous amènerait notamment à comprendre si certaines infrastructures sont privilégiées par rapport à d'autres en temps de crise, mais aussi de préciser la définition de la culture donnée précédemment en déterminant quelles structures sont soutenues et dans quelle mesure. De plus, comparer l'évolution du budget alloué à la culture à celle d'autres postes de dépenses de la Ville permettrait d'apporter un autre éclairage sur la place de la culture à La Chaux-de-Fonds.

Les six entretiens réalisés avaient pour but de compléter et de confronter les résultats obtenus par l'étude des procès-verbaux. Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble et ont permis de nuancer et compléter les réponses, lorsque le matériel manquait dans les procès-verbaux. Cependant, les six personnes interrogées ont une orientation politique plutôt de gauche. Il serait intéressant d'interroger les différents partis politiques concernant leur approche de la culture. Ceci permettrait notamment d'avoir l'opinion de partis de droite qui sont peu représentés dans cette étude et ainsi d'avoir une vision plus globale sur la manière dont est construite la politique culturelle chaux-de-fonnière. Ceci s'avère d'autant plus intéressant dans la période récente, étant donné que l'arrivée de l'UDC au Conseil général a, d'après les interviewés, changé le climat face à la culture.

En ce qui concerne le choix de la période d'étude, l'analyse de cette cinquantaine d'années permet d'observer les tendances générales. Ceci a cependant pour conséquence d'effacer les aspects particuliers qui ne peuvent pas tous être pris en considération. L'étude de plus courtes périodes mettrait sans doute en lumière d'autres aspects de la politique culturelle chaux-de-fonnière.

Concernant le cadre de recherche, je me suis concentrée sur les aspects discursifs de la construction de la politique culturelle à La Chaux-de-Fonds. Comme la théorie l'explique, des aspects concrets de la régénération urbaine sont observables. Il serait donc intéressant d'opter pour une approche considérant plus en détail la manière dont les politiques culturelles influencent l'espace chaux-de-fonnier.

L'étude des tendances en matière de politiques culturelles a montré deux évolutions distinctes et deux manières principales d'appréhender la culture durant ces cinquante dernières années. Il est cependant possible de constater que la culture a vu son budget plus sévèrement restreint durant l'année 2016 et pour l'année 2017. Il serait donc intéressant d'effectuer une recherche plus axée sur le présent, pour tenter de comprendre s'il y a à nouveau un changement dans la manière de considérer la culture et notamment dans la place qui lui est accordée.

Cette étude permet une recherche très détaillée sur le cas d'une petite ville de Suisse. Cependant, la littérature (francophone et anglophone du moins) ne parle pas beaucoup des autres villes suisses, qu'elles soient grandes ou petites. Il serait donc intéressant d'effectuer une recherche comparative entre plusieurs villes suisses de différentes tailles pour comprendre si certaines tendances observées à La Chaux-de-Fonds, se retrouvent ailleurs.

D'un point de vue théorique, il est possible d'observer que les aspects sociaux et politiques influencent positivement l'importance de la culture à La Chaux-de-Fonds. Il serait intéressant d'observer la manière dont ceux-ci agissent sur la place de la culture dans d'autres villes.

Pour terminer, si cette conclusion souligne quelques points restés en suspens et soulève de nouvelles questions, notons également que les objectifs généraux fixés au début du travail de Master ont été atteints. Il est en effet possible de comprendre plus en détail la manière dont la politique culturelle chaux-de-fonnière s'est construite depuis les années 1970, ainsi que la manière dont celle-ci a été justifiée.

Cinquième Partie

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- Allemand, S. 2000 [en ligne]: Cultures et arts de ville. Sciences humaines, 110 (01.01.2010): 35-35. <http://www.cairn.info/magazine-sciences-humaines-2000-11-p-35.htm> (11.07.16)
- Ambrosino, C., et Guillon, V. 2014 : Les tournants culturels des sociétés urbaines. In P. S. M. Géraldine Djament-Tran (Ed.), *La métropolisation de la culture et du patrimoine*. Le Manuscrit. pp. 61–76.
- Barrondeau, R. 2015 [en ligne] : La collaboration wiki : critiques, justifications et perspectives - Le cas d'une organisation socio-sanitaire québécoise : Chap. 4 Critique justification idéologie et utopie. <https://regisbarondeau.com/Chap.+2+Cadre+theorique> (10.07.16)
- Billaudot B. 2008 : Institution et justification. De la nécessité de distinguer deux conceptions de la justice, *Revue Française de Socio-Économie* 1(1) p. 153-176.
- La Bande Passante, 4 septembre 2010 [en ligne]: Luc Boltanski. Mettre en cause - vidéo Dailymotion. http://www.dailymotion.com/video/xf2ms7_luc-boltanski-mettre-en-cause_school. (11.07.16)
- Boltanski, L. et Chiapello, E. 1999 : *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard
- Boltanski, L. et L. Thévenot. 1991 : *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Carrier, M. et Demazière, C. 2012 : Introduction : La socio-économie des villes petites et moyennes: **questions théoriques et implications pour l'aménagement du territoire**. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, avril (2), 135–149.
- Confédération Suisse 2007 [en ligne]:La Chaux-de-Fonds/Le Locle, Urbanisme horloger, Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. <http://www.urbanisme-horloger.ch/d2wfiles/document/306/8023/0/dossier%20complet-light.pdf> (25.01.16).
- Cop, R. 2006 : *Histoire de La Chaux-de-Fonds, Le Locle* : Editions G d'Encre.
- Côté, H. and Simard, D. 2009 : Le Tournant Culturel Du Discours Officiel Québécois Sous L'éclairage De La Sociologie De La Justification. *Canadian Journal of Education / Revue Canadienne De L'éducation* 32 (2). Canadian Society for the Study of Education: 344–65.
- Flick, U. 2014 : *An introduction to qualitative research* Edition 5. London : Sage.
- Gillabert, M., Hauser, C., Kadelbach, T., Milani, P. 2012 : La culture comme politique publique : le cas de la Suisse. Dans *Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011 / sous la dir. de Philippe Poirrier*. Paris: Comité d'histoire du ministère de la Culture. pp. 467-463.
- Jacquemain, M. 2001 [en ligne] : Les cités et les mondes : Le modèle de la justification chez Boltanski et Thévenot. Liège : Université de Liège. <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/90443> (08.03.16)

Jubin, S. 17 mai 2015 [en ligne]: «Ces regards condescendants sur La Chaux-de-Fonds m'irritent» :Le président de La Chaux-de-Fonds décortique l'origine de la crise actuelle. Le Temps. <https://www.letemps.ch/2015/05/17/regards-condescendants-chaux-fonds-irritent> (10.07.16)

La Chaux-de-Fonds 1970 à 2016: Procès-verbaux du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds : Ville de La Chaux-de-Fonds. (Une liste détaillée des procès-verbaux utilisés se trouve en annexe)

La Chaux-de-Fonds 1970 à 2016: Budget général de la Ville de La Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds : Ville de La Chaux-de-Fonds.

Lazzeroni, M., Bellini, N., Cortesi, G., Loffredo, A. 2012 : The territorial approach to cultural economy : New opportunities for the development of small towns. In *European Planning Studies*. 21 (4).pp 452-472.

Lefebvre, A. et Sibertin-Blanc, M. 2014 [en ligne]: Guide des politiques culturelles des petites villes Observatoire des politiques culturelles. http://www.observatoire-culture.net/rep-publications/ido-99/guide_des_politiques_culturelles_des_petites_villes.html (11.07.16)

Lorentzen, A. 2012: Sustaining small cities through leisure, culture and the experience economy. In *Cultural Political Economy of Small Cities*. Routledge. pp. 65-79.

Lorentzen, A., et Van Heur, B. 2012: Introduction : Cultural political economy of small cities. In *Cultural Political Economy of Small Cities*. Routledge. pp.1-14.

Mulcahy, K. V. 2006: Cultural policy: Definition and theoretical approaches. *The Journal of Arts Management, Law and Society*. 35(4), pp. 319-330.

Menger, P-M. 2011 : Postface, Les politiques culturelles. Modèles et évolutions. Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011 / sous la dir. de Philippe Poirrier. Paris : Comité d'histoire du ministère de la Culture. pp. 467-463.

Musy, D. 11 décembre 2015 [en ligne] : La droite extrême chaux-de-fonnière veut couper à la hache dans les subventions culturelles. <https://danielmusy.net/2015/12/11/la-droite-extreme-chaux-de-fonniere-veut-couper-a-la-hache-dans-les-subventions-culturelles/comment-page-1/> (10.07.16).

Négrier E. et Teillet P. 2014 : Le tournant instrumental des politiques culturelles. Dans *Pôle Sud* 2014/2 (41). pp. 83-100.

Office Fédéral de la Culture (OFC) 2012 [en ligne] : Histoire de l'encouragement fédéral de la culture. <http://www.bak.admin.ch/themen/04128/04213/index.html?lang=fr> (05.12.16)

Office Fédéral de la Statistique (OFS) 2014 : L'espace à caractère urbain 2012 : Rapport explicatif. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS). 40 p.

ProHelvetia 2005 : De A comme art à T comme tradition, glossaire de la politique culturelle en Suisse. ProHelvetia : Zurich.

Quivy R. et Van Campenhoudt L. 1988 : Manuel de recherche en sciences sociales. Paris: Dunod.- 271 p.

RTS 27 novembre 2015 : La Chaux-de-Fonds inscrit un déficit de 16.8 millions au budget 2016. <http://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/7289793-la-chaux-de-fonds-inscrit-un-deficit-de-16-8-millions-au-budget-2016.html> (24.01.16).

Theiler, H. et Weckerle, C. 2011 : La politique culturelle en Suisse : Modèles et défis. Dans Saint-Pierre, D., et Audet, C. : Tendances et défis des politiques culturelles: cas nationaux en perspective. Les Presses de l'Université Laval.

Urbanisme Horloger, La Chaux-de-Fonds/Le Locle 2007 [en ligne]: Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial <http://www.urbanisme-horloger.ch/d2wfiles/document/306/8023/0/dossier%20complet-light.pdf> (08 mars 2016)

Van Heur, B. 2012 : Small cities and the sociospatial specificity of economic development : a heuristic approach. In Cultural Political Economy of Small Cities. Routledge. pp. 17-30.

Ville de La Chaux-de-Fonds s.d. [en ligne]: Tissu économique. <http://www.chaux-de-fonds.ch/economie-emploi/tissu-economique> (24.01.16)

Weck, S., et Beißwenger, S. 2014 : Coping with Peripheralization: Governance Response in Two German Small Cities. *European Planning Studies*, 22 (10), pp. 2156–2171.

Sixième Partie

ANNEXES

FIGURE 11 GRILLE D'ANALYSE DES MONDES. PREMIÈRE PARTIE. SOURCE : REGISBARONDEAU.COM

Principe supérieur commun	Inspiration	Génération, hiérarchie, tradition	Autres (les), public (grand)	Collectif, tous, volonté (générale)	Rivalité, compétition	Performance, avenir	l'extension du réseau, la prolifération des liens
État de grand	Bizarre, insolite, merveilleux, spontané, émotionnel	Bienveillant, bien élevé, avisé, distingué, discret, réservé, confiance (digne de), franc, fidèle	Réputé, reconnu, visible, succès (avoir du), distinguer (se), persuasif, accrocheur	Unitaire, légal, réglementaire, officiel, représentatif, autorisé, titulaire, libre	Valeur (de), vendable, millionnaire, gagneur	Fonctionnel, fiable, opérationnel	Engagé, engageant, mobile, enthousiaste, impliqué, flexible, adaptable, polyvalent, évolutif, employable, autonome, non prescrit, sait engager les autres, à l'écoute, tolérant, employabilité (donne de l')
Dignité des personnes	Amour, passion, créer	Bon sens, pli, naturel (le), caractère	Amour-propre, considération (désir de)	Droits civiques, aspirations politiques, participation	Amour (des choses), désir, égoïsme	Énergie, travail	Le besoin de se lier
Répertoire des sujets	Esprit, ombre, monstre, fée, je, enfant, femme, fou, artiste	Père, roi, ascendants, parents, famille, grande personne, chef, patron	Personnalité (une), leader d'opinion, porte-parole, relais, journaliste, attaché de presse	Collectivités publiques, parti, fédération, section, bureau, comité, élu, représentant, délégué, secrétaire, adhérent	Homme (d'affaires), vendeur, client, acheteur, indépendant (travailleur)	Experts, spécialiste, responsable, opérateur	Médiateur, chef de projet, coach, expert, client, fournisseur, innovateur
Répertoire des objets et des dispositifs	Esprit, corps, rêve, inconscient, drogue	Bonnes manières, bienséance, rang, titre, demeure, présentation, signature, faire-aprt, cadeaux, fleurs	Marque, message, émetteur, récepteur, campagne, relations, publiques, presse, interview, communiqué, support, brochure, mailing, badge, audio-visuel, ambiance, décor	Droits, législation, décret, ordonnance, mesure, tribunaux, formalité, procédure, procès-verbal, protocole d'accord, dérogation, capacité (électorale), code, critère, circonscription, liste électorale, programme, orientation, déclaration, affiche, brochure, bulletin, tract, slogan, siège, permanence (une), local (un), sigle, carte	Objet (de luxe)	Outil, ressource, méthode, tâche, espace, environnement, axe, direction, dimension, critère, définition, liste, graphique, schéma, calendrier, plan, objectif, quantité, variable, série, moyenne, probabilité, norme, facteur, cause	Tous les instruments de connexion, technologies nouvelles, relations informelles, relations de confiance, partenariat, accords, alliances, sous-traitance, réseaux d'entreprises, entreprises en réseau, maille, boucle, synapses, neurones, projets
Formule d'investissement	Remettre en question, risque, détour	Serviabilité, devoir (et dette), harmonie	Révéler	Solidarité, dépasser (les divisions), renoncer (à l'intérêt immédiat), lutte	Liberté, ouverture, attention aux autres, sympathie, détachement, distance (émotionnelle), recul (prendre du)	Investissement, dynamique	Adaptabilité, légèreté, flexibilité, tolérance, location
Rapport de grandeur	Génie, indépendant	Autorité, subordination, respectabilité, honneur, honte	Indentification, force	Adhésion, représentation, délégation, traduire (les aspirations)	Posséder	Maîtriser	Redistribution des connexion, mettre en contact, redistribuer l'information, insérer dans des réseaux, donner de l'employabilité

FIGURE 12 GRILLE D'ANALYSE DES MONDES, DEUXIÈME PARTIE. SOURCE : REGISBARONDEAU.COM

naturelles entre les êtres	Créer, découvrir, recherche, imaginer, rêver, exploser (faire)	Reproduire, enfanter, éduquer, inviter, donner, recevoir, rendre, recommander, remercier, respecter	Influencer, convaincre, sensibiliser, attirer, séduire, accrocher, percer, capter, lancer, émettre, circuler (faire), propager, promouvoir, orienter, amplifier, parler de, citer	Unifier, mobiliser, rassembler, exclure, adhérer, rallier (se), appel (lancer un), débattre (démocratiquement), parole (prendre la), informer, codifier, légaliser, habiliter, saisir (les tribunaux)	Acheter, procurer (se), vendre, affaires (être en affaire avec), négocier, parti (tirer parti), monnayer, payer, rivaliser	engrenage (liaison d), fonction (être fonction de), rouage, interagir, besoin (avoir), conditionner, nécessaire (relation), intégrer, organiser, contrôler, stabiliser, ordonnancer, prévoir, implanter, adapter, détecter, analyser, compter (prendre en), déterminer, évidence (mettre en), mesurer, formaliser, standardiser, optimiser, résoudre, traiter	Connecter, communiquer, se coordonner, s'ajuster aux autres, faire confiance
Figure harmonieuse	Imaginaire, inconscient	Maison, famille, milieu, principes, usages, convenances	Audience, cible, positionnement	République, état, démocratie, base, électorat, institutions représentatives, parlement	Marché	Organisation, système	Le réseau
Épreuve-modèle	Aventure, quête, voyage mental, cheminement, expérience vécue	Fête, naissance, décès, mariage, mondanité, conversation, distinction, nomination	Manifestation, conférence de presse, inauguration, porte ouverte	Assemblée, congrès, conseil, réunion, session, mouvement, présence (manifeste la), litige, recours, justice (demander)	Affaire réglée, dans le sac, marché conclu	Lancement, mise en route, mise en œuvre, réalisation	La fin d'un projet et le début d'un autre
Mode d'expression du jugement	Illumination, intuition, jaillir, apparaître, chance, bouillonnement, révolution, vertige, dépasser (se), chef-d'œuvre, planer, aura	Apprécier, féliciter, remontrances, rapporter	Rumeur, bruit, mode, cote, retentissement, répercussion, justes proportions (réduire à de), mesurer (l'audience)	Vote, élection, consultation, mobilisation, cause (se rallier à une), conscience (prise de)	Prix, valeur (justifiée, raisonnable, vraie)	Correct, en ordre de marche, fonctionnant	Être appelé à participer, insérer, faire participer, parler de, éviter, tenir à l'écart, ignorer, rejeter, exclure
Forme de l'évidence	Fantasme, symbole, signes, analogie, images, mythes	Exemple (donner en), préjugé (le)	Connu	Loi (la), règles juridiques, statuts	Bénéfice, résultat, rétribution	Mesure	
Déchéance	Figé, habitude, signes extérieurs, reproducteur	Impoli, gaffes, apartés, criard, cancanier, histoire (à), indiscret, brouillon, vulgaire, envieux, flatteur, traître	Méconnu, caché, indifférence (rencontrer l'), banal, oublié, image floue, détériorée, estompée, perdue	Divisé, minoritaire, particulier, isolé, individualisme, coupé (de la base), déviation, catégoriel, irrégulier, arbitraire, annulé, déchu	Servitude de l'argent	Traiter les gens comme des choses	fermeture du réseau, corruption, privilèges, copinage, mafias
État de petit		Moi-je, célibataire, étranger, femme, enfant, chien et chat, Autres: visiteur, entourage, voisins, tiers (un)			Détesté	Improductif, non optimal, inactif, inadapté, panne (en), aléatoire	Inengageable, inadapté, n'inspire pas confiance, autoritaire, rigide, intolérant, immobile, local, enraciné, attaché, statut (à un), sécurité (préfère la)

FIGURE 13 LISTE DES PROCÈS-VERBAUX UTILISÉS DANS LE TRAVAIL ET RÉPARTITION PAR NATURE DU PROJET POUR LA PARTIE « DIFFÉRENCES DE JUSTIFICATIONS SELON LA NATURE DU PROJET »

Date	Intitulé du rapport	Nature du projet
16.06.1971	Demande de deux crédits extraordinaires pour la construction du nouveau Musée international d'horlogerie et des locaux d'enseignement	Nouveau
19.04.1972	Demande de crédit de 98'500 CHF pour l'aménagement et l'équipement de nouveaux locaux pour le Musée d'histoire naturelle	Rénovation
28.10.1975	Motion de M. Roulet, reconnaissant la qualité et l'importance du Théâtre Populaire Romand	Nouveau
30.10.1980	Rapport d'information du Conseil Communal sur l'étude du développement culturel à La Chaux-de-Fonds, placée sous l'égide du Conseil de l'Europe	Nouveau
30.06.1981	Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédits d'investissement de Fr. 720'000.- pour l'achat des terrains et bâtiments de l'Union chrétienne des jeunes gens à Beau-Site et de Fr. 610'000.- pour les réparations du bâtiment	Nouveau
29.10.1981	Réponse du Conseil communal concernant les opportunités de créer une salle dévolue au sociétés	Nouveau
26.11.1981	Motion: L'immeuble "Le Manège" fait mauvaise figure, surtout qu'il est à coté du Musée international d'horlogerie. Demande d'une subvention de Fr.125'000 pour sa rénovation	Nouveau
30.03.1982	Interpellation mentionnant nouvelle expérience "Nouvelle scène suisse", qui veut se réaliser grâce à l'aide financière des dix plus grandes villes de Suisse	Pas pris en considération--> Refus
15.12.1982	Rapport du CC à l'appui d'une demande de crédit de 60 000.- pour l'achat du Temple Allemand	Nouveau
27.01.1983	Motion demandant d'étudier la possibilité de louer des appartements vides à des activités culturelles marginales par rapport à des organismes établis	Nouveau
27.01.1983	Motion demandant d'étudier la possibilité de louer des appartements vides à des activités culturelles marginales par rapport aux organismes établis.	Nouveau
29.10.1984	Retour sur la motion demandant la création d'une discothèque du 24 mars 1984. (Bikini Test)	Nouveau
25.04.1985	Appui pour une demande de crédit de Fr.350'000 pour l'introduction de l'informatique dans les bibliothèques de la Ville.	Rénovation
18.06.1985	Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de Fr.180'000 pour l'équipement de nouveaux locaux dans l'immeuble Ronde 9 pour la Bibliothèque des jeunes actuellement à Jardinière 23.	Rénovation
18.06.1986	Motion H.Wüsler : Dmeande de création d'appartements d'artistes	Nouveau
15.11.1988	Motion demandant des locaux de création artistique/ de répétition pour la jeunesse	Nouveau
20.06.1989	Rapport du CC pour l'octroi d'une subvention de CHF 160 000 et d'un emprunt de CHF 130 000 pour la restauration de l'Ancien Manège.	Nouveau

20.06.1989	Rapport concernant une demande de crédit de CHF 650 000 pour la rénovation de l'enveloppe du Temple Allemand et la remise en état des aménagements extérieurs, ainsi que la mise à disposition du lieu pour des sociétés locales / polyvalence du lieu.	Nouveau
28.09.1989	Demande de crédit de CHF 7 500 000 pour rénovation et extension du Musée des beaux-arts.	Nouveau
13.12.1989	Demande de crédit de CHF 1 130 000 pour réfection du toit du Théâtre et autres travaux de rénovation.	Rénovation
20.06.1990	Demande de crédit de CHF 1 700 000 pour travaux de rénovation de la Salle de Musique et pour l'étude de la restauration intégrale du théâtre	Rénovation
28.11.1990	Demande de crédit de CHF 900 000 pour l'assainissement et la rénovation des Anciens Moulins.	Nouveau
27.03.1991	Rapport concernant l'acquisition d'une part de copropriété du Théâtre et de la Salle de Musique.	Rénovation
17.12.1992	Postulat pour que Sinopia puisse continuer ses activités (augmentation de la subvention de CHF 10 000 à CHF 20 000 ou 30 000)	Nouveau
16.02.1993	Programme d'aide complémentaire à diverses institutions culturelles privées, destiné à soutenir la vie culturelle locale.	Nouveau
27.04.1995	Rapport du CC en faveur d'un crédit de CHF 900 000 pour la réfection d'une façade du Théâtre	Rénovation
31.10.1995	Demande de crédit de CHF 416 000 destiné au renouvellement de l'équipement informatique de la Bibliothèque de la Ville	Rénovation
24.11.1997	Rapport du CC demandant autorisation de vendre un ancien bâtiment des TP à la rue du Coq pour un montant de CHF 600 000 ainsi qu'une demande de crédit de CHF 600 000 pour que l'ABC puisse racheter ce dernier bâtiment.	Nouveau
28.09.2000	Rapport du CC concernant la restauration du Théâtre de la Ville	Rénovation
27.11.2001	Rapport du CC à l'appui d'une demande de crédit de CHF 415 000 pour la mise sur pied d'une exposition commune aux quatre musées communaux, au Musée paysan et artisanal et à la Bibliothèque de la Ville, ainsi que pour une publication.	Nouveau
19.02.2003	Rapport du CC relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 279 500 pour le transfert du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien Stand, soit près du Bois du Petit-Château	Nouveau
20.05.2003	Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de création d'une fondation en faveur de la protection du patrimoine architectural, artistique et historique de La Chaux-de-Fonds	Nouveau
23.03.2004	Demande de crédit de CHF 1 815 000 pour travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville	Rénovation
23.02.2005	Deux demandes de crédit pour la transformation de la Bibliothèque de la Ville	Rénovation
26.10.2005	Résolution interpartis du CG concernant la rénovation de la Maison Blanche, atout culturel et touristique étroitement lié au développement et à l'image de la ville	Nouveau
02.04.2009	Rapport du CC relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds sur la liste du patrimoine et à une demande de crédit de CHF 412 000 pour l'aménagement de la Halle aux enchères en vue de son aménagement en Espace de l'urbanisme horloger	Nouveau

29.03.2010	Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 3 500 000 pour le réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire. La plupart des membres du CG estiment qu'une rénovation pourra rendre au Musée d'Histoire son dynamisme et lui permettre de se moderniser	Rénovation
31.01.2011	Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 570 000 pour le projet « Le Corbusier 2012 ».	Nouveau
28.11.2011	Rapport du CC du 9 novembre 2011 relatif à une demande de crédit de CHF 4 690 000 pour la rénovation technique et la mise en conformité de la Salle de Musique	Rénovation
27.08.2013	Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 3 927 000.- pour l'assainissement de l'enveloppe du « collège industriel », actuellement Bibliothèque de la Ville	Rénovation
03.06.2014	Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 770'000.- pour l'activation d'un droit de préemption concernant l'acquisition d'un appartement art nouveau à la rue du Doubs 32 (Nouveau
30.06.2014	Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 1 080 000.- TTC pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement du Musée d'histoire naturelle	Nouveau
08.03.2016	Rapport d'information du Conseil communal relatif aux orientations du service des Affaires culturelles.	Nouveau

FIGURE 14 GRILLE DE QUESTIONS POUR LES ENTRETIENS

Général	-Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ? -Quelles sont vos rapports au milieu culturel chaux-de-fonnier ?
Définition de la culture	Comment définiriez-vous la culture qui est promue/mise en place par la ville de la chaux-de-fonds ? Quelles sont les valeurs qu'on vise à défendre en soutenant la culture ?
	Avez-vous l'impression que ces valeurs ont changé au fil du temps, et donc qu'on a une définition différente de la culture, ou qu'il a une espèce d'essence de la culture qui persiste ? Ou les deux ?
	Constat d'une diminution des fois ou on explique ce à quoi sert la culture à mesure qu'on se rapproche de notre période. Quelle pourrait en être la raison ?
Place de la culture	La Chaux-de-Fonds est une ville qui aujourd'hui est relativement petite (par rapport au monde mais aussi par rapport aux autres villes de Suisse (si on prend en compte les agglos)) après avoir été une ville de taille plus importante. Pensez-vous que la taille de la Ville a pu avoir une influence sur la façon dont on aborde la culture ? -Qu'en est-il de la situation économique ? -Et la situation géographique de la ville ?
	La culture est perçue comme une composante de l'identité de la Ville dans les discours que j'ai étudiés. Qu'en pensez-vous ? Quelles sont les composantes qui font de la culture une valeur identitaire ?
Justification de la culture	Quels sont selon vous les motifs employés pour justifier la culture ? <ul style="list-style-type: none"> - Souvent le côté nécessité de faire qqch qui revient. - Aussi la notoriété que cela peut amener - Quelle est la place du développement de la créativité - Quelle est la place du développement pour tous, la démocratie et démocratisation culturelle ? Est-ce que cela a évolué ? - Quelle est la place de la défense de la créativité ? Comment expliquez-vous le fait que l'argent ne soit pratiquement jamais un problème en matière de culture (la grande majorité des choses étudiées sont acceptés) ?
Justification de la culture bis	Avez-vous l'impression qu'il y a une façon différente de justifier les dépenses s'il s'agit des institutions de la ville ou les acteurs culturels qui sont subventionnés ?
	Quelles étaient les raisons pour subventionner la culture ? Quel était le rôle de l'attractivité des villes durant les années où vous avez été actif en politique ?

RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN DE JEAN-PIERRE VEYA

NB : Seuls les passages permettant de répondre à ma question de recherche ont été retranscrits.

Estelle Paratte : Description du but de la recherche. Pouvez-vous vous présenter et m'expliquer votre rapport à la culture ?

Jean-Pierre Veya :

J'ai exercé la fonction de conseiller communal chargé de la culture jusqu'au 31 juillet de cette année. D'un point de vue personnel, j'ai toujours été intéressé par la culture au sens large. J'aime la lecture, je lis beaucoup. La musique, notamment classique, mais pas seulement, est assez présente aussi. J'ai toujours assez volontiers visité des musées. J'aime bien le théâtre. Il n'y a pas d'exclusive. Je suis assez intéressé par plein de domaines d'activités culturelles. Ce qu'elle représente pour moi, c'est un enrichissement, un divertissement, des outils qui permettent de s'interroger. C'est un aspect qui m'intéresse dans l'approche culturelle. C'est aussi de ressortir avec des formes de question sur moi-même ou sur le monde dans lequel je vis. C'est aussi ce qui m'attire dans la culture. Je suis un amateur d'un peu tout et un spécialiste de rien au niveau culturel. Ah ! et j'oublie la culture culinaire et viticole, ça fait partie de la culture au sens large. [Rires]

Estelle Paratte : On va passer à la définition de la culture ; selon vous, quelles sont les valeurs qu'on cherche à défendre à soutenir ou à défendre à la Chaux-de-Fonds ?

Jean-Pierre Veya : Je pourrais dire que par rapport à d'autres collectivités publiques plus grandes ou de taille comparable, quelque chose que moi j'ai défendu pendant ces dix ans, mais je n'étais pas le seul, ni le premier, je n'ai pas inventé cela, pour être tout à fait clair. On a de plus en plus de pression sur la culture comme étant aussi un fait économique. C'est bien de le mettre en évidence, parce que ça crée aussi de l'emploi, ça crée de la richesse autre que purement culturelle. Les villes ont commencé, les collectivités publiques au sens large d'ailleurs commencent d'utiliser la culture comme un moyen fort de marquer son identité, de faire sa publicité, de mettre en avant sa différence. Il n'y a aucune ville qui va dire "nous, on n'est pas une ville de culture." Il n'y pas une ville qui fait cela comme sa promotion sans souligner les qualités culturelles ou la qualité des institutions qu'elle recèle. Ce qu'on observe aussi, c'est que dans certaines villes ou dans certains de ces systèmes, on remarque qu'on a tendance à accorder plus d'importance à la qualité de la communication qu'à la qualité du contenu. Et moi, je fais partie de ceux, heureusement encore assez nombreux à La Chaux-de-Fonds, qui pensent que c'est très bien d'avoir une image culturelle positive, mais elle ne doit pas être fabriquée, c'est une qualité de contenu qui doit pouvoir donner une image positive. Ce n'est pas juste une qualité d'image sans contenu derrière.

On pourrait multiplier les exemples. Mais le plus caricatural, c'est : vous vous balader en France, vous avez des publicités plein les murs sur le musée du lacet qui est le plus important musée au monde sur le lacet, et vous vous arrêtez, et vous avez une exposition de 50m² qui est inintéressante, qui est poussiéreuse, qui n'est pas interactive. Donc, on a survendu un contenu qui était des fois un contenu de mauvaise qualité. J'ai toujours pensé que c'était la qualité du contenu qui faisait la qualité de l'image, donc de la communication et non pas l'inverse. Et puis la résultante aussi, c'est que si on ne travaille pas d'abord sur la qualité du contenu, on va aussi orienter différemment le contenu culturel, parce qu'on va plutôt essayer de prendre [pas compris] populaires. On va plutôt se focaliser sur ces aspects-là que d'amener

un plus large public à une vision un peu différente, un peu plus introspective et un peu plus différente, parfois.

Estelle Paratte : Depuis les années 70, vous avez l'impression que c'est toujours ce qui a été fait ?

Jean-Pierre Veya : Oui, je crois qu'il y a globalement une belle continuité par rapport à ce qu'est la définition de la politique culturelle de la ville. Bon, il y a une majorité politique qui est stable depuis très longtemps, mais même au-delà de cela, il faut relever que, en tout cas ici, à la Chaux-de-Fonds, la plupart des dossiers culturels, à part depuis l'arrivée de l'UDC il y a 12 ans environ, obtenaient un soutien très large, voire unanime du législatif, gauche et droite confondues. D'ailleurs, si vous observez la vie culturelle ici, qui s'engage ? Qui consacre aussi du temps à titre bénévole, sans être un artiste ? Dans les conseillers généraux, il y en a plein qui sont des PLR, mais qui sont très actifs dans les sociétés d'amis des musées, le conseiller de fondation ou le comité de direction du TPR. On a aussi cette chance, à La Chaux-de-Fonds, de ne pas tomber sur un débat gauche-droite sur les grands faits culturels.

Estelle Paratte : Est-ce que vous avez l'impression que dans ce qu'on veut faire de la culture, il y a quelque chose qui a changé ?

Jean-Pierre Veya : Alors, je suis moins au courant de ce qu'il s'est passé dans les années 70. Je pourrais vous répondre comme ça. Il y a certaines institutions qui ont été communalisées entre les années 70 et 2000. Il y a peut-être un fait, je ne sais pas s'il est vraiment purement chaux-de-fonnier, mais c'est quand même le fait que toutes les institutions culturelles sont nées de l'initiative privée, pas publique. Je pense que c'est quelque chose qui marque l'histoire de la politique culturelle dans cette ville. Et la plupart de ces institutions, à un moment donné ou à un autre de leur histoire, pour des raisons variées, mais souvent pour des raisons financières, sont devenues des institutions communales. C'est le cas de tous les musées, le TPR est une des plus grosses subventions de la ville depuis longtemps. Et je pense que jusque dans les années 70, avant la première crise horlogère et le choc pétrolier, on avait encore cette bourgeoisie industrielle qui était présente à la Chaux-de-Fonds, qui étaient des industries familiales, aisées, ou qui avaient à la fois de l'intérêt pour la chose culturelle et à la fois, ouais, une certaine forme, définition, de ce qu'est la responsabilité sociale, quand on a un petit peu de moyens. Et cette bourgeoisie industrielle, jusqu'à cette époque, a encore largement soutenu les institutions culturelles, ici, en villes. Et la crise des années 70 a fait des dégâts économiques assez importants, et dans le moyen à long terme, a aussi modifié les structures de décisions, notamment dans les groupes horlogers. Ce n'est plus des structures familiales, ça a été absorbé dans des groupes, avec des sièges, au mieux en Suisse, au pire, très loin. Des gens qui ne connaissent pas cette région, qui n'y vivent pas. Et petit à petit, ces financements se sont très clairement retirés de la vie culturelle. C'était frappant pour le musée d'histoire. Ça ne surprend pas les Chaux-de-Fonniers, parce que je crois qu'ils le savent aujourd'hui. Mais, par exemple, si je parlais avec mon collègue de Genève à l'époque, ou mon collègue de Bienne lui était un peu moins surpris. Pour le Musée d'Histoire, quand la société des amis a fait la recherche de fonds pour compléter le budget accordé par la ville, donc vraiment en finançant les parties strictement muséographiques, pas du tout sur le bâtiment, il a fallu-peut-être Daniela Agustoni vous en a touché deux mots, parce que dès la recherche de fonds elle était mandatée pour cela- il a fallu attendre les deux dernières semaines pour aller encore leur tirer une fois l'oreille, à l'industrie horlogère, pour leur dire qu'on a un musée qui va présenter l'histoire du 19 et 20^{ème} siècle de la Ville, donc l'histoire de l'horlogerie,

l'histoire sociale, une partie d'histoire technique. Mais ce n'est seulement là que, et même pas une marque, mais l'Association patronale a lâché un montant. Mais pas une marque n'a lâché un sou. Et ça par rapport à ce qui pouvait se passer dans les années 70, c'est quelque chose qui a beaucoup changé. Je ne sais pas s'il y a une différence entre 70 et 2000, 2010. Moi, j'ai pris mes fonctions à l'exécutif en 2006, mais j'ai été conseiller général depuis 92. Dans cette période, je ne suis pas marqué par des changements fondamentaux. On était déjà dans une logique, ou la plupart des grandes institutions étaient déjà communalisées, ou soutenues par la ville. Il y a peut-être eu Bikini Test. Il y a quelques éléments comme ça, mais pas 150. Je pense effectivement que Bikini, c'est peut-être une petite chose associative remplissant une case pour un public culturel assez jeune, qui n'était pas très bien remplie et qui a réussi à émerger.

Estelle Paratte : On va passer à la place de la culture. Alors, pour vous, c'est quoi la place de la culture à Chaux-de-Fonds ?

Jean-Pierre Veya : Alors, à titre personnel, c'est important, parce que je suis un consommateur de culture. Je vais au ciné, au théâtre, à la salle de musique. Je vais à l'ABC. Et je pense que dans une ville, je pense dans des termes plus de politique, dans le sens d'une politique qu'on peut développer au niveau de la culture ou des sports, l'intention qu'elle a. Je pense qu'elle a parfaitement sa place, parce que ça fait partie des prestations qu'on peut offrir à la population et qui jouent un rôle non négligeable dans la qualité de vie, au sens large du terme. Ça commence déjà avec les écoles. Si vous avez des institutions culturelles qui offrent la possibilité, dans les bonnes collaborations, d'ouvrir leurs portes aux élèves de façon régulières, à un prix attractif, voire gratuitement. Ça commence là. Avec la culture, on améliore aussi l'offre en termes de formation, y compris dans le cadre de l'école obligatoire. Et après je dirais globalement pour l'ensemble de la population. Mais c'est vrai et sans aucun ostracisme, d'un spectacle, d'une création TPR pointue qui va peut-être attirer plus de connaisseurs ; c'est vrai pour la musique contemporaine qui est aussi un public par nature plus restreint que ne serait-ce que la musique symphonique. Mais c'est vrai aussi quand la ville soutient la Plage des 6 Pompes qui peut mélanger parfois le très populaire avec le très pointu, suivant les spectacles. Mais c'est vrai aussi pour la braderie ou le carnaval, ces fêtes populaires. C'est important qu'on puisse remplir un peu tout le ..., que ce soit le plus large possible. Sans exclusive et sans ostracisme. Je pense aussi que plusieurs vous ont parlé de la politique de l'arrosoir que j'ai aussi beaucoup défendu et que je défends toujours. A l'échelle d'une ville, d'un canton et encore Neuchâtel, c'est petit, mais à l'échelle d'un canton, c'est peut-être différent. Mais, à l'échelle d'une ville comme la Chaux-de-Fonds, c'est essentiel. Avec les limites, les inconvénients et respectivement les avantages qu'elle peut avoir. Mais c'est essentiel, parce que c'est ça qui permet aujourd'hui et qui a permis de faire émerger des formes nouvelles, des associations nouvelles, des centres d'intérêts nouveaux. S'il n'y a pas, même des fois sur des montants assez modestes, parfois juste un petit coup de pouce, c'est des choses qui n'existeraient tout simplement pas.

Estelle Paratte : Quelle est l'influence de la situation économique sur le développement de la culture à Chaux-de-Fonds ?

Jean-Pierre Veya : Evidemment, comme dans tous les autres domaines d'activité, elle pèse quand il y a des crises, comme dans la période actuelle, comme il y a dix ans, comme c'était le cas avant, parce que c'est cyclique. Donc bien sûr ça pèse sur la culture, mais globalement, je ne dirais ni plus ni moins que dans les autres secteurs. Parfois même plutôt moins, si on

fait une règle de trois. Je pense qu'il y a une explication à cela. Déjà, c'est qu'en général on a toujours essayé d'éviter le plus possible les coupes linéaires. Quand il y a des économies à faire, il y en a aussi dans les ordres culturels, c'est évident. Et puis on répartit les efforts, et en faisant cela, de tenir compte des situations spécifiques de chacun. Je prends l'exemple de l'ABC. Il y a période où il fonctionne bien et trouve des sources de financements nouvelles ou différentes, les entrées marchent bien. S'ils sont dans cette situation-là et qu'on demande un petit effort un peu plus important, ils vont pouvoir passer le cap sans casse. Il y en a d'autres, si on coupe même très peu, c'est la différence entre « on survit et on peut continuer de fonctionner » et « on ne fait plus rien ». Alors, à chaque fois, ça prend du temps, mais on peut le faire dans une ville comme cela, aussi parce que les contacts sont réguliers et assez faciles. On a toujours été assez attentifs de demander des efforts à ceux qui pouvaient les supporter et si ça durait, être attentif au fait que ceux qui avaient fait un effort l'année une et l'année deux, pour l'année trois, on essaie de revenir à une subvention plus conforme à ce qui était auparavant et de faire porter l'effort sur d'autres. En tout cas, pendant ces dix ans- et avant, je crois que c'était aussi plutôt comme cela- on a essayé de pratiquer de la sorte. Et le constat jusqu'à aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas eu de casse. On a réussi à traverser ces différentes crises sans devoir faire un choix drastique. Parce qu'évidemment, c'est plus facile de ne plus rien verser à Bikini Test, par exemple, si on veut faire de grosses économies. Pis, quand on pouvait discuter de cette problématique avec l'ensemble des acteurs culturels, globalement, les gens ne sont jamais contents, et nous non plus, on n'est pas contents, on ne s'engage pas en politique pour donner moins de moyens. Evidemment, c'est problématique et c'est une frustration pour les acteurs culturels. Moi, ce qui m'a beaucoup frappé avec la crise qui a démarré en 2015 et qu'on connaît encore, c'est que quand on a rencontré les acteurs culturels qui connaissaient les problèmes de la ville, qu'on expliquait avec Cyril, comment on avait pratiqué pour faire le budget et comment on allait pratiquer pour le budget de l'année suivante, ben évidemment, les gens ne sont pas contents. Mais quand on expliquait la situation, on avait quand même ce sentiment "ok ça va être dur, mais ce n'est pas la première fois à Chaux-de-Fonds, et on ne va pas regarder que son nombril, il faut regarder ce qui se passe chez les autres". Ça, c'était un élément positif dans le moment qu'on traversait. Et ce n'est pas la première fois. C'est aussi un certain sens du monde culturel chaux-de-fonnier. On ne se tire pas dans les pattes. On est conscient que les autres peuvent avoir des difficultés. On n'est pas le centre du monde et on continue à travailler ensemble. Ça, ça crée une forme de solidarité qui, dans les moments difficiles, permet aussi d'éviter un certain nombre de problèmes ou de polémiques.

Estelle Paratte : Donc la proximité, c'est quelque chose d'important dans cette ville ?

Jean-Pierre Veya : Bon, moi, j'ai eu la chance pendant 10 ans de pouvoir rencontrer régulièrement les acteurs culturels. Parfois plus souvent que d'autres, ça dépend un peu des périodes et des problématiques, mais pour moi, c'est fondamental. Je ne peux pas imaginer faire un travail sans ça. J'ai toujours eu besoin de faire cela. C'est vrai que cette ville, même si c'est la 3^{ème} de suisse romande, elle est très compacte, il n'y a pas de banlieue, et c'est vrai que de ce point de vue-là, c'est une petite ville. Les gens se connaissent, viennent facilement parler, s'ils ne sont pas contents, ils viennent, s'ils sont contents aussi. Il y a une vraie proximité. Le politique que doit décider ou défendre le délégué culturel, je pense que c'est un élément important de garder ces contacts assez proches.

Estelle Paratte : La taille de la ville peut-elle être un frein aussi ?

Jean-Pierre Veya : Vraiment, c'est la particularité d'une ville compacte. À La Chaux-de-Fonds, je mets de côté les cycles économiques avec l'industrie d'exportations, c'est une spécificité. Mais elle a cette compacité, elle n'a pas de banlieue, tout est relativement proche, et ça crée aussi certainement une forme de concentration, on est plus facilement en contact. Aussi l'état d'esprit des montagnes neuchâteloises, comme toute région a ses spécificités, il y a quand même cette particularité d'un contact qui est en général plus aisé.

Estelle Paratte : Et la situation géographique de la ville ?

Jean-Pierre Veya : Oui, ben ces deux éléments, en fait. Comme La Chaux-de-Fonds est excentrée et qu'elle a cette compacité, les conditions météo ne jouent plus beaucoup, parce qu'on arrive quand même à se déplacer sans trop de problèmes, même en plein hiver, mais ça a pu jouer dans l'esprit, dans la culture des montagnons. Mais il y a cet esprit où on est un peu isolés, on est assez compact, on est plutôt en général content de vivre dans cette ville, même quand on râle beaucoup et qu'on est fâché, ce qui est un trait de caractère des gens des montagnes. Je pense que ça crée ces conditions-là. [Anecdotes : Ludivine Oberholzer et les gens qu'on doit contacter.] Dans le monde culturel, quand il y a des projets un peu transversaux, en général, y'a même pas besoin de demander, les gens cherchent à se rapprocher à faire un truc ensemble. C'est naturel ici, ça se fait naturellement.

Estelle Paratte : Discussion des justifications : présentation des résultats des procès-verbaux. Je lui demande ce qu'il en pense.

Jean-Pierre Veya : Mais juste pour être clair sur le marketing urbain, moi, je n'ai aucun problème à faire du marketing, mais c'est la qualité du contenu, et là on peut vendre quelque chose de bien. Si on fait de la merde, ben déjà, on va tromper les gens une fois. On les fait monter une fois à La Chaux-de-Fonds sur un événement culturel qui est creux, ils ne vont pas remonter une seconde fois. Si on a de la qualité, comme on a pu le faire avec l'année art nouveau ou avec le Corbusier 2012, les gens viennent et parfois, ils reviennent. Et s'il y a des retombées économiques tant mieux, mais ça n'est pas le but premier. Ce n'est pas le but premier d'une démarche culturelle.

Estelle Paratte : Suite de la problématique. Est-ce que vous pensez que le sujet de la culture pour tous n'est plus un argument ?

Jean-Pierre Veya : Alors, c'est vrai que c'est plus facile de dire qu'il faudrait rénover le théâtre, sinon le toit va tomber, etc. Sur les infrastructures, c'est plus facile, mais cependant on n'a pas réussi, pour les infrastructures culturelles, à les rénover ou les entretenir à un rythme qui serait normal. Quand on commence à entretenir, c'est vraiment qu'on a plus le choix quasiment. Quand on fait des grands travaux. Sur la structure aussi, c'est un sujet qu'on entend souvent, dans le domaine culturel. Sur le poids des institutions de type musée, théâtre, ce qui est du bâti, en l'opposant à la culture vivante. Déjà ça m'énerve un peu, parce qu'il y a une culture vivante dans les musées et théâtres. En même temps, si on enlève ces infrastructures, elles font quand même partie du squelette, de l'ossature principale de la vie culturelle. On doit aussi prêter attention à ce qu'il existe une certaine équité, mais ça ne veut pas dire qu'on prend le total de ce qu'il y a à disposition et on le divise entre les structures. Il n'y a pas les mêmes besoins, les mêmes problématiques. On a besoin de ces infrastructures. Le marketing urbain, c'est vrai que c'est un argument aujourd'hui... Sur la culture pour tous, je ne pense pas que La Chaux-de-Fonds s'est démarquée du reste des villes, des réflexions qui agitent le monde culturel depuis des décennies sur cette question. C'est vrai que dans les

années 70, on est en plein dans le débat, notamment dans le théâtre, ici avec le TPR, mais à Paris, [ne sait plus le nom du théâtre]. Ouais, le théâtre qui va dans les cours d'usine. On est en plein dans la culture pour tous. Ça a aussi été étudié, y'a nombres d'études et de bilans dans lesquels on constate que, quand bien même on met des moyens importants, on a beaucoup de peine à changer la fréquentation. On a beaucoup de peine à changer fondamentalement la donne. Ça veut dire, il y a 80% de gens, des habitants d'une ville, ça ne serait de toute façon pas un objectif. Donc, je pense que cette question, à partir du début des années 90, on était plus dans la logique de la culture pour tous, on était dans la médiation culturelle. C'est-à-dire, on a essayé d'aller amener le théâtre dans les usines, ça a marché moyen, même si ça a pu amener quelques résultats. Mais on va essayer d'autres méthodes. Puis, à partir de là, on a commencé à faire de la médiation culturelle et on s'est intéressé au public déjà existant, notamment aux plus jeunes. Ce qui, à mon avis, n'est pas faux, de se dire qu'un gamin qui a eu l'occasion d'aller au théâtre et de se rendre compte, ou de se rendre dans un musée, y'a des gens qui ont peur d'aller dans un musée, de pas comprendre, alors c'est bien de le faire avec les enfants ; comme ça, ils se rendent compte que c'est pas si martien. C'est une approche, et après y'a eu toute une thématique sur les non-publics. On a essayé de comprendre pourquoi, par exemple, dans certaines manifestations culturelles, les chômeurs étaient sous-représentés. On a souvent théorisé que c'était à cause du prix d'entrée. On s'est rendu compte que, justement, c'est très peu le cas. C'est beaucoup plu compliquée que cela. Y'a des tarifs exprès pour eux. On s'est rendu compte qu'il n'y avait pas que la politique tarifaire. Que la culture était élitiste parce qu'elle était trop chère. C'est manifestement plus compliqué que cela. Il y a des effets sociaux. Il y a des habitudes. Il y a une crainte, notamment de ne pas comprendre. Il y a plein d'éléments comme cela qui sont des freins à l'accès à la culture. Donc, je pense que l'évolution n'a pas été différente de l'évolution d'autres grandes villes, de cette logique des années 70, où on était vraiment sous la bannière de la culture pour tous, à aujourd'hui, de réflexions un peu plus nuancées, et surtout nuancées dans plusieurs dimensions. Elles sont nuancées, parce qu'on a aussi découvert les limites de ce que pouvait proposer une institution en matière culturelle, en matière de prix, en matière d'horaires et ces éléments-là. Et sur des domaines où on a plus de difficultés à intervenir, par exemple sur les non-publics, les étrangers allophones, que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Des gens des communautés étrangères, dans le cadre de ce projet, quand ils vous disent pourquoi ils ne vont pas à MBA, ce n'est pas à cause du prix d'entrée. C'est parce qu'ils sont dans une autre culture, qu'ils n'ont pas cette habitude-là, qu'ils n'ont pas assez de connaissances des institutions. C'est un panel comme ça de raisons. Donc, je pense qu'on est plus efficaces. La comparaison qui me vient à l'esprit, c'est comme tout ce qui touche à l'aide sociale, le retour au travail, moi je crois à la multiplicité des petits projets, des petites formes d'accompagnement le plus spécifique possible. Que tout à coup, il y aurait un grand machin avec la solution pour tout le monde, elle n'existe pas. Pour les non-publics dans la culture, je pense que c'est la même chose. C'est avec des petits projets qu'on va pouvoir aller ouvrir des portes à ces gens. Après, ils prennent ou ils ne prennent pas, ça reste encore leur liberté. Une politique globale, elle va dans l'immense majorité des cas tomber à côté.

Estelle Paratte : Vous disiez avant que les infrastructures culturelles et la culture vivante n'ont pas les mêmes besoins, vous entendez quoi par-là ?

Jean-Pierre Veya : L'exemple le plus frappant, c'est les musées. Un musée existe parce qu'il remplit les trois missions essentielles, (IPOM) donc parce qu'il a une collection, qu'il étudie cette collection et puis qu'il l'utilise et la présente au public. Et donc, pour abriter cette

collection et la rendre vivante, c'est d'ailleurs indispensable de la rendre vivante pour obtenir les moyens de la protéger. Donc, un musée a absolument besoin d'une infrastructure lourde, un bâtiment, il faut équiper des dépôts. Le MBA, on a pu effectuer que la moitié des travaux qui étaient juste indispensables pour le bâtiment et pour la préservation des collections. Et il y a des conditions assez strictes et c'est vrai que ça coûte cher. Il y a plein d'autres formes de culture, celle qu'on appelle vivantes, qui peuvent arriver à leurs objectifs et leurs buts sans avoir notamment des moyens en infrastructures qui sont aussi importants.

Estelle Paratte : J'ai aussi remarqué que la créativité et la défense de la créativité ne sont pas du tout un argument qui ressort souvent.

Jean-Pierre Veya : En fait, si j'y réfléchis, ça ne m'étonne pas, quand vous me dites que ce n'est pas l'argument premier qui vient quand on défend un budget ou un projet. Je ne pense pas que c'est parce que c'est implicite et que tout le monde est d'accord avec cela. Je ne pense pas que c'est le cas. Je pense que, quand on s'adresse notamment à un parlement ou à la population en cas de référendum, de parler de créativité, on est par nature sur quelque chose de très immatériel. C'est créatif, pas créatif, qu'est-ce que ça apporte. C'est quelque chose qu'on a beaucoup de peine à objectiver. Une structure, ok, les normes d'hygrométries ne sont pas respectées, on ne veut plus nous prêter de tableaux, ... Enfin voilà, on est sur du pur rationnel, sur un outil qui fait de la culture, on est d'accord, mais on est beaucoup sur du rationnel. Alors, je pense qu'il y a une difficulté à argumenter devant un parlement ou une population sur l'aspect "on va dépenser X centaines de milliers pour la créativité", je pense que c'est beaucoup plus difficile à argumenter. Je pense que c'est une des raisons. Et puis il y a une deuxième raison, c'est que là aussi, à La Chaux-de-Fonds, l'initiative aussi au sens de la créativité dans un nouveau domaine, que ce soit dans la musique ou dans n'importe quel domaine artistique, l'initiative ne vient quasiment jamais des pouvoirs publics. Elle vient de la vie de la ville, des gens qui sont passionnés de ça et qui s'intéressent à ça, qui ont envie d'en faire quelque chose. L'initiative vient toujours de là. Et au moment où on commence à avoir un soutien public un peu significatif, je ne parle pas des coups de pouces du début, en fait, cette structure-là a déjà fait sa place. Pour prendre l'exemple de la Plage, par exemple, au début, comme ça a commencé, ça ne devait pas être évident d'aller chercher l'argent public pour une bande de zoulous mal rasés à cheveux longs, qui peuvent boire des tasses pendant leurs séances de comité et qui imaginent un événement avec du théâtre de rue. Maintenant, il n'y a personne au conseil général, de gauche, de droite, et même pas l'UDC, qui va dire qu'il ne faut plus leur donner de sous ; c'est parce qu'ils ont créé cet événement, ils l'ont fait vivre, ils l'ont fait se développer, et grâce à ça, il a obtenu une légitimité. Donc, je pense que c'est l'autre élément. C'est que, au moment où y'a des soutiens publics, tranchés et priorisés devant un parlement, la plupart du temps, ces institutions ou ces groupements ont déjà acquis leur légitimité.

Estelle Paratte : J'ai aussi remarqué que l'argent revient très souvent sur le tapis, mais il n'y a pas beaucoup de refus des projets.

Estelle Paratte : Il y a tout un travail en amont qui est fait déjà au plan budgétaire, hein. En tant que membre de l'exécutif, passer ses journées à rêver sur des projets qu'on ne pourrait pas se payer, ça va un moment. Mais les projets sont régis par des principes de réalités. Il y en a d'autres, mais il y a une réalité financière. Et puis après, il y a aussi une question de choix. On se prive pour les choix qu'on fait, il y a un sentiment relatif au coût et à l'utilité d'un projet. Il y a aussi tout le travail souterrain d'explication qui se fait avant le vote. En général, quand

on monte au Conseil Général, sauf grosse surprise, on sait que le rapport passera, parce qu'il y a tout ce travail en amont.

Estelle Paratte : Est-ce que vous avez l'impression qu'il y a des moments où ça a été plus difficile que d'autres d'obtenir les subventions ?

Jean-Pierre Veya : Pour moi, ressenti, c'est les deux dernières années. On a dû réviser un budget, en 2015, suite à l'annonce du déficit, pour le budget 2016... Et je sais que pour 2017 c'est très compliqué. Mais par rapport à il y a 10 ans... Je suis entré en fonction en 2006. En 2005, la ville avait fait 18 millions de déficit, c'était la gabegie. Les recettes des personnes morales notamment de l'industrie étaient en chute libre, la situation était extrêmement difficile. Alors, ça remonte à il y a 10 ans, donc peut-être que j'embellis ce souvenir, mais comme ça spontanément ça a été 15-16.

Estelle Paratte : Et entre les années 90 et maintenant ?

Jean-Pierre Veya : [Poste différent, ne peut pas dire en détail] Le souvenir que j'en ai, on était un peu dans les mêmes logiques : sauver l'essentiel. On va essayer de passer cela sans perdre 3 acteurs culturels ... Moi, j'ai dit plusieurs fois, et j'ai su par d'autres personnes du Conseil général qui étaient plus anciens que moi, j'ai dit, je reprends Bikini Test, parce qu'il y a quand même eu du NPL et de l'UDC, au budget 15 ou 16, des demandes de coupe ou on demande d'enlever encore 10%, et c'est à nous de choisir, ce n'est surtout pas eux qui vont dire qui on va tuer. Mais j'ai dit au CG : « Oui, d'un point de vue financier, couper une grosse subvention et tuer une infrastructure culturelle. On fait une grosse économie d'un coup, mais en même temps, il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier, c'est que quand ça ira mieux dans 3-4 ans, parce que c'est des cycles et que ça va aller mieux, il ne suffira pas de 12000 francs pour que Bikini Test renaisse. Ça ne marche pas. Il faut être conscient que ce qu'on casse aujourd'hui, on le casse. » J'avais comparé cela avec, [aussi utilisé par Gnaegi] on avait supprimé une subvention qui avait coûté plusieurs dizaines de milliers de francs pour l'abonnement Onde Verte pour les jeunes. On ne fait pas cela de gaieté de cœur, mais si demain la situation financière de la ville va mieux, on les remet, aucun problème. Mais si on enlève ces 60'000 francs à une association culturelle, sportive etc., et qu'on les remet 4 ans après, vous pouvez faire ce que vous voulez, l'association elle est morte ! Donc, déjà à l'époque, on avait l'idée qu'il fallait passer la crise sans tuer quelqu'un.

Estelle Paratte : En guise de question post discussion : quelles sont les valeurs attribuées à la culture, les valeurs qu'on défend ?

Jean-Pierre Veya : J'ai toujours regretté qu'on ne puisse pas mettre des moyens, aussi ne serait-ce qu'en termes de locaux, pour ce type de démarches culturelles qui sont plus au niveau du développement personnel que de ce qu'on produit pour un public.

Estelle Paratte : Vous pensez que c'était plus le cas avant ?

Jean-Pierre Veya : A ma connaissance, ça n'a jamais été le cas. Un peu au niveau des locaux. On avait un projet, c'était de réhabiliter Serre 12, parce qu'il y a deux étages sous toiture qui sont complètement inutilisés aujourd'hui. On ne peut pas les utiliser parce qu'ils ne sont pas en état. [Discussion de différents projets, remerciements, fin de l'entretien]